

| | | |
|---------------------------|----|--|
| Conseillers en exercice : | 77 | L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre, à dix- |
| Présents : | 55 | neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en |
| Absents excusés : | 12 | séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier |
| Pouvoirs : | 10 | Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du |
| Votants : | 65 | 13 décembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline |
| | | CHARRIAUD. |

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Martine GUIBERT, M. Daniel GINHAC, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL, M. Olivier REVERSAT.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Robert BERTRAND, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Adrien LAMAT, M. Louis PECHAUD, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET.
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH.
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE.
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Maryline VICARD.
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE.
MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE.
MME Nathalie LESTEVEN donne pouvoir à M. Marc POUGNET.
MME Annick MALLET donne pouvoir à M. Jérôme GRAS.
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT.

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : POLITIQUE EDUCATIVE ET SOCIALE - ADOPTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026 AVEC LA CAF

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard DELPY

Rappelant qu'en 2017, la Convention Territoriale Globale (CTG) 2018-2021 entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Cantal et Saint-Flour Communauté a été adoptée, par délibération n°2017-326 en date du 18 décembre 2017 ;

Précisant que, pour la CAF du Cantal, cette CTG constituait la première signature avec un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) développée dans le département du Cantal ;

Considérant que, depuis le 1^{er} janvier 2020, les Caisses d'Allocations Familiales font évoluer leurs modalités de contractualisation avec les collectivités, par la conclusion de CTG avec des financements associés qui poursuivent une double logique :

- S'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des habitants et des familles sur la base d'un diagnostic partagé;
- Décliner les orientations nationales de la branche famille et ses missions sur un territoire en partenariat avec une collectivité territoriale ;

Considérant la démarche d'élaboration de cette contractualisation sur l'année 2022 qui s'est traduite par les différentes étapes suivantes :

- ✓ Janvier 2022 : réunion de lancement, à l'initiative de la CAF et de la MSA ;
- ✓ Février 2022 : présentation en commission politique éducative et sociale ;
- ✓ Mai 2022 : information aux gestionnaires d'équipements et de services ;
- ✓ Juin et septembre 2022 : réunion du comité technique associé à la démarche d'élaboration ;
- ✓ Octobre 2022 : réunion du comité de pilotage ;

Considérant les aboutissements des différents travaux et leurs formalisations, figurant en annexes :

- Évaluation de la 1^{ère} CTG 2017-2021 ;
- Diagnostic du territoire ;
- Programme d'actions (26 fiches actions) ;
- Composition du comité de pilotage et du comité technique ;
- Critères d'évaluation de la CTG 2022-2026 ;

Considérant, dans ces conditions, l'intérêt et la nécessité de formaliser et d'adopter ce conventionnement ;

Vu la validation du Comité de Pilotage GTG en date du 19 octobre 2022 ;

Vu l'information du bureau exécutif du 27 octobre 2022 ;

Vu le projet de convention et ses annexes ci-joint ;

Considérant que les délibérations des communes de Neuvéglise-Sur-Truyère, Saint-Flour, Talizat, Valuégols et Villedieu portant adoption de ces projets de conventions sont intervenues ou pourraient intervenir lors de prochaines séances des conseils municipaux ;

Le Conseil Communautaire après en avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **ADOpte le projet de convention et ses annexes pour la période 2022-2026 de la Convention Territoriale Globale (CTG) à intervenir entre Saint-Flour Communauté, Neuvéglise-Sur-Truyère, Saint-Flour, Talizat, Valuégols et Villedieu et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Cantal ;**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

✚ **AUTORISE Madame le Président à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à cette affaire.**

POUR : 65 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance

Loïc POUDEROUX



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- La Caisse des Allocations familiales du Cantal représentée par le Président de son conseil d'administration, Monsieur Alain MENINI et par son Directeur, Monsieur Pascal PONS, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- Saint-Flour Communauté représentée par Mme Céline CHARRIAUD, Présidente dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil Communautaire,
- La commune de Saint-Flour, représentée par son maire, M. Philippe DELORT dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal;
- La commune de Neuvéglise-sur-Truyère représentée par son maire, Mme Céline CHARRIAUD dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal;
- La commune de Talizat, représentée par son maire, M. Jean-Charles FAYON dûment autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal;
- La commune de Villedieu, représentée par son maire, Mme Yolande CHASSANG dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal;
- La commune de Valuejols, représentée par son maire, M. Christophe VIDAL, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal

Ci-après dénommées « les collectivités partenaires »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire et des conseils municipaux des collectivités figurant en annexe 6 de la présente convention.

PREAMBULE

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf du Cantal assure quatre missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

La Caf contribue à une offre globale de services aux familles au moyen du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

En se consacrant prioritairement aux territoires et aux publics les moins bien servis, l'action sociale et familiale des Caf s'inscrit dans une démarche territoriale et dans une dynamique de projet sur des champs d'intervention communs comme l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, la politique de la ville, la vie des quartiers, le logement, pour lesquels la Caf apporte une expertise reconnue, une ingénierie et des outils.

La mise en oeuvre d'une politique d'action sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, de façon à intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées ci-dessus et dans la perspective d'améliorer et de développer les services aux familles, la Caf du Cantal engage une démarche concertée avec les collectivités partenaires.

Une analyse sera conduite conjointement par la Caf et les collectivités partenaires, visant à mutualiser les connaissances des besoins des familles et de leur situation. Elle devra faire apparaître :

- les caractéristiques territoriales ;
- l'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles ;
- les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires (Diagnostic Annexe 1)

La mise en oeuvre d'une politique sociale de proximité passe nécessairement par les collectivités territoriales que sont les communes et communautés de communes. C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec

déclinées dans le présent préambule, la Caf du Cantal et les collectivités partenaires souhaitent passer une convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles.

Cette démarche politique consiste à décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en œuvre des champs d'intervention partagés par la Caf et les collectivités partenaires

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire partenaire et précisés dans le diagnostic en annexe 1.
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les domaines couverts par la CTG peuvent être les suivants : la petite-enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, le logement et l'animation de la vie sociale.

L'offre de service de la Caf vise les objectifs suivants :

□ la conciliation vie professionnelle, vie familiale et vie sociale :

- poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
- poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants et des jeunes adultes ;
- faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.

□ le soutien à la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants :

- compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
- contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école.

□ l'accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie:

- favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
- faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne.

□ la mise en oeuvre de conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles :

- soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
- aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale;
- accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COLLECTIVITES PARTENAIRES

les collectivités partenaires mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

Les champs d'intervention conjoints sont définis à partir du diagnostic réalisé et inscrits à l'Annexe 1 de la présente convention. Ils pourront porter sur :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
 - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
 - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
 - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
 - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
 - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
 - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
 - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
 - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
 - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante est décrit en annexe 1. Les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention définis conjointement à l'issu du diagnostic seront précisées dans les fiches-actions et/ou au fil de la précision de ces fiches.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf du Cantal et les collectivités partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se seront assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1¹ à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire ctg ».

De son côté, la collectivité s'engage à poursuivre son soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 2. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la Caf et les collectivités partenaires

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et les collectivités partenaires ;

¹ Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la Caf en N-1. (Charges de fonctionnement)

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, sont précisées dans l'annexe 4.

ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

ARTICLE 9 - EVALUATION

Une évaluation est conduite tout au long de la durée de la présente convention.

Cette évaluation, élaborée au sein du comité de pilotage, doit permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Toute évaluation entraînant une modification de la présente convention ou des annexes peut faire l'objet d'un avenant signé entre les parties.

Les indicateurs d'évaluation sont déclinés en au sein des fiches action annexées.

ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2026 au maximum.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

- Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

- Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

- Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

- Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 13 : LES RECOURS

- Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à

Le.....20

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte ... pages paraphées par les parties et les sept annexes énumérées dans le sommaire.

| La Caf du Cantal | | Les collectivités partenaires |
|------------------|--------------|--|
| Le Directeur | Le Président | La présidente de Saint-Flour Communauté, |
| Pascal PONS | Alain MENINI | Céline CHARRIAUD |
| | | Le Maire de Saint-Flour, |
| | | Philippe DELORT |
| | | Le Maire de Neuvéglise-sur-Truyère, |
| | | Céline CHARRIAUD |
| | | Le Maire de TALIZAT, |
| | | Jean-Charles FAYON |
| | | Le maire de VILLEDIEU, |
| | | Yolande CHASSANG |
| | | Le maire de Valuégols |
| | | Christophe VIDAL |

L'objectif général du diagnostic préalable à la Convention Territoriale Globale (CTG) est de dresser un état des lieux des besoins et difficultés existants en matière de petite enfance, d'enfance-jeunesse et d'action sociale sur un territoire donné. Il doit aussi être en capacité d'anticiper les transformations socio-économiques pouvant engendrer de nouveaux besoins. Sur ces bases, il doit permettre de formuler des préconisations adaptées.

DONNEES DE CADRAGE : les acteurs du territoire

Le parti pris de cette présentation des acteurs du territoire dans le cadre de la C.T.G. est de cibler les acteurs de l'action sociale. De plus, certains partenaires seront mentionnés et leur action précisée dans les parties suivantes de ce diagnostic, en l'occurrence dans les domaines petite-enfance et enfance-jeunesse.

L'offre sanitaire

L'offre sanitaire est bien développée.

D'une part, le **centre hospitalier de Saint-Flour** propose une gamme complète de services de soins.

D'une capacité d'un peu plus de 300 lits et places, la vocation du Centre Hospitalier est de dispenser des soins de proximité à une population d'environ 60 000 habitants.

Chaudes-Aigues accueille également le **Centre Hospitalier de Soins de Suite et Réadaptation Pierre Raynal**.



Pôle de santé de Saint-Flour (Source : Saint-Flour Communauté)

Le **pôle territorial de santé** communautaire permet le regroupement de professionnels de santé : médecins généralistes et spécialistes, et professionnels paramédicaux ainsi que les **maisons de santé pluridisciplinaires à Neuvéglise-Sur-Truyère et Chaudes-Aigues** (pôle de santé multi-sites labellisé Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)). **Deux projets sont en cours à Valuégols et Pierrefort**. A Saint-Urcize, un cabinet médical est adossé à la Maison de retraite, pour assurer la continuité des soins aux résidents de l'EHPAD et l'accueil des médecins stagiaires et autres personnels de santé les deux communes forment un.

D'autre part, **six établissements d'accueil des personnes âgées** se répartissent sur le territoire, à Chaudes-Aigues, Pierrefort et St Flour. Le vieillissement de la population nécessite le développement de nouveaux services adaptés aux personnes âgées (accueil de jour, unité Alzheimer...).

A Pierrefort et à Paulhenc, le **centre « Les Bruyères », un foyer d'accueil médicalisé (F.A.M.) pour adultes handicapés**, accueille des adultes gravement handicapés et dépendants, de 18 à 60 ans, qui nécessitent l'aide d'une tierce personne.

Enfin, un **Institut Médico-Educatif** et un **Institut thérapeutique éducatif et pédagogique** sont présents à Saint-Flour.

La Communauté de communes s'engage en matière de santé, notamment pour le maintien et l'accueil de professionnels de santé dans le cadre du **Contrat Local de Santé (CLS)** avec l'Agence Régionale de Santé, aux côtés de Hautes Terres Communauté.

A noter, Les quatre pôles secondaires accueillent chacun une gendarmerie et un centre de secours dépendant du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Cantal.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Les intervenants sociaux et médico-sociaux

Ces intervenants sont principalement les suivants :

- La Maison départementale de la solidarité :

C'est un service de proximité du Pole de la Solidarité Départementale (PSD), qui accueille et accompagne tout un chacun dans de nombreux aspects de sa vie quotidienne. Les Maisons de la Solidarité participent localement à la mise en œuvre des politiques d'action sociale définies par la loi ou décidées par l'Assemblée Départementale (schémas et plans départementaux).



Les missions ainsi déclinées sur chaque territoire :

- Informer sur les droits, les aides et les services existants,
- Accompagner dans la résolution de difficultés sociales.
- Engager les actions sociales, médico-sociales ou administratives pour accéder aux droits - prestations- aux aides extra légales, pour exercer un suivi auprès des personnes et des familles.

Les professionnels du travail social et médico-social (PMI) sont chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les personnes difficultés. Les équipes pluridisciplinaires sont constituées de travailleurs sociaux (assistant de service social, conseiller en économie sociale et familial, éducateurs spécialisé, gestionnaires de cas) et médico-sociaux (sage femmes, puéricultrices) de médecins, de personnels administratifs. La Maison de la Solidarité permet également un travail en collaboration avec les partenaires locaux, notamment la CAF, Pôle Emploi, la MSA, etc... pour répondre aux questions, aux besoins de la population. De plus, ils assurent des permanences, des visites à domicile ou des consultations sur rendez-vous.

- Les Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) communaux.

La plupart des communes disposent d'un C.C.A.S. Celui de Saint-Flour est doté de missions élargies et dispose d'une équipe salariée qui anime une action de prévention et de développement social sur la commune de St-Flour en étroite relation avec les institutions publiques et privées. Dans ce cadre-là, une épicerie sociale est en fonctionnement sur Saint-Flour.

- La Mission Locale des Hautes Terres :

Cette structure remplit une mission de service public, pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans et ce à l'échelle de l'arrondissement de Saint-Flour.

- De nombreuses structures œuvrent également dans le champ du médico-social, comme par exemple les associations de maintien à domicile (ADMR, ASed..)

Les services administratifs et organismes professionnels

En tant que sous-préfecture, la Ville de Saint-Flour compte les principaux services publics administratifs : services de l'Etat (Sous-Préfecture, DDT, Trésor Public, Gendarmerie...), les antennes des chambres consulaires (Agriculture, Commerce et Industrie, Métiers et Artisanat).

Un certain nombre permanences de services sociaux sont assurées au sein du Centre Communal d'Action Sociale (avenue de Besserette) qui abrite la Mission Locale des Hautes Terres, une épicerie sociale. Le centre social est aussi un lieu identifié en matière de services aux publics et accueille par exemple en son sein les permanences CAF.

En territoire, quatre Maisons des Services, homologuées France Services accueillent d'une part des services publics partenaires (9 opérateurs nationaux : CPAM, CAF, pôle emploi, Ministère de la justice, des finances,..) ainsi que des organismes sociaux et professionnels (Service social, Mission Locale des hautes terres, Chambre d'Agriculture, SAFER, ADMR/Ased...), d'autre part des services administratifs de la Communauté de communes, en proximité pour les habitants.



Les établissements scolaires

Le territoire comptera 25 écoles à la rentrée de septembre 2022 dont des établissements en regroupements pédagogiques, 5 collèges (dont 1 privé), 2 lycées d'enseignement général (dont 1 privé) et 1 lycée agricole.

Saint-Flour Communauté dispose également d'une offre d'enseignements spécialisés et de formation continue :

Enseignements spécialisés :

- Lycée professionnel rural privé de Saint-Vincent : enseignement social
- Maison Familiale et Rurale d'Education et d'Orientation de Massalès
- Institut Médico Educatif Marie Aimée MERAVILLE
- Ecole d'Aides Soignantes à l'hôpital de Saint-Flour
- Lycée de la Haute Auvergne : sections BTS : GPME, technico-commercial, maintenance des systèmes
- Lycée agricole de Volzac : BTS ACSE

Formation continue :

- Association Nationale Formation Professionnelle Adultes (AFPA)
- Centre de Formation Professionnelles et de Promotion Agricole (CFPPA)
- Institut National de Formation pour Adultes (INFA)
- Atelier de Pédagogie Personnalisé les GRETA des Monts du Cantal

Les structures de l'animation de la vie sociale

Un certain nombre de structures, pour la plupart associatives participent à l'animation de la vie sociale.

Cinq disposent d'un agrément C.A.F., c'est le cas du Centre social municipal de Saint-Flour, du RERS de Haute Auvergne et de trois associations « Espace de Vie Sociale » (E.V.S.) présentes sur le Caldaguès-Aubrac : « Les enfants en Aubrac », « Entre Bès et Truyère » et « Intergénération Caldaguès-Aubrac ».

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

D'autres structures pourraient tendre vers cet agrément et dans tous les cas participent à leur façon à cette animation de la vie sociale, comme par ex. « Familles rurales de Pierrefort » ou bien d'autres associations locales.

Enfin, certaines associations jouent ce rôle, dans un domaine spécifique. C'est le cas des nombreuses associations sportives par ex.

A noter, le rôle fédérateur de l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour. Il assure un lien privilégié entre les associations sportives et de jeunesse locale et la municipalité sanfloraine.

Un tissu associatif très représenté parmi les acteurs de l'action sociale et familiale

Saint-Flour Communauté dispose d'un **tissu associatif très dynamique, très représenté et qui couvre des champs d'actions très diversifiés**, du domaine sportif au domaine culturel en passant par l'aide au maintien à domicile, l'enfance-jeunesse, la petite enfance...

Ainsi, **parmi ces acteurs de l'action sociale et familiale, un grand nombre de structures citées relèvent du milieu associatif, avec des bénévoles et selon, avec ou sans des personnes salariées.**

La crise sanitaire a fragilisé ce milieu associatif, tant d'un point de vue financier que dans le rapport au bénévolat. Cette tendance mérite d'être examinée avec attention.

Les dispositifs contractuels sur le territoire

Le territoire dispose de plusieurs dispositifs et contractualisations sur lesquels sont fondées ses interventions et feuille de route :

➤ **Contractualisations**

- Contrat de Revitalisation et de Transition Energétique (CRTE), avec l'Etat
- Contrat Ambition Région, avec la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Contrat Cantal Développement, avec le Département du Cantal
- Programme Alimentaire Territorial (PAT)
- Contrat Local de Santé (CLS) avec l'Agence régionale de la Santé (ARS)
- Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- Petites Villes de Demain (PVD)

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

1. Présentation du territoire

Au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, **Saint-Flour Communauté regroupe 53 communes (1366 km²) de l'est du département du Cantal et compte près de 24 000 habitants.**

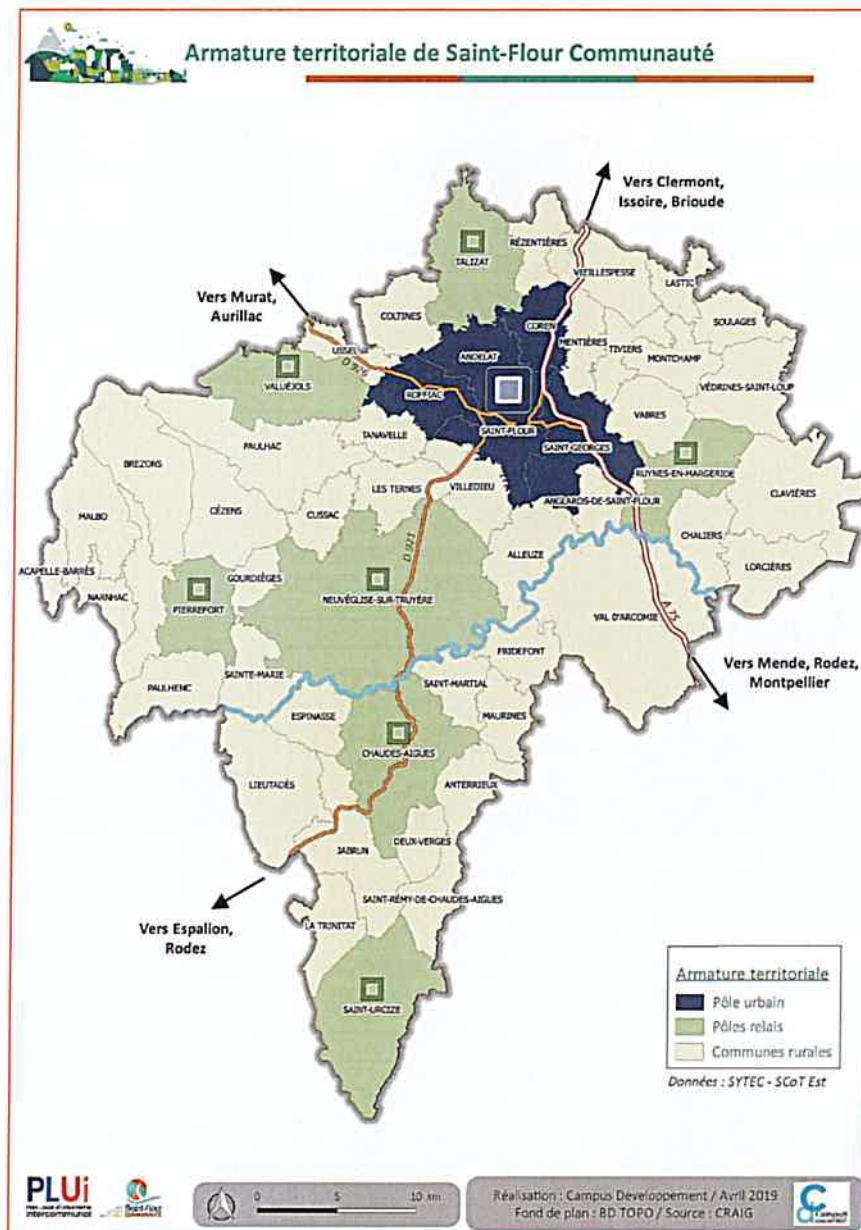
Compris entre 650 et 1 650 mètres d'altitude et traversé par la Truyère, ce territoire bénéficie d'un patrimoine architectural, paysager et environnemental remarquable, comme en témoigne la Truyère, trait d'union du territoire.

De plus, idéalement desservie par un axe autoroutier structurant (A75), **Saint-Flour Communauté occupe une position privilégiée**, entre le pôle métropolitain de Clermont-Ferrand (100 kms) et Montpellier (230 kms), ce **qui lui confère une véritable attractivité économique** marquée par l'installation de nombreuses entreprises et la création de près de 1 000 emplois au cours des 20 dernières années.

Sur un plan socio-économique et en matière d'habitat, ce territoire se distingue par les dynamiques suivantes :

- **Une desserte routière de qualité structurée autour de l'autoroute A75** (Clermont-Fd - Montpellier) et **des voies départementales D 921** (Saint-Flour – Chaudes Aigues) et **D 926** (Saint-Flour – Murat) qui contribuent au maillage du territoire.
- **Une dynamique économique structurée autour des filières d'excellence que sont l'agriculture, le tourisme, la pierre, ... Et de ses zones d'activités** qui contribuent à l'installation et au développement de nombreuses PME.
- **Une politique ambitieuse en matière d'amélioration de l'habitat** avec notamment la conduite de nombreux dispositifs de type OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), PIG (Programme d'Intérêt Général) ...
- **Une vocation touristique forte avec de nombreux sites incontournables :**
 - Saint-Flour Communauté, Pays d'Art et d'Histoire, qui dispose d'un patrimoine architectural et paysager remarquable comme en atteste le dispositif réglementaire « *Site Patrimonial Remarquable* » ;
 - Les gorges de la Truyère et le viaduc de Garabit qui font l'objet de procédures de classement et de reconnaissance de niveaux national et international, le site et le château d'Alleuze, le viaduc de Garabit, la station thermale de Chaudes-Aigues...
 - Une vie culturelle riche et affirmée, vecteur d'un cadre vie de qualité grâce à des équipements structurants : réseau de médiathèques, trois Musées de France et autres structures muséales,... et à une programmation culturelle de qualité (animations du Conservatoire communautaire, résidences d'artistes, biennale d'art contemporain, festival des Hautes Terres,)
- **Un environnement naturel marqué par une diversité de paysages remarquables** (le plateau de l'Aubrac, les monts du Cantal, les monts de la Margeride, les Planèzes volcaniques ou encore les gorges de la Truyère) **et une biodiversité d'une grande richesse.**

Le territoire s'organise autour d'une ville centre, chef-lieu d'arrondissement, Saint-Flour, qui structure l'ensemble du territoire, 6 pôles de proximité, à savoir Chaudes-Aigues, Pierrefort, Neuvéglise-sur-Truyère, Ruynes-en-Margeride, Saint-Urcize, Talizat et Valuèjols) et un espace rural (cf. ci-dessous l'illustration de cette armature territoriale)



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

2. Données socio-démographiques

Un déclin démographique depuis 1968 qui tend à se stabiliser.

En 2018, le territoire de Saint-Flour Communauté accueille **23 447 habitants** (23 820 habitants en 2015) soit une densité de **17,2 habitants par km²**. Le territoire est moins dense que le Département du Cantal qui compte en moyenne 25,5 habitants au km².

On constate **d'importantes disparités de densité de population au sein de l'intercommunalité**. Ainsi, le pôle urbain a la densité moyenne la plus élevée (71,3 hab/km²), viennent ensuite les pôles relais (18,3 hab/km²) puis les communes rurales très faiblement denses (10,9 hab/km²). A l'échelle communale, 57 % des communes ont une densité inférieure à 10 hab/km².

En matière d'évolution, le territoire démontre un **déclin démographique continu depuis 1968 mais qui tend à se stabiliser depuis les années 2000**.

Une baisse démographique qui perdure malgré un solde migratoire positif (+0,2 %)

Le déclin démographique qui perdure – bien que la population semble globalement se stabiliser – s'explique principalement par un **solde naturel négatif** qui s'est accentué au fil des décennies et qui semble désormais se maintenir **aux environs des -0,3 %**.

Solde naturel = différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

Solde migratoire = différence entre le nombre d'arrivées et le nombre de départs.

Le solde migratoire est, quant à lui, devenu positif depuis les années 2000 mettant en évidence l'attractivité résidentielle récente de Saint-Flour Communauté et sa capacité à attirer de nouveaux habitants sur le territoire.

Toutefois, l'arrivée de nouveaux habitants ne s'avère pas suffisante pour enrayer la perte démographique causée par le solde naturel négatif.

Sur un plan spatial, le solde naturel négatif concerne plus de 80 % des communes, de manière plus ou moins marquée. **Les rares communes bénéficiant d'un solde naturel positif sont en majorité les communes périurbaines de Saint-Flour**, plus jeunes dans la composition de leur population, ainsi que quelques communes éparses limitrophes de Chaudes-Aigues.

Une taille moyenne des ménages de 2,1

Le nombre de personnes par ménage et son évolution reflètent aussi le vieillissement de la population.

Taille moyenne des ménages = nombre moyen d'occupants par résidence principale.

Cette diminution de la taille des ménages est liée au fait que **le nombre de ménages augmente à une vitesse plus rapide que la population**. Les causes sont multi-factuelles, avec notamment :

- **L'allongement de l'espérance de vie**, avec des personnes âgées qui vivent seules ;
- La **diminution du nombre moyen d'enfants** ;
- **L'amplification des phénomènes de décohabitation** (de plus en plus de personnes vivent seules, les couples se séparent plus, les enfants vivent moins longtemps avec leurs parents, ...).

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

La taille moyenne des ménages est un élément primordial dans l'analyse démographique car elle permet d'évaluer l'évolution d'une population et ses besoins en logement :

- Si le nombre de ménages augmente, le nombre de logements nécessaires à un territoire va nécessairement augmenter.
- Lorsque la taille des ménages diminue, à population égale, le nombre de logements nécessaires pour accueillir cette population augmente.

Il s'agit donc de prévoir et d'anticiper l'évolution de la taille des ménages tout en incluant les objectifs démographiques afin d'estimer le nombre de logements nécessaires pour remplir les objectifs fixés.

Des ménages composés pour les 2/3 par des familles

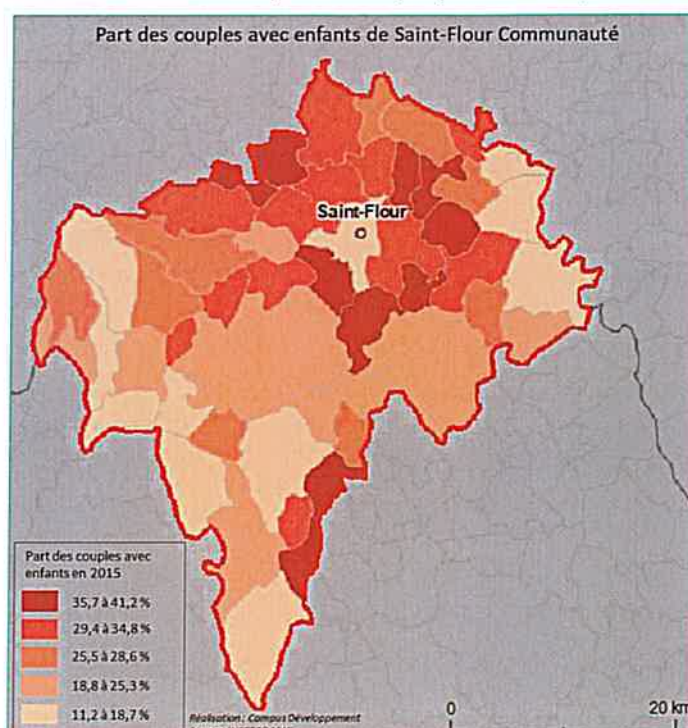
A l'échelle intercommunale, la composition des ménages souligne une **surreprésentation des familles**¹ (62,6% dans l'EPCI, au détriment des personnes vivant seules (35 % contre 37 % pour le Cantal).

La ville-centre fait office de cas particulier **puisque les ménages sanflorains sont presque autant composés de ménages d'une personne (46,1 %) que de familles (52,4 %)**, ce qui contraste fortement (+11,1 % et -10,2 %) avec les chiffres de l'EPCI, ceci s'expliquant par la présence de personnes âgées et de jeunes actifs vivant seul.

La part des ménages avec enfants (couples avec enfants ou familles monoparentales) représente 32,1 % de la population. Ces proportions sont particulièrement élevées sur les secteurs qui présentent un profil plus familial et moins vieillissant, à l'image des communes périurbaines comme Coren, Mentières, Tiviers, Vabres, Ruynes en Margeride, St-Georges, Anglards-de-St-Flour, Alleuze, Villedieu et Les Ternes.

Entre 2010 et 2015, les ménages composés d'une personne ont progressé de 2,3 % ainsi que les familles monoparentales de 1,4 %, à la différence des autres catégories, expliquant en partie la baisse de la taille moyenne des ménages.

Une augmentation des personnes vivant seules sur Saint-Flour est à noter ; **la ville-centre est donc attractive pour les personnes seules mais perd des couples avec ou sans enfants.** Cette tendance est caractéristique des villes-centres mais l'impact sur la structure de la population est plus marqué sur Saint-Flour dont la part de couple avec enfants est passée de 19,8 % à 17,5 % en 5 ans.



¹ Ici la catégorie « famille » englobe les catégories suivantes : couple sans enfants, couple avec enfants et familles monoparentales.

3. Données économiques

Les dynamiques en matière d'emplois

- ✓ Un bassin de vie structuré autour du pôle d'emplois de Saint-Flour et une offre d'emplois importante, supérieure à 10 000 emplois.

Les 5 communes du pôle urbain (Andelat, Coren, Roffiac, Saint-Flour et Saint-Georges) fournissent à elles seules 60 % des emplois du territoire intercommunal ;

Ceci étant, la dynamique actuelle qui est plutôt à la baisse du nombre d'emplois (-0,3 % entre 2010 et 2015), soit -135 emplois. Cette décroissance du nombre d'emplois est deux fois moins importante que celle observable dans le département, territoire qui voit la disparition de 0,6% de ses emplois chaque année en moyenne.

- ✓ Une « autonomie » en matière d'emplois (taux de concentration de l'emploi de 99,5)

Le taux de concentration de l'emploi de 99,5 indique qu'il y a presque autant d'emplois que d'actifs sur le territoire (pour 100 actifs). Ce niveau correspond à celui observé à l'échelle départementale (97,4) et du territoire du « SCoT » (98,1). Dès lors, le territoire est autonome en termes d'emplois.

Indicateur de concentration d'emploi = rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre d'actifs ayant un emploi.

- ✓ Une situation exceptionnelle de plein emploi (moins de 5% de chômage)

Le Cantal est le département français où le taux de chômage est le plus bas et il était constaté 4,8% de demandeurs d'emplois pour l'arrondissement de Saint-Flour au second trimestre 2019 (source : DIRRECTE).

Cette situation entraîne de fortes difficultés à recruter pour les employeurs, et ce dans tous les corps de métier, notamment dans l'artisanat, l'industrie, la restauration et les services à la personne.

- ✓ Des employés, ouvriers et professionnels intermédiaires bien représentés

Les emplois locaux sont historiquement dédiés à des catégories socioprofessionnelles (CSP) d'employés, d'ouvriers et de professions intermédiaires.

Des filières d'excellence

Le paysage économique local a la particularité d'être doté de plusieurs filières traditionnelles d'excellence présentes sur le territoire de manière historique.

Elles s'organisent autour de plusieurs activités : l'agro-alimentaire/agro-industrielle, les savoir-faire et métiers de la pierre, et la filière bois. Ces filières d'excellence spécifiques contribuent à porter l'identité du territoire intercommunal.



Un maillage commercial et de services

- ✓ Des commerces et services dominés par l'alimentaire, l'hébergement et la restauration

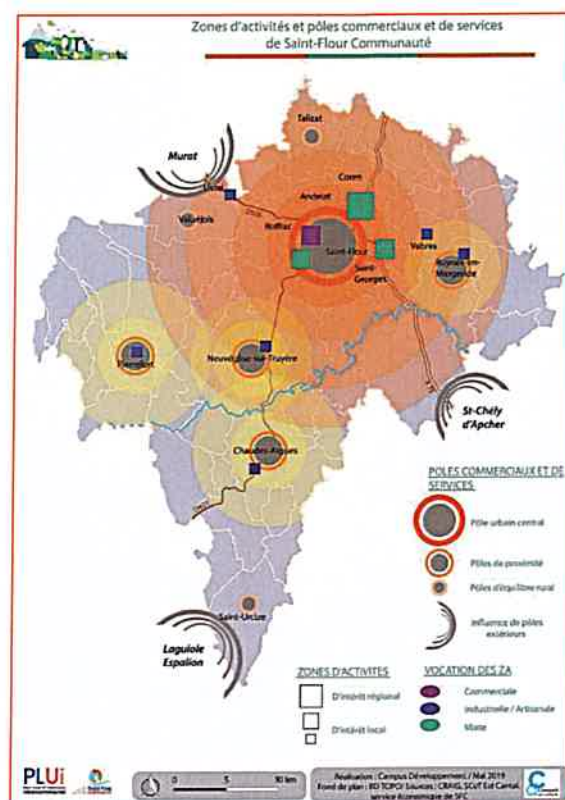
Commerces et services représentent 61,3 % des établissements de Saint-Flour Communauté. En termes de nombre d'établissements, le secteur prédominant est celui des services.

- ✓ Une offre commerciale et de services structurée autour de 8 pôles

Au sein de Saint-Flour Communauté, l'offre commerciale et de services s'articule principalement autour de 8 pôles commerciaux. Les commerces se concentrent avant tout sur le pôle structurant, Saint-Flour, et dans les pôles relais qui disposent d'une offre de commerces de proximité.

En matière commerciale, on peut distinguer au sein des 7 pôles relais :

- 4 pôles de proximité (Neuvéglise-sur-Truyère, Chaudes-Aigues, Pierrefort et Ruynes-en-Margeride) qui offrent 54 commerces
- 3 pôles d'équilibre rural (Valuéjols, Talizat et Saint-Urcize) qui comptabilisent 18 commerces.



Des zones d'activités réparties sur l'ensemble du territoire et des filières agricoles et agro-alimentaires

Dix ZAE intercommunales sont recensées sur Saint-Flour Communauté dont quatre localisées sur le pôle urbain. Ces ZAE, qui accueillent aujourd'hui plus de 110 entreprises, ont été créées pour la plupart au début des années 2000.

L'agriculture de Saint-Flour Communauté est très majoritairement orientée vers l'élevage bovin, et les filières agro-alimentaires qui en découlent et il est observé le développement des circuits courts et de l'agriculture biologique ainsi que l'agrotourisme.

C'est dans ce contexte que Saint-Flour Communauté a décidé d'engager un projet alimentaire territorial (PAT) (cf. chapitre 5).

Des dynamiques touristiques

Les Pays de Saint-Flour constituent une destination touristique privilégiée pour les adeptes « du tourisme vert », facilement accessible par l'A75.

Présentant un niveau satisfaisant d'offres et de services touristiques diversifiés, Saint-Flour Communauté se distingue par la richesse de son patrimoine naturel et culturel, vecteurs d'images et de notoriété (viaduc de Garabit et les gorges de la Truyère, l'Aubrac, Saint-Flour, le Massif Cantalien...), et des ressources touristiques identitaires variées (Pays d'art & d'histoire, thermalisme, station et Pôle de pleine nature, évènementiel, terroir et gastronomie...).

Une partie des communes de Saint-Flour Communauté appartient, à l'ouest, au Parc Naturel Régional (PNR) des Volcans d'Auvergne, et au sud, à celui de l'Aubrac depuis 2018.



Accusé de réception en préfecture
045-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

4. Programme Alimentaire Territorial (PAT)

Dans un contexte où la **volonté de revenir à alimentation saine et accessible à tous** ainsi qu'à une **agriculture durable pour l'environnement et rémunératrice pour les producteurs** semble de plus en plus prépondérante, Saint-Flour Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un **Projet Alimentaire Territorial (PAT)**.

Soutenu par la *Loi d'Avenir pour l'agriculture*, ce projet de territoire est construit avec l'ensemble des acteurs locaux : du consommateur au producteur en passant par les commerçants, les artisans, les transformateurs, les transporteurs.

En 2019, Saint-Flour Communauté a été lauréate de l'appel à projet « **Programme alimentaire national** », porté par le ministère de l'Agriculture, devenant ainsi la **1^{ère} structure cantalienne porteuse d'un PAT lauréat du Plan National Alimentation**.

Ce programme a pour but de permettre des démarches transversales et territorialisées autour du développement d'une **alimentation saine et durable, qui implique la prise en compte des trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale**.

Il vise à cultiver de nouvelles initiatives structurantes sur le territoire, pour une **alimentation locale, juste, saine, durable et de qualité**.

La réalisation d'un **diagnostic alimentaire territorial** a été mené durant 3 ans dans le but d'établir un programme d'actions adapté aux enjeux sur notre territoire, **suivant une démarche participative associant les acteurs du territoire, les communes et les habitants**.

Parmi les **différents diagnostics thématiques figure celui consacré à l'accessibilité alimentaire**.

Sur le territoire de Saint-Flour Communauté, les acteurs de la solidarité agissent chaque jour pour lutter contre la précarité alimentaire, notamment le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Saint-Flour, les équipes Saint Vincent, le Secours Populaire et Catholique et les Restos du Coeur.

Le **Projet Alimentaire Territorial permet de travailler à améliorer le système alimentaire du territoire afin qu'il soit plus juste, entre autres, qu'il permette :**

- de **favoriser l'accessibilité à des produits de qualité à tous et toutes,**
- de **recréer du lien social et de l'insertion** par les activités agricoles et agro-alimentaires,
- de **innover en matière d'aide alimentaire pour redonner une dignité aux personnes bénéficiaires.**

Si l'alimentation est essentielle à l'être humain, **de nombreuses inégalités existent quant à l'accès à une alimentation saine et équilibrée**.

La lutte contre la précarité alimentaire présente un caractère multidimensionnel :

- Enjeu social et économique,
- Enjeu sanitaire,
- Enjeu agricole,
- Enjeu environnemental.

Cette lutte est corrélée à la diversité des situations et des besoins des personnes. Or, la réponse donnée aujourd'hui repose majoritairement sur l'aide alimentaire. Cette solution, efficace et nécessaire, est basée sur une réponse à court terme. Elle n'apporte malheureusement pas de réponse à long terme, et le fond du problème a tendance à perdurer.

Levier d'action direct sur la précarité alimentaire, le développement de l'accessibilité alimentaire permettrait de mettre en place des solutions pérennes.

Les dernières recherches nationales sur cette question soulignent les **différents volets composant l'accessibilité alimentaire :**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- ✓ accessibilité économique,
- ✓ accessibilité pratique,
- ✓ accessibilité culturelle,
- ✓ accessibilité psychosociale.

Le territoire de Saint-Flour Communauté est majoritairement concerné par les questions d'accessibilité économique, pratique et psychosociale.

Par ailleurs, le diagnostic réalisé a mis en avant des enjeux émergents sur le territoire qui font l'objet d'expérimentation, dont les suivantes :

➤ **Sur la précarité alimentaire :**

Saint-Flour Communauté a été retenue comme territoire d'études pour la thèse de la doctorante Mathilde Ferrand intitulée « Accéder à une alimentation en milieu rural : le cas des habitants en situation de pauvreté en Région Auvergne-Rhône-Alpes ». Durant 1 mois, plusieurs entretiens ont été réalisés sur cette thématique difficile à aborder et des ateliers collectifs ont été organisés.

➤ **Sur la place des femmes dans l'agriculture :**

Ce projet pédagogique et culturel a été mené avec le soutien de la CTEAC (Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture) et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Cantal, les GDA Pierrefort / GVA Caldaguès-Aubrac, la MSA Auvergne, l'EPLEFPA des Hautes Terres, l'École d'ingénieur de Purpan et la Compagnie Aziadé.

Construit autour d'un groupe d'agricultrices, il a permis d'associer et de favoriser la rencontre de différents milieux et générations pour échanger sur la place et le rôle des femmes dans l'agriculture. Un sujet essentiel pour améliorer le cadre de vie des agricultrices et agriculteurs et favoriser les installations.

Aujourd'hui, la richesse des échanges et la qualité du travail produit dans le cadre du PAT, justifient la poursuite de cette démarche et la mise en place d'un programme d'actions.

Aussi, à l'issue de ces différentes phases d'expérimentation et de concertation, **le PAT fera l'objet d'un programme d'actions construit en fin d'année pour une présentation aux financeurs en mai 2023.**

Enfin, il s'agit de rappeler qu'Un PAT ne se construit pas seul. **Saint-Flour Communauté, en tant que cheffe de file, s'est entourée d'acteurs engagés sur le territoire souhaitant s'investir sur les enjeux alimentaires. Aujourd'hui, ce PAT réunit une dizaine de partenaires** (Chambre d'Agriculture du Cantal, Département du Cantal, Syndicat des Territoires de l'Est Cantal (SYTEC), Hautes Terres Communauté, Parc Naturel Régional d'Aubrac, Parc naturel régional des volcans d'Auvergne, CPIE Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Haute Auvergne, Centre Communal d'Action Social de Saint-Flour ; L'EPLEFPA des Hautes Terres, Association interprofessionnelle de la Lentille Blonde.

L'objectif est aussi d'étoffer les partenariats tout au long de la démarche d'élaboration.

5. Autonomie des séniors et prévention santé

Dans le cadre de la précédente CTG, des constats questionnaient les **conditions de logement et d'habitat des personnes âgées**, notamment en termes d'adaptation, face à une perte d'autonomie et/ou de mobilité étaient mis en question. D'une manière générale, les spécificités du territoire soulevaient les **problématiques liées, autour de la personne âgée et de son parcours de vie, à savoir notamment celles de l'habitat, de l'accès aux services, de mobilité, de lien social, de l'autonomie des personnes...**

Aussi, en novembre 2018, une **étude de définition des besoins en matière de services et de logements des séniors a été diligentée par saint-Flour communauté**. Les éléments de diagnostic sont issus de ces travaux.

Une population vieillissante

A l'échelle de Saint-Flour Communauté, **le nombre total d'habitants de plus de 60 ans est de 7 547 habitants, dont 3 219 personnes de plus de 75 ans (32% du total, avec une hausse de 8% sur les cinq dernières années)** et pour la Ville de Saint-Flour 1 987 habitants de plus de 60 ans et sur la cible des personnes âgées de plus de 75 ans, ceci représente 857 habitants, soit 30% de la population totale.

Dans le prolongement, à Saint-Flour Communauté, **22% de la population séniors vit seule. Cetotal monte à 42% pour les habitants de plus de 75 ans**. Le statut d'habitation est constitué en très grande majorité de propriétaires, avec plus des 4/5 des séniors qui vivent dans un logement en situation de sous-peuplement (c'est-à-dire trop grand par rapport aux besoins des personnes).

L'allongement de la durée de vie, le vieillissement de la population et les conditions de l'habitat ont pour corollaire les **enjeux du maintien de l'autonomie pour les séniors souhaitant vivre à domicile, avec la nécessité de penser des réponses favorisant des parcours de vie respectueux du choix des personnes**.

De plus, les réalités du territoire font valoir des **enjeux de saisonnalité** (hivers rigoureux), avec une **situation d'éparpillement de l'habitat dans les villages** (isolement).

1. Maintien à domicile et portage de repas à domicile

En lien avec le **Programme Alimentaire Territorial (PAT)** et au titre du maintien à domicile, le service de portage de repas constitue un maillon essentiel des démarches.

En décembre 2018, le service de portage de repas à domicile a été reconnu comme d'intérêt communautaire au sein de la compétence optionnelle « action sociale ». Aussi, **l'enjeu d'harmonisation du service à l'usager au 1^{er} janvier 2023** a été réaffirmé par la nouvelle gouvernance de saint-Flour Communauté en 2021, avec 2 objectifs poursuivis :

- Une même composition du plateau-repas,
- Une tarification commune.

Les intérêts sont multiples, il s'agit en effet d'obtenir une **équité envers les usagers, de contribuer à une meilleure communication et ce en faveur également d'un développement du service**.

Saint-Flour Communauté engage ainsi un **travail de concertation et d'accompagnement des différents opérateurs qui oeuvrent en faveur de l'offre de services sur le territoire**.

2. Des réflexions et perspectives posées en matière d'habitat séniors

L'**offre en matière de logements pour séniors est structurée autour des EHPAD** (323 places, avec un taux d'équipement plus élevé que les moyennes régionale et nationale). En sus, d'autres établissements sont accessibles en périphérie sur le Cantal ou les départements limitrophes.

Les **offres des SAAD, SSIAD, infirmiers libéraux permettent de couvrir le territoire et de répondre aux besoins d'aide au maintien à domicile des séniors**. Concernant le service de portage de repas à domicile,

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-0660
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

le territoire est certes couvert mais avec des prestations différenciées, d'où un engagement fort de l'intercommunalité en faveur d'une harmonisation du service à l'utilisateur (cf. ci-dessous).

Les résultats de l'étude visent à encourager la création d'un « habitat groupé » de logements individuels pour seniors, qui est une forme souple de création. Il ne s'agirait pas d'un « établissement » : ni résidence-autonomie, ni résidence-service, ni résidence-séniors (qui est juridiquement une résidence-service). En effet, une Résidence-Autonomie entre dans le cadre du Code d'Action Sociale et des Familles (CASF) et nécessite l'obtention d'une autorisation administrative. Cette autorisation implique un certain nombre d'obligations (évaluation, projet, ...).

Pour réduire ce risque, quelques bonnes pratiques à envisager :

- Eviter une organisation trop structurée de services par un « gestionnaire » et privilégier la « mise en relation » et l'information quant aux services disponibles entre la commune par ex. et cet habitat groupé.
- Eviter un niveau de dépendance trop élevé des locataires,
- Tendre vers une mixité de publics (mixité entre des personnes de plus et moins de 60 ans ou selon le statut familial).

A l'issue de cette étude, la commune de Valuéjols s'engage vers un projet de logements seniors.

3. Poursuite du Contrat Local de santé (CLS) : pour une prise en compte du parcours de la personne âgée

Le Contrat Local de Santé (CLS) de l'Est Cantal, mutualisé à l'échelle de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté, a été développé en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et d'autres acteurs locaux, et a pour objectifs de :

- fédérer les acteurs autour d'une stratégie locale de santé,
- promouvoir et de faciliter les coopérations interprofessionnelles pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé et d'accès aux soins.

Structuré autour de 4 axes principaux, le CLS anime des actions autour de :

- ✓ la prévention et de la promotion de la santé,
- ✓ de la lutte contre la sédentarité,
- ✓ du développement d'un environnement favorable à la bonne santé.

C'est un outil au service du territoire qui doit faciliter la lutte contre toutes les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins et à la santé. A ce titre, il cible principalement les populations vulnérables, précaires et/ou isolées.

Un axe entier du CLS est dédié aux seniors : Avec des retraites souvent petites, et un taux de pauvreté à 13% en moyenne, augmenté chez les plus de 75 ans (13,8%), les seniors du territoire sont une population à risque de précarité et d'isolement.

Il s'agit donc d'une part de développer des environnements favorables au bien vieillir, via plusieurs modalités :

- en proposant des animations de prévention : bien manger, bien dormir, préparer sa retraite, bien bouger etc.) ;
- en facilitant l'accès à l'information et à l'orientation des populations âgées : guichet unique, animations dans les Maisons France Services. A noter, le centre social dispose d'un espace seniors et propose tous les mardis après-midi des activités, actions d'information, de prévention ;
- en développant de l'habitat inclusif. A ce titre, plusieurs projets sont portés sur l'ensemble du territoire, comme à Valuéjols, Pierrefort ou Saint-Flour.

D'autre part, le CLS cherche à soutenir le maintien à domicile dans les meilleures conditions possibles, en fédérant un réseau d'acteurs locaux et départementaux, en identifiant les points de rupture de parcours et en fluidifiant les relations entre les acteurs autour de prises en charges complexes, souvent multifactorielles.

| Enjeux majeurs | Pistes d'actions |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Rompre l'isolement des seniors et par-là même intervenir en matière de prévention santé- Contribuer aux conditions satisfaisantes du maintien à domicile | <ul style="list-style-type: none">- Continuité d'actions de prévention et la mise à disposition d'information santé au plus près des populations, sur l'ensemble du territoire- Poursuite de l'harmonisation des services de portage de repas |

6. Logement et politique habitat

Un poids des résidences principales (RP) et près de 55% du parc antérieur à 1970

A l'image du département, le parc de logements de Saint-Flour Communauté est très largement composé de résidences principales. Au nombre de 10 732, elles constituent ainsi 65,8 % des logements (68 % pour le Cantal).

Aussi, ce parc de résidences principales (RP) est relativement ancien puisque 54,7 % ont été bâties avant 1970. Le parc très ancien (datant d'avant 1919) représente 30,6 % des résidences principales du territoire contre 24,5 % pour le département.

Les pôles relais et communes rurales sont plus particulièrement soumis à l'ancienneté de leur parc ; 34,8 % et 38,6 % de leurs RP, respectivement, ont été bâties avant 1919. L'ancienneté du parc mène parfois à des situations d'indignité et peut aussi être un facteur explicatif de la vacance des logements.

Un parc de résidences principales avec des tendances marquées :

- Un parc composé essentiellement de maisons individuelles, avec une prédominance de grands logements

Il se compose à 79% de RP. 74 % sont T4 et plus à l'échelle de l'EPCI (72 % pour le département).

La prépondérance de grands logements pose la question de l'adéquation entre leur taille et la taille des ménages car les logements sont grands et les ménages comptent peu de personnes comme vu précédemment (2,1 personnes).

- Une majorité de ménages propriétaires (70,3 %)

70,3% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire,

- Un parc locatif concentré sur la ville-centre

Le parc locatif représente 26,6% des résidences principales (2 855 RP). Il est beaucoup plus important sur le pôle urbain où il représente 44% du parc de résidences principales.

Avec 50,6 % de locataires, Saint-Flour se démarque par son offre locative importante.

- Un parc de logement social représentant 8,9% des résidences principales et 1/3 du parc locatif

Le parc de logements sociaux est constitué de 953 logements (source : PAC Etat) dont :

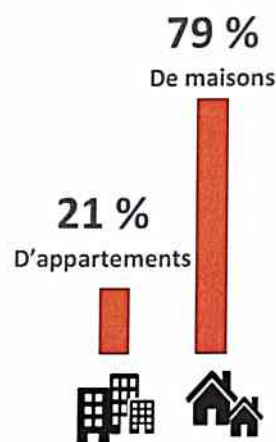
- 497 appartiennent à CANTAL HABITAT, office Public de l'Habitat,
- 101 appartiennent à Polygone,
- 72 appartiennent à l'OPHIS du Puy de Dôme,
- 94 logements communaux à vocation sociale,
- 189 logements conventionnés privés.

Ce parc est principalement concentré dans la ville-centre et dans les pôles relais de Chaudes-Aigues, Ruynes en Margeride et Pierrefort.

Une activité de la construction neuve fortement ralenti depuis 2012 et une grande majorité de logements produits en individuel

A partir de 2011, le nombre de logements commencés a nettement chuté passant en dessous de la barre des 100 logements produits par an (378 logements enregistrés pour la période 2012-2017 soit 76 logements par an en moyenne).

77 % des logements ont été construits en individuel (purs ou groupés) dans le territoire soit 849 logements. Cela s'explique en partie par le profil rural de la majorité des communes, propice au développement de l'offre pavillonnaire.



L'existence d'un parc privé potentiellement indigne à ne pas négliger

Le nombre de résidences principales du Parc Privé Potentiellement Indigne (PPPI) sur le territoire serait de **1 329 logements en 2013 dont 63,4 % de propriétaires occupants**. Le taux de PPPI (12,9%) est supérieur à celui du département.

Cette proportion importante peut s'expliquer par l'ancienneté d'une partie des logements évoquée précédemment. Il s'avère que **86 % des logements potentiellement indignes sur la Communauté de communes ont été construits avant 1949**. Des efforts sont donc à apporter dans la rénovation du parc de logements anciens, principalement au niveau de l'amélioration des performances énergétiques ainsi que des travaux liés à l'autonomie des personnes dans le cadre du maintien à domicile.

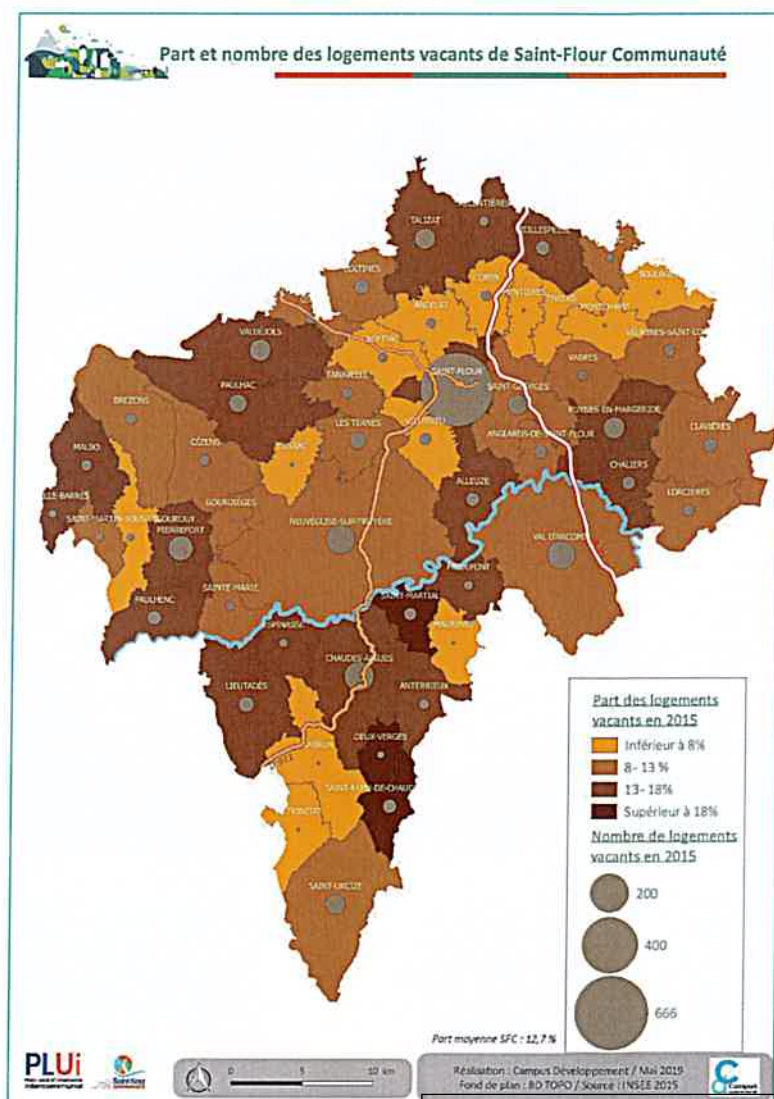
Un parc de logements vacants relativement important

Le phénomène de la vacance est particulièrement important sur la Communauté de communes et exprime un **marché peu tendu sur le territoire**. Le **taux de vacance moyen du territoire est de 12,7 % en 2015, contre 11,5 % pour le département**.

Depuis 2010, le nombre de logements vacants augmente chaque année de 1,8 %. A noter tout de même que **38 % des communes voient leur nombre de logements vacants diminuer**, traduisant les efforts effectués en termes de réhabilitation du bâti vacant (en lien avec les politiques de l'habitat).

Globalement, à l'échelle intercommunale, la **vacance apparaît comme une problématique structurelle et partagée par la plupart des communes** et qui s'explique notamment par :

- Un bâti trop dégradé qui n'intéresse plus d'éventuels acquéreurs car ils nécessiteraient des travaux trop importants.
- Des typologies bâties qui ne correspondent plus à la demande et aux modes d'habiter actuels : maisons aux surfaces bâties insuffisantes, qui manquent de lumière.
- Des propriétaires qui conservent le patrimoine familial et y sont très attachés. Le bâti est parfois conservé en l'état, parfois entretenu de manière à éviter la ruine sans être ni loué ni vendu.



Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Une offre en hébergements pour les publics spécifiques

✓ Des structures d'accueil de personnes adultes handicapées présentes sur le territoire

- Centre « Les Bruyères » : IME La Devèze à Paulhenc

Il s'agit d'un foyer d'accueil médicalisé (F.A.M.) pour adultes handicapés, qui est implanté à Paulhenc. Il accueille des adultes dépendants, de 18 à 60 ans, qui nécessitent l'aide d'une tierce personne et est agréée pour l'accueil de 28 résidents dont 24 à temps complet.

- Centre « Les Bruyères » : le Foyer d'Accueil Médicalisé pour cérébrolésés de Pierrefort

Le foyer est destiné à l'accueil de personnes atteintes de lésions cérébrales à la suite d'un traumatisme crânien, accident vasculaire, maladie infectieuse tumorale...

La capacité de l'établissement est de 30 places réparties en trois unités de vie de 10 personnes. 25 places sont réservées à l'hébergement continu, 5 places à l'hébergement temporaire. Le foyer est mixte et l'âge d'admission est fixé à 18 ans.

✓ Une offre d'accueil des jeunes concentrée sur Saint-Flour

Pour l'hébergement des jeunes travailleurs ou étudiants, il existe un parc destiné aux jeunes adultes (apprentis, travailleurs ou étudiants) afin de garantir l'accès à un logement autonome. L'« Association Habitat Jeunes Cantal » dispose d'une antenne à Saint-Flour qui gère 22 appartements dont 14 logements en sous-location, du studio au T3, ainsi que 8 logements meublés conventionnés ALT (Allocation Logement Temporaire) pour des séjours courts de 6 mois maximum. Aucun foyer Jeunes Travailleurs n'est recensé sur les communes du territoire.

De nombreuses politiques conduites en matière de requalification urbaine et de logements

De nombreuses politiques en matière d'habitat et de requalification urbaine ont été conduites et se poursuivent sur le territoire de Saint-Flour Communauté.

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé portées par Saint-Flour Communauté

➤ **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Urbaine (OPAH-RU)**, sur 24 communes du territoire intercommunal. Cette opération a débuté le 1^{er} janvier 2017 et s'achèvera le 31 décembre 2023.

➤ **Un Programme d'Intérêt Général (PIG) Territorial Habitat** sur 29 communes du territoire. Cette opération a débuté le 19 décembre 2019 et s'achèvera le 31 décembre 2023. Une étude d'évaluation de ces programmes a été lancée d'ici la fin de l'année 2022 et permettra de mener une réflexion sur les dispositifs qui pourraient être mis en place à compter de 2024.

Saint-Flour Communauté apporte également un soutien dans le cadre de la réhabilitation de logements communaux.

Les autres dispositifs habitat pour lesquels Saint-Flour Communauté est partenaire :

➤ **Le Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH), Cantal Rénov' Énergie :**
Informations, conseils, orientations sur la rénovation énergétique,
la maîtrise de l'énergie (conseils financiers, techniques, juridiques)
Pour l'ensemble des ménages (propriétaires bailleurs, occupants, locataires, copro)
Le petit tertiaire du secteur privé (locaux < 1 000 m² et < 10 salariés)

➤ **Le Bricobus Solidaire : outil itinérant de détection et d'intervention**

Accompagnement des personnes en situation de précarité pour les guider dans leurs travaux d'auto-réhabilitation, qu'il s'agisse de travaux d'amélioration énergétique et s'adresse aux propriétaires ou locataires : ménages modestes en difficulté sociale ou de rénovation

| Enjeux majeurs | Pistes d'actions |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre la précarité énergétique et participer à la sobriété énergétique - Remettre sur le marché un habitat qualitatif - Proposer une offre de logements adaptée à un public jeune | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des opérations en faveur de l'amélioration de l'habitat privé - Création d'un habitat collectif « jeunes » sur le secteur du Pôle urbain - Création d'une offre logements adaptés, en diffus, pour un public jeune territoire. |

7. Mobilités

Une desserte routière de qualité structurée autour de l'A75 et une accessibilité ferroviaire

Saint-Flour Communauté se structure principalement autour de l'autoroute A75 (Clermont-Fd - Montpellier), de voies départementales majeures que sont la D 921 (Saint-Flour – Chaudes Aigues) et la D 926 (Saint-Flour – Murat), et d'un réseau secondaire qui contribue au maillage du territoire.

Saint-Flour est desservi par une gare, qui accueille exclusivement des cars TER SNCF, dont l'offre permet de relier soit Aurillac ou Clermont-Ferrand.

Un usage prédominant de la voiture individuelle

La configuration rurale du territoire est marquée par l'omniprésence de la voiture individuelle : **88% des ménages sont équipés d'au moins une voiture** et 42,9% en ont au moins deux. **L'utilisation de la voiture est prépondérante et concerne près de 77 % des déplacements domicile-travail** ; les transports en commun représentent 0,5% des modes de transports utilisés.

Différents services ou initiatives existantes en matière de mobilité

- Le réseau Cantal Lib :

Ce réseau de bus comprend 5 lignes de rabattement à vocation principalement scolaire (lignes 107, 122, 123, 124 et 131) et une ligne interurbaine permettant la liaison de Saint-Flour avec Aurillac à raison d'un AR/jour en période scolaire.

- Le transport scolaire, un service de proximité pour les familles

Saint-Flour Communauté est Gestionnaire de Proximité des Transports Scolaires (GPTS). Elle est ainsi **le contact direct des familles utilisatrices de son territoire pour optimiser la gestion du service qui porte autour de 1095 utilisateurs et 49 circuits représentant 89 rotations**. Jusqu'à présent, un remboursement du coût du service pour les élèves de maternelle et de primaire s'opère, pour toutes les familles résidentes sur le territoire.

- Le transport à la demande (TAD) « Mouv'pass »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, ce service de TAD est **proposé sur l'ensemble du territoire**. Réfléchi dans un objectif de réduction des précarités et des isolements, ce dispositif unique se veut complémentaire des autres offres de mobilité existantes.

Son fonctionnement en porte à porte et en journée, du lundi au samedi et permet 24 trajets/an et par personne. Au 30/09/2021, le service enregistrait **248 usagers** et un nombre de réservations par utilisateur de 6.35.



- Le Bus urbain à Saint-Flour « Floribus » et une offre de navette à Pierrefort

Le réseau de transport urbain gratuit existe à Saint-Flour et assure des déplacements urbains et périurbains, sur trois circuits. L'accès des passagers à mobilité réduite est facilité par une place dédiée, une hauteur de plancher adaptée, une rampe d'accès, une main courante, mais aussi par des accoudoirs et un dispositif de demande d'arrêt spécifique.

La commune de Pierrefort a mis en place un service de navette, gratuit et circulant tous les mercredis matin, jour de marché sur la commune. Elle dessert le bourg de Pierrefort.

Des problématiques de mobilité de plus en plus prégnantes

Malgré cette offre, des situations d'isolement qui ne sont pas forcément visibles se multiplient et touchent d'autant plus les publics fragilisés. Le contexte national difficile en cette année 2022, élargi les publics fragilisés et place les problématiques de mobilité comme un enjeu majeur.

Aussi, en ce début d'année 2022, le dispositif d'aide au permis de conduire pour les jeunes âgés entre 18 et 25 ans, suivis et accompagnés par la Mission Locale a été adopté sur la période 2022-2026. Il repose sur l'adhésion des communes en faveur d'une aide pour leurs jeunes bénéficiaires de 200 € auxquels s'ajoutent 200 € versés par l'intercommunalité.

De plus, le Centre social de Saint-Flour est point relais du « garage solidaire » qui permet la mise à disposition de véhicules et aider ainsi des habitants en insertion professionnelle mais qui connaissent des problématiques liées à la mobilité. Ce dispositif est porté par l'association Aurore.

Des nouvelles pratiques de déplacements « plus durables et solidaires » initiées

Saint-Flour Communauté s'est engagée en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des particules polluantes (« Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) en 2015) et a mis en place des modes de déplacement doux facilités grâce à l'aménagement de liaisons douces par exemple et a notamment acquis un parc de véhicules électriques pour ses services et un parc de vélos à assistance électrique (VAE) afin de répondre à la fois à la demande des touristes et à la demande des habitants de la Communauté de communes pour leurs déplacements quotidiens.

La Loi d'Orientation des Mobilités prévoit que « la mobilité solidaire ou encore inclusive soit avant tout une approche qui invite à penser la mobilité sous l'angle des usages et non plus uniquement des déplacements. Toutes les solutions de mobilité doivent donc être envisagées pour répondre aux besoins de chacun et avant tout aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Il s'agit de pouvoir redonner de l'autonomie à chacun, en permettant à tous « d'avoir accès » à la mobilité. Elle est, aussi, une opportunité pour déployer les projets des territoires, travailler au désenclavement et favoriser l'égalité des chances. »

La mobilité solidaire peut ainsi s'entreprendre à travers trois prismes :

- Faire évoluer l'offre existante de transport et mobilité pour la rendre plus inclusive et accessible ;
- Organiser ou contribuer à la mise en place de solutions de mobilité spécifiques adaptées aux besoins de certains publics ;
- Accompagner les publics.

Suite à la promulgation de cette loi, Saint-Flour Communauté a souhaité agir en tant que délégataire de la compétence via un conventionnement pluriannuel avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le développement des services de « mobilités solidaires » doit s'inscrire dans la stratégie régionale.

Pour la période 2022-2027, il est envisagé de poursuivre les dispositifs et services mentionnés ci-dessus et de se saisir de ce « bloc de compétence » afin de mieux identifier les difficultés de mobilité sur le territoire tout en favorisant les coopérations avec les acteurs de la sphère sociale, de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

Plusieurs pistes de réflexions méritent d'être approfondies :

✓ **Sensibilisation et accompagnement des usagers** : des évènements, sous différents formats pourront être proposés et s'effectuer via l'organisation d'évènements dans les différents équipements communautaires, notamment les Maisons « France Services » gérées par la Communauté de Communes.

✓ **Création de partenariats ou coopérations avec des associations et organismes privés** du territoire communautaire et/ou départemental afin de déployer des **services de transports d'utilité sociale**, des services itinérants, des solutions à destination des jeunes en cours de formation professionnelle. Par délégation de la Région, Saint-Flour Communauté pourra organiser, contribuer ou soutenir les initiatives privées en matière d'organisation et de développement des mobilités solidaires, notamment via un rôle d'animateur/coordonnateur ou encore via la mise à disposition de moyens humains et techniques, permettant de déployer ces solutions.

Saint-Flour Communauté, étant par ailleurs **lauréate d'un appel à projet dédié aux développements des mobilités actives** pourra orienter une partie des actions de mobilités solidaires vers la pratique cyclable et la marche.

Enfin, Saint-Flour Communauté veillera à ce que ces futurs services s'intègrent au sein d'un bouquet de solutions global à l'échelle communautaire mais aussi du futur bassin de mobilité.

| Enjeux majeurs | Pistes d'actions |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Redonner de l'autonomie à chacun, en permettant à tous « d'avoir accès » à la mobilité - Organiser ou contribuer à la mise en place de solutions de mobilité spécifiques adaptées aux besoins de certains publics - Accompagner les publics en faveur de mobilités solidaires - Favoriser et optimiser les solutions de transports alternatifs aux modes individuels (voiture) | <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation et évolution de l'offre de services de mobilité existant (Transport A la Demande (TAD), location de vélos à assistance électriques...), - Pérennisation du dispositif d'aide au permis de conduire pour les jeunes de 16 à 25 ans, - Actions de sensibilisation et d'accompagnement des usagers vers des mobilités solidaires, - Création de partenariats ou coopérations avec des associations et organismes privés du territoire communautaire et/ou départemental afin de déployer des services de transports d'utilité sociale. |

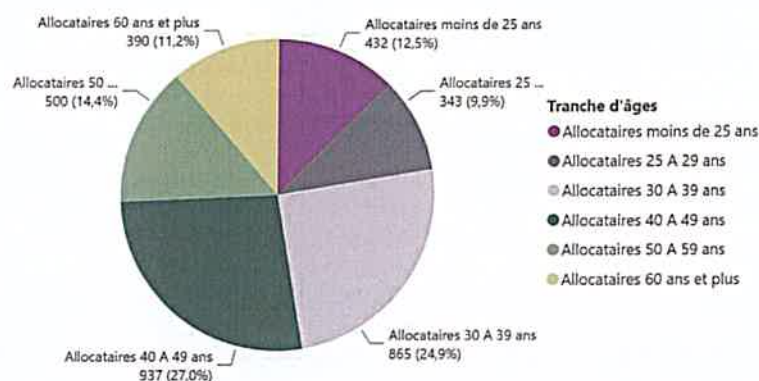
8. Les allocataires Caf

Le profil des allocataires CAF sur le territoire s'inscrit dans une tendance générale et qui reflète les caractéristiques démographiques locales.

On peut ainsi noter que la part la plus représentée des responsables allocataires selon l'âge du dossier est celle des 40-49 ans, à hauteur de 27%

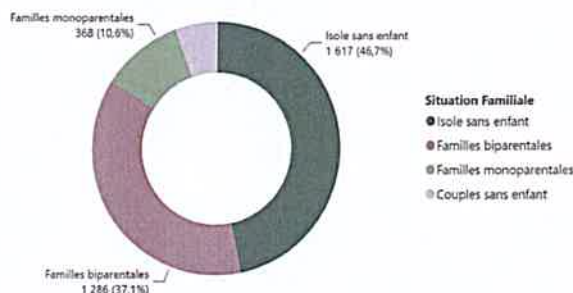
et la part des 50 ans et plus de 25,6 %.

Répartition des allocataires selon l'âge du responsable dossier

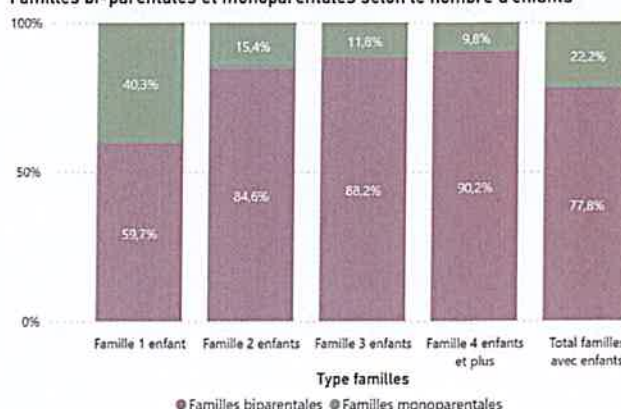


Au titre de la structuration familiale des foyers allocataires, il s'agit de relever la part des familles monoparentales, représentée à hauteur de 10,6%, avec le plus souvent 1 enfant.

Structure familiale des foyers allocataires



Familles bi-parentales et monoparentales selon le nombre d'enfants

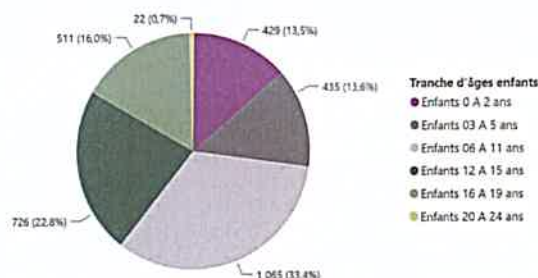


D'autres indicateurs mettent en évidence que les familles allocataires sont à plus de 50% avec 2 enfants. Les tranches d'âges les plus représentées pour les enfants sont celles des 0-6 ans, à hauteur de 33,4% et celle des 12 à 15 ans à hauteur de 22,8%.

Nombre de familles allocataires et enfants

| Familles allocataires | Nombre de familles | En % |
|-----------------------------|--------------------|---------|
| Famille 1 enfant | 501 | 30,3 % |
| Famille 2 enfants | 864 | 52,2 % |
| Famille 3 enfants | 228 | 13,8 % |
| Famille 4 enfants et plus | 61 | 3,7 % |
| Total familles avec enfants | 1 654 | 100,0 % |

Répartition des enfants selon les tranches d'âges du CEJ



9. Précarité – exclusion, l'accès aux droits

Le territoire se caractérise par une population aux revenus modestes et avec des publics fragilisés.

En l'occurrence, **23,5% des foyers allocataires CAF sont à bas revenus.**

Parmi les publics fragilisés par cette situation, il ressort :

- les **familles monoparentales**, à 47,3% d'entre elles sont à bas revenus,
- des **personnes avançant dans l'âge**, correspondants aux foyers isolés, sans enfant, à hauteur de 26,6%,
- des **familles avec enfants**, âgés de 16-17 ans concernés à hauteur de 30 %.

Nombre de foyers allocataires et population INSEE

| | |
|-----------------------------------|--------|
| Foyers allocataires | 3 467 |
| Foyers allocataires à bas revenus | 814 |
| Personnes couvertes | 8 129 |
| Personnes couvertes à bas revenus | 1 716 |
| Population INSEE moins de 65 ans | 17 470 |

Foyers allocataires et population à bas revenus (en %)

| | |
|--|--------|
| Part des foyers allocataires à bas revenus | 23,5 % |
| Part des personnes couvertes CAF à bas revenus | 21,1 % |
| Taux de bas revenus (population moins de 65 ans) | 9,8 % |

| ANNEE | SEUIL | Définition |
|-------|-------|------------|
| 2020 | 1105 | |

Structure familiale des foyers allocataires

| Structure familiale | Total foyers allocataires | Dont à bas revenus |
|-------------------------|---------------------------|--------------------|
| Couples sans enfant | 191 | 44 |
| Familles biparentales | 1 286 | 166 |
| Familles monoparentales | 368 | 174 |
| Isolés sans enfant | 1 617 | 430 |

Globalement, **20,8% des enfants (0-17 ans) vivent dans une famille à bas revenus sur le territoire.**

Enfants dans les foyers à bas revenus par tranche d'âge

| Tranche d'âges | Total enfants | Enfants bas revenus | En % |
|----------------|---------------|---------------------|--------|
| 0-2 ans | 429 | 74 | 17,2 % |
| 03-5 ans | 435 | 95 | 21,8 % |
| 06-11 ans | 1 065 | 201 | 18,9 % |
| 12-15 ans | 726 | 142 | 19,6 % |
| 16-17 ans | 321 | 97 | 30,2 % |
| TOTAL | 2 976 | 609 | 20,5 % |

Structure familiale des foyers allocataires et part des bas revenus



Une aire d'accueil des gens du voyage

Sur le territoire intercommunal, il existe une aire d'accueil des Gens du voyage dite **Aire de La Touète**. Elle dispose de **40 places théoriques pour accueillir une vingtaine de ménages**.

Devenue gestionnaire de l'aire au 1^{er} janvier 2017 conformément à la loi NOTRe, et dans la continuité de la commune de Saint-Flour, **Saint-Flour Communauté doit faire face à d'importantes difficultés de fonctionnement de l'équipement particulièrement dégradé et ne répondant plus aux normes en vigueur** depuis plus de huit ans. Les dégradations sont principalement liées à une absence de maîtrise des flux entrants et sortants, à une suroccupation de l'équipement, au non-respect du règlement intérieur de la part des usagers et à des actes de vandalisme répétés.

De plus, comme d'autres territoires au niveau national, Saint-Flour Communauté est maintenant confrontée à l'évolution du mode d'« habiter » des gens du voyage qui se « sédentarisent » de plus en plus pour des raisons économiques ou des besoins familiaux.

Prévu par la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000, le **Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2022-2027** a été approuvé par arrêté conjoint du Préfet du Cantal et du Président du Conseil départemental du Cantal en date du **22 février 2022**.

Ce **nouveau Schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du voyage** contient les prescriptions suivantes :

- **1 aire permanente d'accueil de 10 emplacements**, soit 20 places (stationnement de 20 caravanes). Cette aire permanente d'accueil comprenait également un bâtiment d'accueil et de gardiennage pour la gestion des entrées et sorties ;
- **10 terrains familiaux locatifs**

| Années | Nombre de terrains familiaux locatifs à créer | Nombre minimal de places à maintenir sur l'aire |
|------------------------------|---|---|
| 2021 (année de référence) | 0 | 20 emplacements (40 places caravanes) |
| 2022 | 2 | 18 |
| 2023 | 2 | 16 |
| 2024 | 2 | 14 |
| 2025 | 2 | 12 |
| 2026 | 2 | 10 |
| Total | 10 terrains familiaux locatifs | 10 emplacements |

Aussi, Saint-Flour Communauté déploie deux types de mesures concomitantes :

- **des mesures provisoires immédiates** pour répondre à l'urgence des mises aux normes élémentaires de sécurité et de salubrité de l'équipement,
- et au-delà **un projet global, à court et moyen terme, d'aménagement d'habitats différenciés** en faveur des gens du voyage avec **une aire d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux** à Saint-Flour et/ou sur des communes limitrophes pour répondre aux nouveaux besoins et modes de fonctionnement de la population accueillie et en conformité aux normes fixées par décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 ;

Enfin, dans le cadre de ce projet global et une fois les travaux (mise aux normes électriques, aménagement de mises aux normes sanitaires) de l'aire terminés, **il est prévu que la gestion et l'exploitation de l'aire soient confiées à un prestataire.**

Dans cette attente, un agent est en charge du paiement, en régie, des fluides (eau et électricité) ainsi que de l'état des entrées et sorties afin de facturer les droits de stationnement.

Par ailleurs, **un accompagnement social est mené auprès des populations sur place, par l'intervention de 2 agents.**

L'un, agent du CCAS de Saint-Flour se rend quotidiennement sur l'aire et propose diverses actions en matière d'aide à l'alphabétisation, la parentalité, la scolarisation..

De plus, la Fédération Départementale des Centres Sociaux et Socioculturels du Cantal en supplément de sa mission de coordination et d'animation du Schéma départemental assure une **mission de médiation auprès de la communauté des gens du voyage. Ainsi, un agent intervient une fois par semaine sur l'aire de la Touête en complémentarité des acteurs de proximité et notamment de l'agent du CCAS de Saint-Flour.** Cet agent dispose d'un van aménagé, propice à l'organisation d'ateliers, de temps d'accompagnement auprès des familles et des enfants.

Des structures, des dispositifs et des services de proximité en faveur d'un soutien social

✓ La Maison départementale de la solidarité :

C'est un service de proximité du Pole de la Solidarité Départementale (PSD), qui accueille et accompagne tout un chacun dans de nombreux aspects de sa vie quotidienne.

Une **Maison de la Solidarité est basée à Saint-Flour** et accueille en son sein le **service social et le service de PMI**. Les assistantes sociales reçoivent au sein de ces locaux et aussi en permanences hebdomadaires, en proximité au sein des France Services (cf. ci-dessous) ou bien à domicile.

✓ Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Saint-Flour (CCAS), qui traite notamment :

- 1. l'aide sociale légale** (dossiers APA, RSA, aide sociale aux personnes âgées...),
- 2. l'aide sociale facultative** (aides diverses aux familles en difficulté, opération Noël pour les personnes âgées isolées, etc.)

3. la gestion des établissements suivants :

- **l'épicerie sociale et solidaire « Les Quatre Vents »** dont la particularité d'une épicerie sociale est de réunir l'ensemble des organismes sociaux et des associations caritatives.

Les objectifs et les missions de l'épicerie sociale et solidaire Les Quatre Vents :

- Rendre l'usager autonome : l'aide apportée par une épicerie sociale est un passage entre une situation d'urgence, et une situation d'insertion dans la vie locale.
- Créer du lien social : une épicerie n'est pas qu'un lieu de vente mais aussi un endroit chaleureux, propice aux dialogues et aux rencontres.
- Suivi individuel : la démarche de venir suivant un échéancier précis et personnalisé pour chacun des futurs bénéficiaires est nécessaire pour assurer un suivi optimal.
- Favoriser l'équilibre alimentaire : l'épicerie offre également au bénéficiaire la possibilité de se nourrir à moindre coût de manière équilibrée, à travers les conseils des bénévoles.

- le centre social municipal, équipement à vocation familiale, pluri et intergénérationnelle, il s'appuie sur des diagnostics de territoire et développe son action dans le cadre des politiques familiales et sociales impulsées, avec notamment :

Une offre d'activités en direction 11/17 ans sous couvert d'un **projet éducatif et de projets pédagogiques adaptés, mais aussi en direction des familles, seniors et « tout public »** qui se traduit par la mise en place d'excursions à la journée, d'ateliers, de séjours, de soirées-conférences, stages, ciné plein air, animations tout public, ... et couvrent plusieurs champs : l'animation, la prévention, l'éducation, ...

Une fonction « accueil » qui permet :

- **aux habitants de bénéficier d'une information adaptée et précise** : orientation, information diverses, ... que ce soit vers une assistante sociale, une permanence CPAM, la valorisation de la maison des ados, les activités de l'OMJS, du RERS, des ALSH,
- **au centre social d'engranger des attentes, des besoins, des demandes, des perspectives, des envies... et contribuer ainsi au développement social local**

Une offre de services utiles à la population :

- **avec l'intégration et la valorisation de permanences** : CAF, maison des ados, France Alzheimer, conseiller numérique, Cirhaa, ...
- **un espace Wifi et accès aux droits** (caf.fr, ...) en libre accès avec possibilité d'être accompagnés sur ses démarches

Un V'an – Véhicule d'animation a été acquis cette année 2022 avec **une fonction d'aller-vers pour mettre en œuvre des activités de proximité, mais aussi de rester en contact avec la population** (information, échanges, ...)

D'une manière générale, le centre social est par définition également un **support à vocation sociale globale et un lieu d'interventions sociales novatrices et concertées** avec beaucoup de partenaires :

- l'animation et gestion de jardins familiaux,
- actions en lien avec l'accompagnement à la parentalité (conférences, loisirs partagés, réflexion sur la mise en place d'un Lieu Accueil Parents-Enfants 0/6 ans, ...
- travail sur l'engagement des jeunes et la fonction bénévole

✓ **La Mission Locale des Hautes Terres :**

Cette structure remplit une mission de service public, pour **l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans** et ce à l'échelle de l'arrondissement de Saint-Flour.

✓ **De nombreuses autres structures, notamment associatives œuvrent également en faveur d'un soutien social** (associations de maintien à domicile, associations caritatives..)

✓ **Le réseau des France Services de Saint-Flour Communauté**

Les quatre Maisons des Services de Saint-Flour Communauté, Chaudes-Aigues, Neuvéglise-Sur-Truyère, Pierrefort et Ruynes-en-Margeride contribuent également à faciliter l'accès aux droits des habitants par l'offre de services proposées **et l'accompagnement dont peuvent bénéficier les usagers** et ce à l'appui de leur implantation répartie sur l'ensemble du territoire (cf. ci-dessous).

9 opérateurs nationaux sont partenaires de ces France Services, à savoir CAF, CPAM, MSA, CARSAT, Pôle emploi, les Ministères des finances, de la justice et de l'intérieur et La Poste.

A cette offre, des partenariats locaux sont aussi associés :

- Service social et PMI du Conseil départemental du Cantal,
- ADMR/Ased,
- Mission Locale des Hautes Terres,
- Fepem,
- Chambre d'agriculture,
- SAFER,
- UDAF
- MGEN,
- Groupama.



Ainsi, ces équipements sont de véritables lieux ressources pour les habitants et en proximité.

✓ **Les modalités d'interventions de la CAF**

La CAF travaille sur l'amélioration de l'accès aux droits pour les allocataires. Celui-ci se décline sous différentes formes, soit par des permanences physiques, comme à Saint-Flour, au sein du Centre social, soit par visio-accueil, au sein des France Services.

Cet accès aux services est indispensable pour les allocataires qui ont des difficultés pour se déplacer. Il doit être au plus près des allocataires en difficultés notamment dans les zones rurales.

| Enjeux majeurs | Pistes d'actions |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des services publics de proximité - Permettre l'accès aux services culturels, sportifs,...dans un contexte de pouvoir d'achat contraint - Participer à la détection des publics dits « invisibles » - Recentrer l'Aire de La Touète vers sa fonction principale d'accueil temporaire de familles pratiquant l'itinérance | <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation de la qualité d'accueil du réseau des France Services et de l'inclusion numérique - Mise en place d'un centre social « hors les murs » par le recours d'un véhicule - Poursuite d'un soutien financier des collectivités dans le cadre de la participation des usagers - Création de terrains familiaux locatifs à destination de gens du voyage « sédentaires » |

10. Petite enfance

Sont repris ci-dessous des éléments de diagnostic et d'analyses issus de l'étude « petite enfance » conduite par Saint-Flour Communauté entre 2020 et 2021, étude qui avait été fléchées dans le cadre de la CTG 2017-2021.

Quelques chiffres clés en matière de démographie ciblée « petite enfance »

L'évolution démographique de la Communauté de Communes (-1%) est similaire à l'évolution départementale entre 2012 et 2017 (-1,5%). Aussi, cette **diminution de la population est due à un solde naturel négatif** qui n'est pas compensé par le solde migratoire légèrement positif.

Le **taux de natalité intercommunal a diminué de 5,5 points depuis 1968**. Sur les années récentes, cela se traduit par une **chute des naissances depuis 2013** et une diminution de 20% des enfants de moins de 3 ans.

On compte environ 600 enfants de moins de 3 ans sur le territoire

En matière de modes de garde, le territoire propose **451 places d'accueil au total** (en Equipement d'Accueil du jeune Enfant (EAJE), assistant(e)s maternel(le)s et autres modes d'accueil formel). Cela représente ainsi, **tous modes d'accueil confondus, un taux de couverture de presque 70 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.**

Le taux de couverture départemental est supérieur (76%) mais le taux de couverture national est bien inférieur (59%).

L'offre en matière de modes de gardes

➤ 63 places en accueil collectif : un faible taux de couverture

3 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant(EAJE) existent sur le territoire, à savoir un multi-accueil « les lutins sanflorains » à Saint Flour, et deux microcrèches, l'une à Pierrefort « Croque-sourire », l'autre à Saint-Flour, le « Cocon Sanflorain ».

Leur capacité totale et théorique est de 63 places : 43 places aux lutins sanflorains et 10 places à Croque sourire 10 au Cocon Sanflorain.

Le taux de couverture en accueil collectif est ainsi évalué à **10,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (10,7 places pour 100 en enfants de moins de 3 ans dans le Cantal et 20,1 places pour 100 enfants en France métropolitaine).**

Le multi-accueil de Saint-Flour, municipal et géré par le CCAS est agréé pour 43 places de 0 à 4 ans. Il est ouvert 12 heures/jour (de 7h à 19h), du lundi à vendredi. Son taux d'occupation en 2019 était de 58%.

Actuellement situé en-dessous du centre social municipal depuis plusieurs années, il fait l'objet d'une **réflexion de relocalisation et d'augmentation de sa capacité de 43 à 48 places** en faveur du développement du projet éducatif.

Les deux microcrèches sont de compétence intercommunale.

La microcrèche de Pierrefort : ouverte depuis le 30 septembre 2013, sa gestion est confiée à la Fédération Familles rurale du Cantal. Son amplitude horaire est de 7h45 à 18h15.

En 2021, 28 enfants étaient inscrits, soit 25 familles. Le taux d'occupation était de 73,63 % (En 2019: 28 enfants inscrits soit 24 familles, taux d'occupation pour 2019: 85.73 %

La microcrèche de Saint-Flour : ouverte depuis le 4 décembre 2017, sa gestion est confiée à l'ADMR de Saint-Flour. Son amplitude horaire est de 7h00 à 18h30

En 2021, 31 enfants étaient inscrits, dont 1 enfant porteur de handicap, soit 29 familles concernées
Le taux d'occupation était de 73,87% (En 2019 : 33 enfants inscrits, soit 29 familles concernées
Taux d'occupation de 77,41%).

Ces trois équipements disposent de **Commissions d'attribution de places afin de gérer au mieux les demandes, au regard de leur capacité d'accueil. En effet, ces structures ne peuvent pas satisfaire toutes les demandes au regard des besoins des familles. A défaut et à ce jour, celles-ci se tournent vers le mode d'accueil individuel.**

Ceci étant, **des projets d'équipements d'accueil du jeune enfant (EAJE) sont en réflexion sur le territoire, trois d'initiatives publiques et un projet privé.**

Les projets publics sont portés par les communes de Neuvéglise-Sur-Truyère, Talizat et Valuèjols. **Ces démarches dont le stade en est à la réflexion s'orientent vers la création de microcrèches.**

Le projet privé serait localisé à Saint-Flour – quartier Bel Air et vise aussi la création d'une microcrèche, en l'occurrence de **10 places, en mode PAJE**, ce qui implique une participation financière des familles bien plus importantes qu'en mode PSU, mode pratiqué par les autres EAJE sur le territoire intercommunal.

➤ **Un mode de garde en individuel, en assistantes maternelles largement prépondérant**

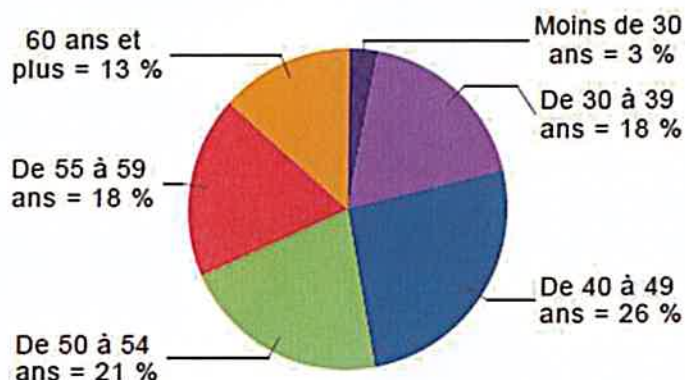
110 assistant(e)s maternel(le)s sont actives sur le territoire. Sur la base d'une moyenne de **3,5 places par assistante maternelle, la capacité théorique d'accueil est de 388 places.**

Le taux de couverture de cet accueil individuel est de **58,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (56 places pour 100 en enfants de moins de 3 ans dans le Cantal et 34,6 places pour 100 enfants en France métropolitaine).**

Ceci étant, force est de constater que le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s est en diminution. Entre 2017 et 2021, **26 assistant(e)s maternel(le)s se sont certes installées mais sur la même période, 36 ont arrêtées leur travail, soit en moyenne une perte de 56 places.**

| Flux des assistant(e)s maternel(le)s entre 2017-2021 | | |
|--|---------|--------|
| | Arrivée | Départ |
| Secteur Saint-Flour Margeride | 17 | 22 |
| Secteur Planèze | 2 | 5 |
| Secteur Neuvéglise Pierrefort | 6 | 8 |
| Secteur Caldaguès | 1 | 1 |
| | 26 | 36 |

De plus, d'après les données CAF au 31 décembre 2019, plus de 50% des assistant(e)s maternel(le)s ont plus de 50 ans, laissant entrevoir un renouvellement potentiel de quasiment la moitié de ces professionnelles de la petite enfance dans les 10 à 15 prochaines années.



Aussi, en 2025, l'ensemble des assistant(e)s maternel(le)s aura dû renouveler son agrément. En tenant compte du vieillissement de l'offre et de son manque d'attractivité, 2025 est une année d'alerte sur la capacité d'offre d'accueil individuel sur le territoire.

➤ Une Maison d'Assistant(e)s maternel(le)s (MAM) et d'autres projets

Une Maison d'assistant(e)s maternel(le)s est installée à Saint-Urcize et gérée par l'association créée à cet effet « Graine de deux mains ». Si deux assistant(e)s maternel(le)s se sont engagées dans cette MAM, il ne reste plus qu'une seule en exercice.

Une MAM est aussi en projet de la part de 3 assistant(e)s maternel(le)s à Ruynes-en-Margeride. Elles projettent de s'installer dans le bourg de la commune.

➤ Des modes de garde complémentaires

- Une agence privée, « O2 » de garde à domicile a ouvert en mars 2021. Elle couvre l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes. Une demande d'agrément a été sollicitée par cette entreprise pour pouvoir garder les enfants de moins de 3 ans. La garde à domicile est éligible à la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) - Complément libre choix du Mode de Garde (CMG).

- Le réseau des ADMR propose également un service de garde à domicile qui reste très peu sollicité sur le secteur. Elle est par ailleurs confrontée à des difficultés importantes de recrutement, freinant son développement.

Enfin, le recours à la famille demeure bien entendu une solution de mode de garde.

Une tension en matière de modes de garde existante et dont la tendance risque de s'accroître

L'étude petite enfance a mis en exergue une tension de l'offre en matière des modes de garde déjà existante, pour preuve la nécessaire mise en place de Commissions d'attribution de places au sein des EAJE et des demandes non abouties auprès d'assistant(e)s maternel(le)s.

Cette tension est d'autant plus marquée sur la partie Sud du territoire et risque d'être accentuée par un départ à la retraite massif des assistant(e)s maternel(le)s, avec un point d'alerte pour 2025.

Ainsi, pour rappel, le projet de relocalisation du multi-accueil sanflorain intègre une réflexion d'augmentation de sa capacité de 43 à 48 places et les réflexions d'autres projets complémentaires d'accueil collectif en cours apparaissent opportunes au regard de la tension de l'offre.

L'accent est mis sur la proposition à construire d'une palette de solutions alternatives, telles que par exemple la formule de crèche familiale ou de nids d'éveil, structures expérimentales d'accueil mi-collectif et mi-individuel, aux côtés d'EAJE et du tissu des assistant(e)s maternel(le)s.

Concernant le mode de garde individuel, il s'agit de poursuivre la promotion du métier afin de faire naître des vocations.

Une réflexion est peut-être aussi à mener au niveau des formations, quant à leur accessibilité pour faciliter au maximum leur intégration (lieu, fréquence..)

Le service de Relais Petite Enfance

En janvier 2019, les élus ont décidé de prendre la compétence du service de Relais Petite Enfance (RPE). Jusqu'à présent coexistaient 2 services intercommunaux (secteurs Planèze et Caldaguès-Aubrac) et 1 service communal, à Saint-Flour.

Depuis mars 2019, le service a été déployé sur l'ensemble du territoire, avec une base permanente au sein du Centre social et avec un volet itinérant dont la gestion est confiée à l'ADMR de Chaudes-Aigues.

Ce service a 2 principales vocations :

- ✓ Un volet conseil, accompagnement auprès des familles, des assistant(e)s maternel(le) :
 - Contacts et permanences d'informations,
 - Formation professionnelle.

- ✓ Un volet animations :
 - Ateliers,
 - Événementiels (Salon Planète bébé..)



En matière d'animations, en 2021, le service a proposé :

- Sur Saint-Flour 74 ateliers, avec 21 AM, représentant 56 enfants.
 - En itinérance 65 ateliers, associant 19 AM, 18 parents et 80 enfants ont participé régulièrement.
- En moyenne, cela représente 3 assistant(e)s maternel(le)s et 7 enfants par atelier.

Relais Petite Enfance « caRAMels »
 Informations et animations pour les tout-petits
 Programmation des ateliers novembre / décembre 2021

| | |
|--|---|
| CHAUDÉS-AIGUES Maison des associations / 10h-11h30 Mercredi 10 ^e et 24 novembre 9 ^e décembre (bibliothèque) | NEUVÈGÈSE / TRUYÈRE Maison des Services / 10h-11h30 Jeudi 25 novembre 9 ^e décembre (bibliothèque) |
| PIERREFORT Maison des Services / 10h-11h30 Jeudi 18 novembre 2 ^e et 16 décembre (bibliothèque) | RUYNÈS-EN-MARGERIDE Maison des Services / 10h-11h30 Lundi 15, 22 et 29 novembre 6 et 13 décembre |
| SAINT-URCIZE Salle des fêtes / 10h-11h30 Mercredi 17 novembre 1 ^{er} et 15 décembre | TALIZAT Presbytère / 10h-11h30 Mardi 16 et 30 novembre |
| LUSSEL Bâtiment ALSH - RPE / 10h-11h30 Mardi 9 et 23 novembre 7 décembre | SAINT-FOUR Centre social / 9h-10h30 Tous les mardis et jeudis matin |

Actions en itinérance des parents et des assistantes maternelles !
 Afin de célébrer de manière conviviale cette arrivée d'ateliers, le RPE « caRAMels » vous propose un spectacle jeune public (0-6 ans) : « Bébé Lili lit », le mardi 14 décembre à 10h30, salle d'animation du Centre Social de Saint-Flour. Ouverts aux parents et assistant(e)s maternel(le)s, sur inscription préalable.

Les animatrices du RPE « caRAMels » :
 Céline GANDJEON - Saint-Flour 04 71 90 20 21 - cegandjeon@sanflour.fr
 Lucie CHAUDÉS-AIGUES - Itinérance 04 71 90 20 21 - pcolliveret@gmail.com

En matière de conseil, accompagnement des familles, des assistant(e)s maternel(le)s, en 2021,
 - 298 contacts parents et/ou futurs parents, soit **186 parents différents** ont été traités par le RPE. Ce sont des contacts notamment liés aux contrats de travail, à la mensualisation du salaire.
 - 270 contacts assistant(e)s maternel(le)s, soit **79 AM différentes touchées**. Ce sont des contacts principalement d'information (accompagnement administratif, pédagogique, covid..).

Au regard des conclusions de l'étude petite enfance, depuis 2021, un fort engagement est porté par le service de RPE en faveur de la formation, valorisation et promotion du métier d'assistant(e) maternel(le)s. Cette démarche consiste aux actions suivantes :

✓ **Formation professionnelle**

Le RPE propose des réunions d'informations (ex. en 2021 4 réunions ont été organisées autour de « Jeux et activités », et « 0-3 ans : quelle alimentation pour mon bébé ? ») et aide au départ en formation continue.

✓ **Valorisation et promotion du métier**

Le RPE a créé un flyer spécifique « comment devenir assistant(e) maternel(le)s (cf ci-contre), développe des interventions au sein de différents collectifs (Mission Locale Hautes Terres, Pôle Emploi..) et multiplie les initiatives en faveur de la promotion du métier avec par exemple en 2021 une semaine consacrée au métier.



Ceci étant, en termes de fonctionnement, si le service est désormais unique, sur l'ensemble du territoire, le volet itinérance confié en gestion à l'ADMR de Chaudes-Aigues, dont l'une des deux animatrices du service est agent de l'ADMR (et le 2nd agent, intercommunal) concourt à troubler la vision du service de l'extérieur et complique la gestion en interne du service.

| Enjeux majeurs | Pistes d'actions |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer le nombre de places d'accueil du jeune enfant, que ce soit en individuel ou collectif - Accompagner les projets d'EAJE et toutes autres formes de structures d'accueil - Raisonnement en cohérence à l'échelle du territoire au regard des projets émergents et à venir, avec l'ensemble des porteurs de projets et des gestionnaires - Réfléchir à une structuration optimale pour le service du RPE | <ul style="list-style-type: none"> - Actions de promotion et de valorisation en faveur du métier d'assistant(e) maternel(le) par le RPE - Relocalisation et construction de la crèche collective « Les lutins sanflorains » - Création d'EAJE sur le territoire en complémentarité de l'offre existante - Accompagnement en faveur de la création de nouveaux modes de garde (MAM...) et en faveur de solutions de mode de garde alternatives (nids d'éveil) |

11. Jeunesse

Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires : une offre en cours d'harmonisation

Les ALSH extra-scolaire, pendant les vacances scolaires sont de compétence de Saint-Flour Communauté. Celle-ci confie leur gestion à quatre prestataires de services, via des conventions d'objectifs et de gestion et des annexes financières annuelles, qui sont les suivants :

- A.L.S.H. Saint-Flour, Planèze, Margeride : gestion confiée à l'OMJS de Saint-Flour
- A.L.S.H. Pierrefort : gestion confiée à l'association Familles rurales du Pays de Pierrefort
- A.L.S.H. Chaudes-Aigues : gestion confiée à l'association ADMR de Chaudes-Aigues
- A.L.S.H. Saint-Flour (locaux école Saint-Joseph) : gestion confiée à l'association « les p'tits filous »

L'offre en accueils de loisirs est relativement large avec une couverture des 3-6 ans, des 6-11 ans et des 14-17 ans, en fonction des équipements.

En 2021, ce sont 831 enfants qui ont été accueillis au sein d'un ALSH, soit 556 familles utilisatrices sur le territoire.

Les évolutions de fréquentations entre 2019 et 2021 sont globalement favorables :

- St-Flour-Ussel-Ruynes : enfants + 9,14%, familles - 1,42%
- St Flour Ville basse (Les P'tits Filous) : enfants et familles - 40%
- Chaudes-Aigues : enfants + 17,2%, familles + 12,8%
- Pierrefort : enfants + 29,79 %, familles + 34,38 %

Dans le cadre de la précédente CTG, un travail d'harmonisation de cette offre a été engagée et a permis d'aboutir à plusieurs avancées concrètes :

- une tarification commune auprès des familles,
- une même présentation de la programmation et une communication d'ensemble,
- un Comité de pilotage des ALSH qui permet des rencontres au fil de l'année, dont un bilan annuel,
- l'instauration d'une Charte d'engagement commune aux opérateurs ALSH, qui fait l'objet d'un bilan annuel.

Adossée aux conventions d'objectifs et de gestion, elle concourt à l'harmonisation de l'offre de services et s'assurer de la qualité du service, en cohérence avec les engagements portés par l'intercommunalité. Elle porte sur :

- les conditions d'accueil : aménagements locaux, entretien, propreté..;
- la gestion des déchets : réduction des déchets, sensibilisation au tri sélectif... ;
- la gestion du personnel : réunions préparatoires, conduite à tenir, règles de vie... ;
- l'accueil et le relationnel avec les familles et l'enfant : temps d'accueil et de départ.. ;
- les offres d'activités et d'animation : 1 sortie hors ALSH par semaine, sorties de découverte des spécificités du territoire, sensibilisation à l'environnement... ;
- la restauration : pique-nique limité à une fois/semaine, alimentation et goûter équilibrés ;
- la communication : présentation sur un même modèle des programmes, communication sur un service intercommunal..;

Le bilan 2021 a mis en exergue que la charte est bien respectée par l'ensemble des gestionnaires qui sont attentifs à ses différents items.

Pour autant, des points sont encore à interroger et s'articulent autour de l'accessibilité à l'offre ALSH :

✓ Les périodes d'ouverture

Les Accueils de loisirs ont des périodes d'ouverture entre 6 et 14 semaines. Sur certains secteurs, il s'agit de se réinterroger au regard des besoins des familles, en particulier sur le secteur Pierrefortais.

| ALSH | Gestionnaires | PERIODES D'OUVERTURE | | | | | TOTAL |
|---------------------|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|----------------|-----------------------|--------------|--------|
| | | Vac. d'hiver | Vac. de Pâques | Vac. d'été | Vac. de Toussaint | Vac. de Noël | |
| Pierrefort | Familles rurales | | | 6 sem | | | 6 sem |
| Chaudes-Aigues | ADMR Chaudes-Aigues | 2 sem | 2 sem | 6 sem | 1 sem | | 11 sem |
| St Flour | OMJS de Saint-Flour | 2 sem | 2 sem | 8 sem | 2 sem | | 14 sem |
| Ruynes-en-Margeride | | 1 sem (site St Flour) | 1 sem (site St Flour) | 6 sem sur site | 1 sem (site St Flour) | | 9 sem |
| Ussel | | 1 sem | 1 sem | 6 sem | 1 sem | | 9 sem |
| les p'tits filous | Association "les p'tits filous" | 1 sem | 1 sem | 5 sem | 1 sem | | 8 sem |

✓ La mobilité

Le coût du transport pour les activités est une problématique partagée par les différents gestionnaires. Aussi, ils sont invités à explorer d'autant plus les ressources locales, en matière d'offre et de prestations. Pour autant, cela demeure un sujet récurrent.

De plus, fruit d'historiques, 2 navettes vers les ALSH d'Ussel et de Chaudes-Aigues existent, sous des formats différents : desserte de de village en village pour l'ALSH d'Ussel, navette sur un axe St Urcize-Chaudes-Aigues vers l'ALSH de Chaudes-Aigues.

Sur la base des principes et objectifs d'équité d'accès aux services pour toutes les familles, il est évoqué la proposition d'étudier un maintien de ces navettes, à titre expérimental dans la perspective d'un déploiement qui pourrait bénéficier d'un soutien financier de la Région. A défaut, il s'agirait de prévoir les arrêts de ces navettes à moyen terme.

✓ La couverture territoriale de l'offre ALSH

Le territoire est relativement bien couvert par les 6 sites ALSH. Ceci étant, le secteur de Neuvéglise-Sur-Truyère demeure en question, avec des familles qui se répartissent entre les ALSH de Pierrefort, Chaudes-Aigues et surtout Saint-Flour, compte tenu des flux domicile-travail des familles.

Le recrutement des équipes d'animation : une problématique de plus en plus accrue

Dans le cadre des bilans annuels, la problématique de recrutement du personnel est à chaque fois mise en évidence. Les 2 types de difficultés rencontrées sont les suivantes, à savoir le recrutement :

- des animateurs BAFA et de constituer son équipe, pour tous les gestionnaires.

- du poste de direction, notamment pour l'ALSH de Pierrefort.

La rémunération qui n'est pas attractive et la disponibilité des animateurs dépendant des vacances des étudiants sont les facteurs qui concourent à cette situation.

En cette année 2022, les p'tits filous ont pu trouver un Directeur et ce dans une perspective pérenne. Pour l'ALSH de Pierrefort, cela demeure un point de vigilance mais qui est délicat compte tenu de l'ouverture de l'ALSH que pendant la période des grandes vacances.

Ceci étant, l'organisation de sessions BAFA, notamment par le Centre social à Saint-Flour ou le Lycée agricole de Saint-Flour incite les jeunes à se former, avec cette offre sur place. Il importe de pouvoir maintenir cette démarche et travailler parallèlement à une revalorisation et promotion des métiers de l'animation.

L'offre d'accueil en périscolaire

En l'état des connaissances, seules les communes de Neuvéglise-Sur-Truyère et de Saint-Flour proposent une offre d'accueil périscolaire déclaré, c'est-à-dire reconnu par la CAF. Saint-Flour l'organise en semaine après l'école et le mercredi après-midi, Neuvéglise uniquement après l'école.

Saint-Flour réfléchit à élargir cette offre au mercredi matin et Neuvéglise à le proposer sur le mercredi.

De plus, des TAP déclarés sont identifiés sur les communes de Neuvéglise-Sur-Truyère et Villedieu.

Aussi, l'offre dans son exhaustivité (reconnue par la CAF et temps de garderies) n'est pas forcément identifiée sur l'ensemble du territoire, relevant de la compétence des communes.

Pour autant, ce volet du périscolaire et l'offre de services adjacentes est importante et peut impacter le choix de scolarisation des familles en fonction de l'existence ou non d'une offre d'accueil périscolaire.

Ce champ est peut-être à investir et ce sur l'ensemble du territoire pour avoir d'une part une vision globale et, d'autre part au regard des besoins, manques qui pourraient ressortir, envisager des mesures d'accompagnement auprès des communes.

Des services complémentaires pour les jeunes

✓ L'accueil jeunes

Il s'agit d'un espace dédié au centre social est ouvert tous les mercredis de 14h à 18h ainsi que les jeudis et vendredis après-midi de 16h à 18h en période scolaire et tous les après-midis en période de vacances.

Il est destiné aux jeunes de 14 à 17 ans, en accueil libre. Les jeunes ont la possibilité de jouer au billard, d'écouter de la musique, de faire des jeux de société, de jouer à la PS3 ou à la Wii, etc.

C'est également un lieu où les jeunes peuvent être à l'initiative de leurs projets, l'animateur de l'espace jeunes est spécialement là pour les accompagner et les encourager dans la mise en œuvre de leurs projets. Pendant les périodes de vacances, des soirées à thème de l'espace jeunes sont organisées (soirées enquêtes, soirées karaoké, etc...).

Pendant les périodes de vacances, des soirées, des stages culturels et des après-midi à thème sont organisés.

✓ Le Point Information Jeunesse (PIJ)



Lieu gratuit d'écoute et d'information, le Point d'Information Jeunesse est un espace géré par le Centre social municipal.

Le PIJ est un lieu d'accueil gratuit accessible sans rendez-vous et ouvert aux jeunes (pré-ados, ados) aux jeunes adultes, aux parents ..., ainsi qu'aux moins jeunes. **Ses domaines de compétences sont divers et variés** : l'orientation, l'emploi et stages, la santé, le social, les loisirs et la vie sociale locale, l'engagement bénévole, la mobilité européenne et internationale...

Les animateurs du Centre social accompagnent les jeunes dans votre recherche afin qu'ils trouvent réponses à leurs questions, qu'il s'agisse de scolarité, de formation, d'emploi, de logement, de loisirs, ou bien monter un projet (projets humanitaires, de vacances, de création d'entreprise...).

Les objectifs du PIJ sont les suivants :

1. Offrir une information objective et neutre.
2. Proposer aux usagers un accompagnement individualisé permettant d'identifier clairement le besoin et de sélectionner les acteurs qui seront le mieux à même d'y répondre.
3. Travailler en réseau avec les autres structures et autres organismes qui interviennent auprès des jeunes (OMJS, CLAJ, Agoras jeunes...).
4. Accompagner les jeunes dans l'accès aux droits en développant à la fois une offre de services généralistes liée à l'insertion professionnelle et une offre de services thématiques, notamment, dans les champs du logement, de l'emploi, de la santé, de la mobilité et l'engagement.

| Enjeux majeurs | Pistes d'actions |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Valoriser les métiers de l'animation pour garantir pour sécuriser les recrutements en ALSH- Parfaire l'harmonisation de l'offre ALSH- Pouvoir disposer d'une vision des différents temps de l'enfant (temps scolaire, périscolaire et extrascolaire)- Développer une offre pour les adolescents et jeunes adultes | <ul style="list-style-type: none">- Adoption de mesures en faveur des métiers de l'animation- Poursuite de la coordination des ALSH de Saint-Flour Communauté- Intégrer au titre du « Service aux communes » un volet sur l'offre périscolaire- Création d'un nouvel espace/aménagement à destination des adolescents au sein du Centre social |

12. Parentalité et animation de la vie sociale – participation citoyenne

L'accompagnement à la parentalité

Les services liés à la parentalité sont regroupés à Saint-Flour, en dehors du RPE et des Points relais « Points Info Famille », localisés au sein des Maisons « France Services ».

- Le service du Lieu d'Accueil Parent Enfant (LAPE) « LAPE'tite récré en famille »

Ce service projeté dans le cadre de la précédente CTG a ouvert depuis octobre 2018 porté par le CCAS de la Ville de Saint-Flour.

Il a pour vocation d'être un espace qui permet « un accompagnement de la fonction parentale » basé sur l'écoute et l'échange autour du lien familial. Cet espace est ouvert gratuitement, confidentiel et anonyme. Les 4 objectifs du LAPE sont :

- 1. Favoriser l'éveil et l'autonomie de l'enfant
- 2. Rassurer les parents dans leur rôle éducatif
- 3. Permettre une première sociabilisation de l'enfant
- 4. Rompre l'isolement parental

Le LAPE accueille les parents et les enfants de 0 à 6 ans, tous les mercredis matins au sein du Centre social. Une vingtaine de participants se réunissent chaque semaine.

- La médiation familiale portée par l'UDAF consiste à la gestion des conflits liés aux séparations, choix familiaux L'UDAF est partenaires du réseau des France Services de Saint-Flour Communauté.
- La commission parentalité : il s'agit d'un réseau d'acteurs du territoire qui met en place des actions en direction des parents, sous la forme par exemple de Café des parents, conférence..
- Les services de la PMI du Conseil départemental basés au sein de la Maison des Solidarités à Saint-Flour accompagnent les grossesses puis assurent le suivi du bébé après la naissance : actions en faveur de l'allaitement, accompagnement sur les questions de fécondité, d'IVG etc...
- Le Centre Médico-Psychologique à Saint-Flour peut intervenir à domicile pour les parents rencontrant des difficultés dans l'exercice de la fonction parentale, accompagnement à la fonction parentale, accompagnement sur les difficultés liées à la maladie ou au handicap.

L'accompagnement à la parentalité est d'autant plus important pour les familles monoparentales.

De plus, la notion de « répit familial » pour ces familles à interroger. Un parent qui élève seul son enfant peut avoir besoin de soutien dans l'éducation apportée à l'enfant, d'une part mais aussi dans son quotidien, ne serait-ce qu'en terme de disponibilité pour se rendre à un rendez-vous médical ou autres démarches.

L'accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité est centré sur la commune de Saint-Flour, avec 2 structures porteuses : le CCAS et le RERS de Haute-Auvergne.

Cet accompagnement est formalisé dans le cadre d'un CLAS – contrat local d'accompagnement à la scolarité – en direction des enfants scolarisés du Ce1 au Cm2

L'accompagnement des familles dans les différents moments de la vie par les travailleurs sociaux de la CAF

Les travailleurs sociaux de la CAF interviennent sur la base **d'évènements familiaux et/ou de territoires, dans le cadre de 3 grandes missions institutionnelles** :

- ✓ **Faire de la vie familiale un espace d'épanouissement des parents et des enfants** en prenant compte les mutations de la famille et en étant présents pour l'aider à surmonter un évènement déstabilisant (séparation, décès du parent, de l'enfant, arrivée de l'enfant, handicap, accompagnement aux sorties familiales),
- ✓ **Aider les familles dans leur logement, espace de cohésion familiale, et leur environnement** pour leur permettre d'accéder ou de se maintenir dans un logement et un cadre de vie adapté à leurs besoins (gestion des impayés, travail sur la non-décence des logements),
- ✓ **Contribuer à l'inclusion sociale des familles vulnérables**, confrontées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle (Créances, accompagnement des familles à l'accès aux soins).

L'animation sociale organisée sur le territoire

Le territoire est couvert par **5 structures d'animation de la vie sociale**. Quatre d'entre elles sont des **Espaces de vie sociale (EVS) sous statut associatif** et la cinquième est le **centre social municipal de Saint-Flour**.

Le centre social est un **lieu d'animation de la vie sociale**, et poursuit donc une volonté :

- de **coordination des acteurs du territoire** : que ce soit des associations de proximité ou des partenaires plus institutionnels : démarche de constat et diagnostic, de prise en compte des attentes/besoins : plusieurs exemples en lien avec des comités d'animations de quartiers, le RERS, l'OMJS, ou la MFR pour le niveau local, mais également avec la Fédération des centres sociaux,
- **d'implication des habitants adhérents usagers** avec l'organisation régulière de temps d'échanges (consultation/concertation..) garant d'un mode de participation du plus grand nombre au projet de la structure avec un objectif poursuivi.

Les EVS sont le RERS basé à Saint-Flour et trois sont sur le secteur du Caldaguès (Intergénération Caldaguès-Aubrac, Les enfants en Aubrac et Entre Bès et Truyère) qui ont été créés sous l'impulsion de la MSA dans le but de créer du lien social en milieu rural. Ces dernières reposent sur l'engagement de bénévoles.

Néanmoins, si le territoire paraît relativement bien couvert, **le fonctionnement des structures est très hétérogène tout comme leurs publics et leurs actions**. L'activité de ces structures d'animation de la vie sociale mérite d'être confortée afin de répondre aux besoins des territoires. Les bénévoles, de moins en moins nombreux, ont aussi besoin d'accompagnement et/ou de se sentir épaulés dans leurs missions associatives.

A noter, l'association « Familles rurales de Pierrefort » a bénéficié quelques années de cet agrément.

Aussi, dans le cadre de la précédente CTG, **des actions communes et/ou partenariales entre le Centre social et certains EVS** ont pu s'organiser. Cela a permis des apports réciproques, entre un **appui méthodologique du Centre social de St Flour** et la **connaissance des populations et la capacité de mobilisation des EVS et des associations locales, en proximité**.

A part de cette interconnaissance et expériences communes, les associations peuvent plus facilement se tourner vers les uns et les autres, et ce dans un cadre informel.

De plus, le tissu associatif peut avoir recours au Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA), label obtenu depuis novembre 2013 par l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour (OMJS).

Les PAVA ont pour objectif de fournir un accompagnement gratuit, à la fois technique et méthodologique aux porteurs de projet associatif, d'apporter un regard extérieur et averti sur les projets des associations et de conseils pratiques en faveur d'une bonne gestion (analyse et méthodologie de projet, droit du travail, recherche de financement, ressources humaines, communication, etc...), et enfin d'orienter les acteurs associatifs vers les interlocuteurs les plus adéquats et de les mettre en relation avec des partenaires potentiels.

Zoom sur les 3 Espaces de Vie Sociale du Caldaquès-Aubrac

Pour rappel, sont concernées, « Entre Bès et Truyère », « Intergénération Caldaquès-Aubrac » et « Les enfants en Aubrac ».

Depuis quelques années, ces associations se sont structurées et développées au point désormais de compter jusqu'à plusieurs centaines d'adhérents, sans limite géographique. Pour autant, elles interviennent toujours dans la proximité.

Si « les enfants en Aubrac » concentrent leurs actions envers le public enfants et famille, toutes participent pleinement à l'animation de la vie sociale du Caldaquès-Aubrac et au-delà.

Ces associations proposent un programme d'activités à l'année. A titre d'illustrations et de manière confondue, il s'agit d'activités sportives (zumba, danse, relaxation...), d'activités culturelles (ateliers peinture, apprentissage guitare et batterie..), de sorties familiales (concerts, spectacles...), de veillées ou soirées récréatives etc.

A noter, d'autres associations, comme par ex. l'association « Familles rurales de Pierrefort » seraient susceptibles de bénéficier de cet agrément, sans doute avec un accompagnement.

Le soutien à la participation citoyenne

À la suite des dramatiques événements survenus au siège du journal Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, le Conseil municipal de Saint-Flour avait pris la décision de mettre en place un groupe de travail sur le thème de la Citoyenneté. Depuis, un Groupe Citoyenneté s'est constitué à Saint-Flour et propose aux structures sociales, éducatives, culturelles, associatives, à la presse locale et à toutes les bonnes volontés, des rencontres régulières autour de projets ayant pour thème la citoyenneté au sens large. Il permet ainsi de créer du lien et de sensibiliser la population et plus particulièrement, les plus jeunes, à la citoyenneté. Cédric CHARDAYRE, directeur du Centre Social Municipal, et Gilles ALBARET, directeur de la Médiathèque et des Archives municipales sont les coordonnateurs de ce Groupe Citoyenneté.

Pour les plus jeunes, collégiens, Saint-Flour Communauté a mis en place un Conseil Intercommunal des jeunes (CIJ) pour initier les jeunes à l'engagement citoyen, leur permettre de faire valoir leurs projets et les concrétiser, en les accompagnant sur une durée de mandat de 3 années. Les élections se déroulent au sein des collèges du territoire, avec comme pour les adultes, des candidatures, des professions de foi et une campagne électorale. Une nouvelle équipe de 18 jeunes commence son mandat en cette année 2022.

Enfin, depuis cette année 2022, les élus sanflorains ont décidé de la mise en place d'un budget participatif. Dispositif de démocratie participative, il s'agit d'encourager les sanflorains à agir directement sur leur cadre de vie en proposant une idée pour leur quartier et pour la ville. Pour cette première édition une enveloppe de 20 000 € est dédiée aux projets que vous proposerez pour la Ville de Saint-Flour. Une plateforme en ligne a été créée à cet effet pour partager les idées.

Les projets doivent s'inscrire dans le cadre des thématiques suivantes : cadre de vie, environnement, éducation, sport, culture, loisirs, patrimoine, solidarités, propreté, numérique, prévention, sécurité, santé, aménagements urbains, bâtiments publics, équipements de proximité. Du 1^{er} septembre 2022 au 31 octobre 2022, les sanflorains âgés d'au moins 16 ans seront invités à voter en ligne pour les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser.

| Enjeux majeurs | Pistes d'actions |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Permettre un « répit familial » pour des familles isolées ou monoparentales - Accompagner les structures ressources en matière d'animation de la vie sociale et ce sur l'ensemble du territoire - Encourager la participation citoyenne et l'engagement des habitants et des plus jeunes | <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la parentalité en développant des modes de garde de type occasionnel - Mieux faire connaître les services spécifiques existants (PAVA, PIJ..) - Pérenniser le dispositif d'aide aux transports en faveur de la jeunesse - Création d'espaces formels et informels de participation citoyenne |

ANNEXE 2 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

| NOM DE LA COLLECTIVITE LOCALE SIGNATAIRE | |
|--|---|
| TYPE DE STRUCTURE | NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE |
| EAJE | |
| Multi-accueil | Les lutins sanflorains 5 rue du Dr Mallet – 15100 SAINT-FLOUR |
| Micro-crèche | Le cocon sanflorain 32 rue du collège – 15 100 SAINT-FLOUR |
| Micro-crèche | Croque sourire 8 rue de l'Aubrac – 15 230 PIERREFORT |
| LAEP | |
| LAPE'tite récré en famille | 5 rue du Dr Mallet – 15100 SAINT-FLOUR |
| RAM | |
| RPE Caramels | 5 rue du Dr Mallet – 15100 SAINT-FLOUR |
| RPE Itinérant ADMR | Maison France Service – 29 avenue Pierre Vialard – 15110 CHAUDES-AIGUES |
| ALSH | |
| Alsh Extra-scolaire | Pays de Saint-Flour-Margeride OMJS 10 avenue de Besserette – 15100 SAINT-FLOUR |
| Alsh Extra-scolaire | Planèze OMJS 10 avenue de Besserette – 15100 SAINT-FLOUR |
| Alsh Extra-scolaire | Familles Rurales de Pierrefort – 1 bis rue du plomb du Cantal 15 230 PIERREFORT |
| Alsh Extra-scolaire | Les p'tits filous 3 avenue Charles de Gaulle, BP 102 – 15 106 SAINT FLOUR CEDEX |
| Alsh Péri-scolaire | Les p'tits filous 3 avenue Charles de Gaulle, BP 102 – 15 106 SAINT FLOUR CEDEX |
| Alsh Péri-scolaire | Mairie de Saint-Flour – 1 Place d'Armes 15 100 SAINT-FLOUR |

ANNEXE 3 – FICHES-ACTIONS - Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés



| | |
|---------------------|--|
| Fiche action n°1 | Action portée par Saint-Flour Communauté |
| | Poursuite des actions du Relais Petite Enfance (RPE) en faveur du métier d'assistant(e)s maternel(le)s Axe : Des services enfance et jeunesse, pour l'attractivité du territoire |

Description de l'opération

Dans le cadre du précédent projet de territoire et Convention Territoriale Globale (CTG), l'enjeu du **développement d'une offre de services petite enfance** avait été mis en exergue comme l'un des principaux leviers de maintien et d'attractivité d'habitants.

En ce sens, une étude de définition des besoins et schéma d'organisation des services petite enfance a été engagée et réalisée. Les conclusions de celles-ci mettent en évidence la **tension de l'offre sur le territoire en matière de modes de garde, que ce soit en individuel (assistant(s) maternel(le)s) ou en collectif.**

Plus précisément, concernant le mode de garde individuel, l'étude petite enfance a alerté sur la **diminution en cours du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s et par-là même du nombre de places.** Sur le territoire intercommunal, **entre 2017 et 2021, 26 assistant(e)s maternel(le)s se sont certes installées mais sur la période mais 36 ont stoppé leur activité (principalement départs à la retraite), soit en moyenne une perte de 56 places. Le pic de départs à la retraite et seuil d'alerte est estimé en 2025.**

L'enjeu est donc de faire naître des vocations pour enrayer autant que possible cette diminution du nombre de places en accueil individuel.

Pour rappel, la commune de Saint-Flour porte un multi-accueil et Saint-Flour Communauté est compétente et dispose de **2 microcrèches, l'une à Pierrefort, l'autre à Saint-Flour et d'un service de Relais Petite Enfance (RPE) qui couvre l'ensemble du territoire et concerne le mode de garde individuel.**

Aussi, au regard de ce contexte et de cet enjeu, il s'agit donc d'intensifier et de démultiplier les initiatives, qu'elles relèvent de :

- la **promotion et valorisation du métier d'assistant(e)s maternel(le)s** : des outils spécifiques ont été créés par le RPE (flyers, panneaux d'exposition), des 1^{ères} interventions en lien notamment avec Pôle emploi, la Mission Locale des Hautes terres, la MFR de Saint-Flour ont été initiées ainsi que des opérations spéciales « semaine de promotion du métier ». Il convient d'étayer un programme d'actions pluriannuel en nouant des contacts élargis sur l'ensemble du territoire, pour sensibiliser à ce métier tout en soutenant les liens d'ores et déjà existants.

- la **formation pour obtenir l'agrément professionnel** : des sessions sont proposées sur le Cantal. Aussi, une réflexion est peut-être à engager quant à l'**accessibilité de cette offre (lieu, fréquence)** pour faciliter au maximum la démarche d'inscription. A noter, les animatrices du RPE sont associées aux réunions préalables d'informations au métier.

Parallèlement, il importe également pour le RPE de poursuivre ses actions habituelles et régulières du RPE, en matière :

- ❖ **d'animation et de soutien à la professionnalisation des assistant(e)s maternel(le)s**, à travers les réunions d'informations, aide au départ en formation, ateliers d'animations..), **autant d'interventions qui soutiennent les assistant(e)s maternel(le)s dans leur pratique quotidienne, en évitant aussi le risque d'isolement de cette profession qui exerce principalement à domicile ;**

- ❖ **d'accompagnement aux projets associant des assistant(e)s maternel(le)s, directement ou indirectement**, tels que les Maisons d'Assistant(e)s Maternel(le)s MAM ou toutes autres solutions de modes de garde qui pourraient être étudiées et ce en lien avec les partenaires.

Enfin, pour mener à bien et contribuer à ce programme ambitieux, **la structuration du service du RPE est peut-être à questionner**, étant précisé qu'actuellement, une partie du service (volet itinérant) est en gestion, avec deux agents relevant d'employeurs différents.

Objectifs généraux

- Aider à la création de nouveaux agréments d'assistant(e)s maternel(le)s,
- Accompagner les assistant(e)s maternel(le)s dans leur pratique professionnelle,
- Contribuer à l'émergence de projets de mode de garde, impliquant directement ou indirectement les d'assistant(e)s maternel(le)s

Objectifs opérationnels

- Promouvoir et valoriser le métier d'assistant(e)s maternel(le)s
- Faciliter l'accès à la formation pour l'obtention de l'agrément
- Questionner la structuration du service du RPE

Type de dépense

Fonctionnement

Maîtrise d'ouvrage / champ d'action

Saint-Flour Communauté

Partenariat

Services de la Mission Accueil Petite Enfance (MAPE) et Protection Medico-Infantile (PMI) du Département du Cantal CAF du Cantal, MSA, Gestionnaires d'EAJE, porteurs de projets, et tous partenaires de l'action sociale oeuvrant en faveur de la petite enfance

Échéancier

2022-2026

Les modalités d'évaluation

- Nombre et/ou nouveaux types d'actions de promotion du métier d'assistant(e)s maternel(le)s déployés annuellement ;
- Nombre de nouveaux agréments d'assistant(e)s maternel(le)s
- Nombre de places en accueil individuel développées
- Nombre de MAM ou autres modes de gardes créés et impliquant directement ou indirectement des assistant(e)s maternel(le)s

Action présentée par : La Ville de Saint-Flour et son Centre Communal d'Action Sociale

Intitulé de l'opération n°2



Projet de réhabilitation/construction de la crèche collective « Les Lutins Sanflorains »

Axe : Favoriser l'attractivité du territoire dans son ensemble par l'action sociale

Enjeu : Maintenir et développer l'offre de services pour répondre aux besoins générés par les évolutions démographiques

Description de l'opération

Le diagnostic qualitatif a mis en avant une problématique forte en termes d'attractivité pour les familles mais aussi pour les professionnels de santé. Or ce type de public est attiré par une offre importante en matière de services et d'offre culturelle et ou d'animation.

La crèche municipale est une structure multi accueil agréée pour 43 places de 0 à 4 ans. Cet établissement d'accueil du jeune enfant est situé à l'heure actuelle en dessous du centre social municipal depuis plusieurs années. Or l'espace et l'emprise au sol ne permettent pas d'assurer les 6m² règlementaires en termes de surface au sol par enfant. De plus les locaux ne sont plus assez fonctionnels et sont incompatibles avec le développement du projet éducatif notamment en termes d'accueil occasionnel (répit parental)

Par ailleurs, l'étude petite enfance réalisée par la Communauté de Communes Saint-Flour Communauté met en avant une problématique à court termes en matière d'accueil individuel. En effet, d'ici quelques années, environ 1/3 des assistantes maternelles partiront à la retraite sans être renouvelées, soit un déficit prévisionnel d'environ 90 places de garde pour la commune même de Saint-Flour.

Objectifs

- Améliorer l'attractivité de la commune par un pôle petite enfance qualitatif et moderne
- Développer le projet éducatif et l'accueil occasionnel, notamment la halte-garderie pour les 3-4 ans
- Anticiper la baisse du nombre d'assistantes maternelles et donc du nombre de places de garde en accueil individuel d'ici les 5 prochaines années
- Augmenter la capacité d'accueil et l'agrément de 43 places à 48 places conventionnées avec un agrément modulé selon les horaires
- Bénéficier du soutien de la CAF du Cantal au titre du Plan rebond Petite Enfance qui impacte positivement l'accompagnement financier de certaines structures (17 000 € par place agréé à condition d'une augmentation d'au moins 10% de l'agrément actuel).

Type de dépense

Investissement

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

| | |
|--|--|
| Maîtrise d'ouvrage / champ d'action | Ville de Saint-Flour / Centre Communal d'Action Sociale |
| Partenariat | Etat, Europe (programmes européens FEADER, FEDER, Leader...), Caisse d'Allocations Familiales du Cantal, Conseil Départemental (PMI), Saint-Flour Communauté, partenaires associatifs, publics et privés |

| | | | | | |
|---|--|------------------|---------------------------|------------------|-------------|
| Échéancier | Etude de programmation en 2021 Premier trimestre 2022 : Montage, finalisation du dossier de subvention Deuxième trimestre : choix du maître d'œuvre Second semestre 2022 – 2023 : Travaux | | | | |
| Coût de l'opération | <ul style="list-style-type: none"> Etude de programmation : 25 000 € Opération d'aménagement : <u>chiffrage en cours</u> | | | | |
| Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage | Partenaires | Montants | | | Taux |
| | | 2021-2022 | 2023-2024 | 2025-2026 | |
| | Ville de Saint-Flour | 25 000 € | Chiffrage en cours | | 100% |
| | | | | | |
| | | | | | |
| TOTAL | 25 000 € | | | 100% | |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Les modalités d'évaluation | <p>Capacité à fédérer les élus du territoire autour de ce projet structurant d'intérêt communautaire</p> <p>Capacité à développer un projet éducatif petite enfance de 48 places en mode « multi accueil »</p> <p>Nombre de familles accueillies au sein de cette nouvelle structure par choix du mode de garde et nombre de personnes sur liste d'attente</p> |
|-----------------------------------|--|



| | |
|---------------------|--|
| Fiche action n°3 | Action portée par la commune de Neuvéglise-Sur-Truyère |
| | Projet de création d'une micro-crèche à Neuvéglise-Sur-Truyère Axe : Des services enfance et jeunesse, pour l'attractivité du territoire |

Description de l'opération

L'enjeu du développement d'une offre de services enfance et petite enfance est une priorité pour la municipalité de Neuvéglise-sur-Truyère. En effet, accueillir les enfants pendant les temps scolaires et périscolaires est l'un des principaux leviers de maintien et d'attractivité d'habitants.

Une étude de définition des besoins et schéma d'organisation des services petite enfance a été engagée et réalisée à l'échelle de Saint-Flour Communauté. Les conclusions de celle-ci mettent en évidence la tension de l'offre sur le territoire en matière de modes de garde, que ce soit en individuel (assistant(s) maternel(le)s) ou en collectif.

Il en ressort que la commune de Neuvéglise-sur-Truyère propose uniquement de la garde en mode individuel pour les moins de 3 ans. Or, sur les 15 assistantes maternelles communales recensées au 02/09/2022, 6 sont des personnes de plus de 55 ans. Le secteur se trouve donc confronté au risque avéré de départs à la retraite (40%) qui seront non remplacés au sein de la profession.

Partant de ce constat, la commune de Neuvéglise-Sur-Truyère a initiée une réflexion en faveur de la création d'un Equipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). Ce projet de microcrèche s'inscrit en parallèle d'un autre grand projet structurant de la commune : la restructuration de l'école sur un site unique, en cours de réalisation. En effet, il est prévu de réceptionner la nouvelle école au deuxième semestre 2023. Date à laquelle les anciens locaux de l'école « du bas » seront vacants et libres pour accueillir une microcrèche.

Le bâtiment sera ainsi gardé, évitant une construction neuve facteur d'étalement urbain, et utilisé de façon à conserver sa vocation à accueillir des enfants.

Le potentiel d'accueil est estimé à 12 places et l'étude de faisabilité est en cours. Bien entendu, l'ensemble des organismes partenaires sont associés au projet : CAF, MSA, Saint-Flour Communauté, Conseil départemental. Des réunions se sont d'ores et déjà tenues et d'autres rencontres sont planifiées, notamment pour associer et informer les assistantes maternelles de la commune.

L'objectif est de compléter l'offre des modes de garde mis à disposition des parents, et non de le remplacer.

Anciens locaux

Offrir des moyens de garde des jeunes enfants aux habitants de la commune et aux demandeurs des environs, pour compléter le panel de moyens de garde du secteur, suivant un besoin identifié après étude sur les différents moyens de garde sur le territoire de St Flour Communauté.

Type de dépense

investissement

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Neuvéglise-Sur-Truyère

Partenariat

Communes environnantes, CAF du Cantal, MSA Auvergne, Conseil départemental du Cantal (PMI)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

| | |
|----------------------------|---|
| Échéancier | Etude de conception-faisabilité à partir du 2 ^{ème} semestre 2022, préparation du DCE et consultation des entreprises courant 2023, démarrage possible des travaux fin 2023 – début 2024 pour une réception attendue fin 2024. |
| Coût de l'opération | 420 000 €HT (500 000€ TTC) |

| | |
|-----------------------------------|---|
| Les modalités d'évaluation | <ul style="list-style-type: none">- Nombre de places créées- Taux d'occupation de la structure |
|-----------------------------------|---|

PROJET



| | |
|---------------------|---|
| Fiche action n°4 | Action portée par la commune de Talizat |
| | Projet de création d'une microcrèche à Talizat Axe : Des services petite enfance et jeunesse, facteurs de maintien et d'attractivité de populations |

Description de l'opération

Dans le cadre du précédent projet de territoire et Convention Territoriale Globale (CTG), l'enjeu du **développement d'une offre de services petite enfance** avait été mis en exergue comme l'un des principaux leviers de maintien et d'attractivité d'habitants.

En ce sens, une étude de définition des besoins et schéma d'organisation des services petite enfance a été engagée et réalisée. Les conclusions de celles-ci mettent en évidence la **tension de l'offre sur le territoire en matière de modes de garde, que ce soit en individuel (assistant(s) maternel(le)s) ou en collectif.**

Pour rappel, Saint-Flour Communauté est compétente et dispose de 2 microcrèches, l'une à Pierrefort, l'autre à Saint-Flour et d'un service de Relais Petite Enfance (RPE) qui couvre l'ensemble du territoire. La commune de Saint-Flour porte un multi-accueil.

Aussi, dans ce cadre-là et au regard des résultats de l'étude, la commune de Talizat a initié une réflexion en faveur de la création d'un Equipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

En effet, la commune de Talizat et les communes environnantes disposent **exclusivement d'un mode de garde en accueil individuel.** Avec, certes 16 assistantes maternelles dénombrées au 30/11/2020 sur le bassin de vie*, le secteur se trouve confronté au **risque avéré de départs à la retraite qui seront non remplacés au sein de la profession.** 63% de ces professionnelles de la petite enfance ont 55 ans et plus. La seule commune de Talizat compte au 1^{er} août 2022 5 assistantes maternelles actives dont 3 de 55 ans et plus.

Des 1ers éléments de l'étude de besoin, il ressort un **potentiel brut d'enfants de moins de 3 ans à accueillir à hauteur de 19 enfants.**

Parallèlement, la commune de Talizat engage **2 projets structurants et facteur de maintien et d'attractivité de jeunes foyers sur la commune, à savoir :**

- **projet de restructuration du groupe scolaire**, avec notamment l'extension de la cantine scolaire pour une capacité d'accueil de 80 enfants,
- **projet d'un lotissement** : création d'un lotissement en centre-bourg de la commune, avec à terme 17 lots qui seront viabilisés.

Compte-tenu de ce contexte, la commune travaille aux côtés des partenaires CAF, MSA et Conseil départemental en faveur d'un projet de microcrèche.

Plusieurs rencontres se sont organisées dont une qui a porté sur la visite d'un potentiel bâtiment qui pourrait accueillir cet EAJE. Depuis 2 ans, certains enfants de la commune sont gardés par des assistantes maternelles de communes voisines. Par la suite, nous craignons leurs scolarisations sur ces communes.

Une étude de besoin préalable est aussi en cours et la commune a entrepris de solliciter des 1ères estimations financières auprès d'architectes. **Une attention vise à associer en amont de ce projet les communes alentours et ce en faveur d'un projet qui sera structurant à l'échelle d'un bassin de vie*, d'où le périmètre de l'étude de besoin adapté en ce sens.**

*bassin de vie concerné par l'étude de besoins : Talizat, Coltines, Ferrières St Mary, Joursac, Rezentières, Neussargues en Pinatelle, Valjouze.

Objectifs

- Accompagner les projets structurants en cours en faveur du maintien et de l'accueil de nouveaux habitants
- Proposer une offre de mode garde collectif en complémentarité du mode de garde individuel
- Pallier, par anticipation, la diminution du nombre d'assistantes maternelles, sur le territoire
- Contribuer à l'attractivité du territoire

Type de dépense

Fonctionnement et investissement

| | |
|--|--|
| Maîtrise d'ouvrage / champ d'action | Commune de Talizat |
| Partenariat | Communes environnantes, CAF du Cantal, MSA Auvergne, Conseil départemental du Cantal (PMI), Saint-Flour Communauté |
| Échéancier | |

Les modalités d'évaluation



Commune de Valuéjols

| | |
|---------------------|---|
| Fiche action n°5 | Action portée par la commune de Valuéjols |
| | Projet de création d'un Equipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) à Valuéjols Axe : Des services enfance et jeunesse, pour l'attractivité du territoire |

Description de l'opération

Dans le cadre du précédent projet de territoire et Convention Territoriale Globale (CTG), l'enjeu du **développement d'une offre de services petite enfance** avait été mis en exergue comme l'un des principaux leviers de maintien et d'attractivité d'habitants.

En ce sens, une étude de définition des besoins et schéma d'organisation des services petite enfance a été engagée et réalisée. Les conclusions de celles-ci mettent en évidence la **tension de l'offre sur le territoire en matière de modes de garde, que ce soit en individuel (assistant(s) maternel(le)s) ou en collectif.**

Pour rappel, Saint-Flour Communauté est compétente et dispose de 2 microcrèches, l'une à Pierrefort, l'autre à Saint-Flour et d'un service de Relais Petite Enfance (RPE) qui couvre l'ensemble du territoire. La commune de Saint-Flour porte un multi-accueil.

Aussi, dans ce cadre-là et au regard des résultats de l'étude, **la commune de Valuéjols initie une réflexion en faveur de la création d'un Equipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).**

En effet, celle-ci et les communes environnantes disposent exclusivement d'un mode de garde en accueil individuel.

Coltines, Ussel et Valuéjols sont organisées en Réseau d'Ecoles et Territoire et disposent chacune d'un groupe scolaire, étant précisé que l'école de Valuéjols accueille tous les niveaux.

Par ailleurs, la commune porte un projet de résidence seniors associé à un projet d'ensemble en faveur de la revitalisation du centre-bourg qui accueille d'ores et déjà un certain nombre de services essentiels (cabinets médicaux, pharmacie, commerces de 1ères nécessité, bibliothèque..)

Compte tenu de ce contexte, la commune souhaite réfléchir, aux côtés des partenaires CAF, MSA et Conseil départemental en faveur d'un projet petite enfance.

Objectifs

- Accompagner les projets structurants en cours en faveur du maintien et de l'accueil de nouveaux habitants
- Proposer une offre de mode garde collectif en complémentarité du mode de garde individuel
- Pallier, par anticipation, la diminution du nombre d'assistantes maternelles, sur le territoire
- Contribuer à l'attractivité du territoire

Type de dépense

Fonctionnement et investissement


| | |
|---------------------------|---|
| Maîtrise d'ouvrage | Commune de Valuéjols |
| Partenariat | Services de la Mission Accueil Petite Enfance (MAPE) et Protection Medico-Infantile (PMI) du Département du Cantal CAF du Cantal, MSA, Gestionnaires d'EAJE, porteurs de projets, et tous partenaires de l'action sociale oeuvrant en faveur de la petite enfance |
| Échéancier | 2023-2026 |

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Les modalités d'évaluation

- Aboutissement de la démarche projet
- Nombre de places créées
- Taux d'occupation de la structure
- Satisfaction des familles (via enquête ou autres)

PROJET

| | |
|---|---|
| <p>Intitulé de l'opération</p>  | <p>Favoriser le soutien à la parentalité en développant les modes de garde de type occasionnel</p> <p>Axe : Développer et réorienter l'action sociale en adéquation avec l'évolution sociodémographique de la population</p> <p>Enjeu : Soutenir les actifs occupés éprouvant des difficultés socioéconomiques ou dans leur fonction parentale</p> |
|---|---|

Description de l'opération

Le soutien à la parentalité vise à disposer, pour les parents, d'un espace de liberté pendant des périodes courtes (quelques heures par jour) ou plus longues (une journée ou plus) pour souffler, se ressourcer, faciliter une vie sociale et familiale, bénéficier de loisirs, accomplir des démarches administratives, gérer l'arrivée d'un enfant, etc.

Par ailleurs, malgré l'école obligatoire à partir de 3 ans, selon l'âge effectif de l'enfant concerné par la rentrée, il peut exister un « creux » de quelques mois avant l'entrée à l'école (de mai à juillet). De plus, certaines familles ayant bénéficié de la crèche souhaiteraient pour la première année de l'enfant à l'école, continuer à inscrire leurs enfants à la crèche pour une continuité du mode de garde en périscolaire jusqu'aux 4 ans de l'enfant.

Pour cela il s'agit de développer l'offre de service à destination des parents. Plusieurs supports ont été identifiés :

- La mise en place d'un groupe de paroles au sein du projet parentalité du centre social municipal
- Le développement du projet de Halte-Garderie au sein de la crèche municipale. Les Lutins Sanflorains sont agréés structure multi accueil 0-4 ans dont le mode de garde occasionnel et l'accueil des 3-4 ans mais qui en réalité n'est pas efficient du fait d'une demande forte en accueil régulier.

Cette action est transversale à l'axe 2 du présent plan d'actions et son enjeu « Maintenir et développer l'offre de services pour répondre aux besoins générés par les évolutions démographiques ». □ Le développement du baby sitting

Objectifs

- Développer l'offre de service à destination des parents
- Créer un espace formel de discussion et de liberté de parole au sein du groupe parentalité du centre social municipal
- Mettre en adéquation l'offre et la demande de baby sitting en s'assurant des dispositions réglementaires en termes de responsabilités
- Rédiger un projet éducatif pour les 3-4 ans au titre de la crèche municipale + prise en compte de ce projet au titre du futur projet de réhabilitation

| Type de dépense | |
|-------------------------------------|--|
| Fonctionnement | |
| Maîtrise d'ouvrage / champ d'action | Ville de Saint-Flour / Centre Communal d'Action Sociale |
| Partenariat | Conseil Départemental du Cantal (PMI), Caisse d'Allocations Familiales du Cantal, groupe parentalité, conseil citoyen l'avis de familles, partenaires éducatifs, associatifs et privés |
| Échéancier | Action pluriannuelle 2021-2026 |

| | |
|----------------------------|---|
| Les modalités d'évaluation | Capacité à fédérer les familles sur le groupe de paroles (fréquentation/nombre de réunions organisées) Création d'un listing baby sitting et capacité à coordonner l'offre et la demande |
|----------------------------|---|

PROJET



| | |
|---------------------|--|
| Fiche action n°7 | Action portée par Saint-Flour Communauté |
| | Coordination et innovation en matière de services petite enfance à l'échelle du territoire Axe : Des services enfance et jeunesse, pour l'attractivité du territoire |

Description de l'opération

Dans le cadre du précédent projet de territoire et Convention Territoriale Globale (CTG), l'enjeu du développement d'une offre de services petite enfance avait été mis en exergue comme l'un des principaux leviers de maintien et d'attractivité d'habitants.

En ce sens, une étude de définition des besoins et schéma d'organisation des services petite enfance a été engagée et réalisée. Les conclusions de celles-ci mettent en évidence la tension de l'offre sur le territoire en matière de modes de garde, que ce soit en individuel (assistant(s) maternel(le)s) ou en collectif.

Pour rappel, Saint-Flour Communauté est compétente et dispose de 2 microcrèches, l'une à Pierrefort, l'autre à Saint-Flour et d'un service de Relais Petite Enfance (RPE) qui couvre l'ensemble du territoire. La commune de Saint-Flour porte un multi-accueil.

Aussi, dans ce cadre-là et au regard des résultats de l'étude, **plusieurs projets d'Équipement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) sont émergents ou en réflexion** : microcrèches par les communes Neuvéglise-Sur-Truyère et Talizat et une initiative privée sur Saint-Flour, réflexion en faveur de la création d'un EAJE par la commune de Valuèjols sans oublier la relocalisation du multi-accueil à Saint-Flour avec 5 places supplémentaires.

De plus, au titre du mode de garde individuel, un projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) est en cours à Ruynes-en-Margeride par 3 professionnelles. Ceci étant, d'autres solutions alternatives peuvent exister en matière d'accueil individuel et pourraient permettre de pallier en partie la tension avérée sur ce mode de garde.

Au regard de cette dynamique autour des services de la petite enfance et de la tension de l'offre avérée, il apparaît opportun de veiller communément à :

- **Une coordination de ces projets et initiatives.** Au titre de la coordination de la CTG, et du fait d'une vision sur l'ensemble du territoire, l'intercommunalité pourrait porter ce rôle, avec par exemple la constitution d'un groupe de travail « porteurs de projets petite enfance » comme il existe un groupe rassemblant les gestionnaires ALSH ;
- **Un rôle moteur en faveur de l'étude de modes de gardes alternatifs ou novateurs** que sont par exemple les crèches familiales ou de nids d'éveil, formules entre accueil individuel et collectif.

Objectifs

- Garantir une cohérence d'actions et une complémentarité en matière de services petite enfance sur l'ensemble du territoire,
- Accompagner les porteurs de projets en faveur d'une réponse adaptée aux besoins des populations,
- Contribuer au développement d'une offre de modes de garde complémentaire à l'existant et aux projets émergents

Type de dépense

Fonctionnement

Champ d'action

Saint-Flour Communauté

Partenariat

Gestionnaires d'EAJE, porteurs de projets, Saint-Flour Communauté à travers

Accusé de réception en préfecture
045200066660-20221219-DEL182622-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

| | |
|-------------------|---|
| | notamment de son RPE, Services de la Mission Accueil Petite Enfance (MAPE) et Protection Medico-Infantile (PMI) du Département du Cantal ? CAF du cantal, MSA et tous partenaires de l'action sociale oeuvrant EN faveur de la petite enfance |
| Échéancier | 2022-2026 |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Les modalités d'évaluation | <ul style="list-style-type: none">- Aboutissement des différentes démarches projet- Complémentarité des modes de gardes avec des taux d'occupation équilibrés- Etude encours ou création de modes de gardes alternatifs- Modalités d'échanges mises en place (groupe de pilotage ou autres)- Satisfaction des familles (via enquête ou autres) |
|-----------------------------------|--|

PROJET



Les communes

Fiche action
n°8

Action collective et partenariale : partenaires de l'action sociale et communes

Ingénierie en faveur du soutien à la parentalité et à la scolarité

Axe : Des services enfance et jeunesse, pour l'attractivité du territoire

Description de l'opération

Dans les précédentes contractualisations, Contrat de Cohésion sociale et Convention Territoriale Globale (2017-2021), le soutien à la parentalité était inscrit en faveur de la création d'un Lieu d'Accueil Parent Enfant (LAPE).

Aussi, ce service désormais opérationnel, l'enjeu du soutien à la parentalité et à la scolarité demeure important sur le territoire, cela d'autant plus pour des familles monoparentales.

❖ Parentalité

Les services liés à la parentalité sont principalement regroupés à Saint-Flour et sont multiples, que ce soit les services de la Protection Médico-Infantile (PMI) du département du Cantal basés au sein de la Maison des Solidarités, du Centre Médico-Psychologique pouvant intervenir à domicile pour les parents rencontrant des difficultés dans l'exercice de la fonction parentale, ou bien du Lieu d'Accueil Parent Enfant (LAPE) « LAPE'tite récré en famille », au sein du Centre social. Ce service du CCAS de la Ville de Saint-Flour a ouvert depuis octobre 2018.

Il a pour vocation de permettre « un accompagnement de la fonction parentale » basé sur l'écoute et l'échange autour du lien familial. Il est ouvert de manière gratuite, confidentielle et anonyme.

Par ailleurs, il existe un réseau d'acteurs du territoire « groupe parentalité » qui met en place des actions en direction des parents, sous la forme par exemple de Café des parents, conférence...

En dehors du pôle urbain de Saint-Flour, le service du Relais petite Enfance (RPE) itinérant associe les parents aux ateliers d'animations en territoire et Les France Services sont aussi Points relais « Points Info Famille », deux vecteurs qui concourent au soutien à la parentalité.

Enfin, un réseau parentalité 15 s'organise et s'appuie sur différents acteurs, dont le CIDFF, l'UDAF et la Fédération des centres sociaux. Ce réseau a pour vocation à se développer et s'ancre en territoire.

La lisibilité de ce soutien à la parentalité et son accès en territoire sont ainsi en cours d'investigation.

De même, la notion de « répit familial » transparaît en termes de besoins, émanant en particulier de familles monoparentales et potentiellement d'autres familles, pour d'autres raisons, dans leur fonction éducative.

❖ Scolarité

Relevant de la compétence communale, plusieurs dispositifs viennent en appui dans ce champ de la scolarité :

- Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) : ce dispositif, cofinancé par la CAF du Cantal, est organisé sur la commune de Saint-Flour, avec 2 structures impliquées, à savoir le CCAS de Saint-Flour, via son Centre social et le RERS de Saint-Flour. Son principe est d'accompagner la scolarité par des notions de pédagogie du détour. Il s'opère sur les 3 groupes scolaires de la commune, auprès d'enfants scolarisés du CE1 au CM2.

D'autres initiatives relatives à l'aide aux devoirs peuvent exister mais ne sont pas formalisées et par-là même non identifiées à une échelle supra-communale.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- le **dispositif d'aide aux transports aux activités scolaires, par Saint-Flour Communauté** : partant du constat que le coût du transport est le plus souvent un frein à l'organisation d'une activité, culturelle, sportive ou environnementale, durant le temps scolaire, Saint-Flour Communauté opère un soutien financier aux 25 écoles de son périmètre pour l'organisation de transports dans le cadre des activités scolaires organisées sur son territoire.

Ainsi, la mise en place de ce dispositif répond à plusieurs objectifs, dont celui de donner les moyens, à ses communes membres ou aux Associations de Parents d'Elèves de son territoire, qui supportent les frais transport, de pouvoir concrétiser leur programmation pédagogique et de s'investir pour le jeune public durant le temps scolaire, et ainsi lui faciliter, d'une part, l'accès à la culture et aux pratiques sportives, et, d'autre part, les sensibiliser à l'environnement et au développement durable.

Aussi, cette approche en matière de soutien à la parentalité et à la scolarité pourrait être questionnée dans le cadre du Service aux communes porté par l'intercommunalité sur sollicitation des communes.

Objectifs

- Renforcer la lisibilité de l'offre en matière de soutien à la parentalité,
- S'interroger sur son déploiement sur l'ensemble du territoire et pouvoir l'accompagner,
- Proposer un appui à la scolarité auprès des enfants du territoire, de la manière la plus qualitative possible
- Permettre des modalités d'accompagnement aux communes pour ce soutien à la scolarité

Type de dépense

Fonctionnement

Maîtrise d'ouvrage / champ d'action

Partenaires de l'action sociale et communes

Partenariat

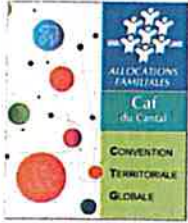
CAF du cantal, MSA Auvergne, Saint-Flour Communauté et ses communes membres, leurs CCAS, Centre social de Saint-Flour, UDAF du Cantal

Échéancier

2022-2026

Les modalités d'évaluation

- Taux/fréquentation des services ou actions liées à la parentalité
- Maintien d'initiatives et création de nouvelles en faveur du soutien à la parentalité et à la scolarité
- Sollicitation des communes en faveur de ces thématiques dans le cadre du Service aux communes proposé par l'intercommunalité



| | |
|-------------------------|---|
| Fiche action n°9 | Action portée par Saint-Flour Communauté |
| | Consolidation et poursuite de l'harmonisation de l'offre ALSH sur le territoire Axe : Des services enfance et jeunesse, pour l'attractivité du territoire |

Description de l'opération

Dans le cadre de la précédente contractualisation Contrat de Cohésion Sociale et Convention Territoriale Globale (CTG), un travail d'harmonisation de l'offre des **Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)** extrascolaires avait été fléché. Pour rappel, les ALSH extra-scolaire, pendant les vacances scolaires sont de compétence de Saint-Flour Communauté. Celle-ci confie leur gestion à quatre prestataires de services : l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (OMJS) de Saint-Flour, Familles rurales du Pays de Pierrefort, l'ADMR de Chaudes-Aigues et l'association « les p'tits filous ». En 2021, ce sont 831 enfants de 3 à 12 ans qui ont été accueillis au sein d'un ALSH, soit 556 familles utilisatrices sur le territoire.

Le travail d'harmonisation de l'offre engagé depuis 2017 a permis d'aboutir à plusieurs avancées concrètes, à savoir :

- une tarification commune auprès des familles,
- une même présentation de la programmation et une communication d'ensemble,
- un Comité de pilotage des ALSH qui permet des rencontres au fil de l'année, dont un bilan annuel,
- l'instauration d'une Charte d'engagement commune aux opérateurs ALSH, qui fait l'objet d'un bilan annuel. Celle-ci vise à s'assurer de la qualité du service, en cohérence avec les engagements portés par l'intercommunalité, en matière par exemple d'activités et d'animation, d'alimentation, environnement...

Pour autant, des points sont encore à interroger et s'articulent autour de l'accessibilité à l'offre et à l'encadrement :

✓ Les périodes d'ouverture et couverture territoriale de l'offre

Les Accueils de loisirs ont des périodes d'ouverture entre 6 et 14 semaines. Sur certains secteurs, il s'agit de se réinterroger au regard des besoins des familles et des possibilités d'encadrement.

De plus, le territoire est relativement bien couvert par les 6 sites. Ceci étant, ce sujet mérite d'autant plus d'être examiné au regard de la capacité d'accueil des locaux du site de Saint-Flour (gestion OMJS) qui tend à être limitée au vu de la fréquentation et des possibilités d'encadrement.

✓ La mobilité

Le coût du transport pour les activités est une problématique partagée par les différents gestionnaires. De plus, fruit d'un historique, une navette vers l'ALSH d'Ussel demeure. Sur la base des principes d'équité d'accès aux services pour toutes les familles, soit un nouveau service peut se déployer et desservir l'ensemble des ALSH, hors pôle urbain, soit la desserte s'arrêtera.

✓ L'encadrement : point prioritaire

Des difficultés récurrentes pour constituer les équipes d'encadrement sont constatées. En cette année 2022, la situation s'est avérée très délicate, au point d'entraîner une ouverture adaptée sur un site, pendant 15 jours.

Les raisons sont multiples et connues : rémunération non attractive, moins de jeunes formés à cause de la période COVID et un coût de formation BAFA non négligeable.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Aussi, au vu de la situation, celle-ci est alarmante et risque d'entraîner une rupture de service sur de prochaines vacances et période d'ouverture des ALSH.

L'engagement en faveur d'un soutien à l'encadrement doit être prioritaire et enclenché sous différentes formes :

➤ **Promotion du métier d'animateur**

A l'instar de la petite enfance et du métier d'assistant(e) maternel(le), il s'agit de promouvoir et valoriser le métier d'animateur. Cela peut se traduire concrètement par :

- **Des outils spécifiques de communication** : flyers, affichage..
- **Des interventions ciblées et directement auprès des jeunes** : au sein des établissements scolaires et en lien avec les partenaires : Point Info Jeunes du Centre social, Mission Locale...
- **Création d'un guichet unique** pour l'accompagnement du jeune volontaire

➤ **Aide à l'accès à la formation**

- **Poursuite de sessions, sur le territoire**

L'organisation de sessions BAFA, par le Centre social à Saint-Flour ou le Lycée agricole de Saint-Flour incite les jeunes à se former, avec cette offre sur place. Il importe de pouvoir maintenir cette démarche et la faire connaître la plus largement possible.

- **Dispositif de soutien financier « Pass ton BAFA »**

Sur l'idée du « Pass Activ'Jeunes », un « Pass ton BAFA » pourrait être utilisé comme levier pour accéder à la formation par les jeunes, avec différents chèques correspondant à chaque étape et mettant aussi des contreparties à l'aide financière. Ex. un chéquier d'une valeur de 300 €, comportant un chèque de 150 € pour tous les jeunes qui souhaitent passer leur BAFA, un 2nd chèque de 50 € pour ceux qui font leur stage pratique dans un ALSH de Saint-Flour Communauté et un 3^{ème} chèque de 100 € pour ceux qui justifient de 50 jours au sein d'un ALSH de Saint-Flour Communauté.

➤ **Revalorisation de la rémunération des animateurs**

Ce volet relève de Saint-Flour Communauté au titre d'une politique de revalorisation de la rémunération des animateurs en faveur du maintien des ALSH. Cela a un impact financier direct sur le budget de la collectivité.

Objectifs

- Finaliser l'harmonisation de l'offre ALSH auprès des familles,
- Donner envie à des jeunes de s'engager dans les métiers d'animation
- Aider à l'accès à la formation pour de nouveaux jeunes
- Sécuriser les effectifs d'encadrement des ALSH
- Garantir et proposer aux familles une offre ALSH qualitative

Type de dépense

Fonctionnement

Maîtrise d'ouvrage

Saint-Flour Communauté et ses gestionnaires ALSH

Partenariat

Communes et leurs CCAS, Centre social de Saint-Flour, Lycée agricole de Volzac, Associations dont les Equipements de la Vie Sociale, Département du Cantal, Région Auvergne Rhône-Alpes, CAF du Cantal, MSA Auvergne, prestataires de formations

Échéancier

2023-2026

Les modalités d'évaluation

- Evolution de l'offre ALSH, nouveau site et/ou élargissement des ouvertures
- Nombre de sessions de formation BAFA proposées annuellement sur le territoire
- Nombre de jeunes formés BAFA-BAFD issus du territoire
- Taux d'encadrement atteint pour chaque gestionnaire et sur chaque période d'ouverture
- Respect de la Charte d'engagement ALSH par les gestionnaires
- Satisfaction des familles (via enquête ou autres)

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Intitulé de l'opération n°10



Créer un nouvel espace/aménagement à destination des adolescents
Axe : Favoriser l'attractivité du territoire dans son ensemble par l'action sociale
Enjeu : Favoriser le mieux vivre ensemble dans les quartiers et développer le sentiment de sécurité et d'épanouissement

Description de l'opération

Le public adolescent est un des publics les plus difficiles à interpeler dans le cadre d'une politique sociale. L'espace adolescents par exemple créé depuis 2012 connaît une fréquentation en « dents de scie » selon les années et les individus.

Il s'avère que ce public se donne rendez-vous sur les allées George Pompidou, à proximité de la nouvelle aire de jeux aménagée pour les enfants de moins de 12 ans. Cet espace public fréquenté par les ados pourrait faire l'objet d'un aménagement urbain particulier, en lien avec leurs besoins et envies.

Par ailleurs ce projet est transversal avec la fiche action « Créer un lieu de vie, propice aux initiatives citoyennes au sein du centre social » et Mise en place d'un centre social « Hors les Murs » par l'intermédiaire d'un véhicule équipé à cet effet. L'aménagement d'un espace plus grand avec une ouverture à part de celle du centre social permettrait de réenvisager l'espace ados actuel. Celui-ci pourrait se situer dans les salles en bas, permettant un aménagement du lieu actuel pour les 11-13 ans par exemple.

Objectifs

- Créer un lieu particulier et autonome à destination des 14-17 ans
- Favoriser la communication et l'aller vers cette tranche de population et ainsi les inciter à fréquenter le centre social municipal
- Apporter un aménagement de qualité et sécurisé sur un espace approprié de toute façon par ce public
- Réfléchir à une réorientation de l'espace ados actuel

Type de dépense

Investissement

Maîtrise d'ouvrage / champ d'action


Ville de Saint-Flour

Partenariat

Etat, Europe, CAF du Cantal, partenaires associatifs, culturels et privés

| | |
|----------------------------|---|
| Échéancier | Etude de faisabilité Montage, finalisation du dossier de subvention Choix du prestataire Travaux |
| Coût de l'opération | <input type="checkbox"/> Etude de programmation, conception et réalisation (chiffrage à définir) |
| Les modalités d'évaluation | Capacité à fédérer les adolescents autour de ce projet par la rencontre citoyenne Mesurer la fréquentation de ce nouveau lieu de vie et son appropriation par le public cible Mesurer la capacité du centre social à « l'aller vers » par le biais du véhicule d'animation. |

PROJET

| | |
|--|---|
| | Action présentée par : Centre Communal d'Action Sociale (centre social municipal) |
| Intitulé de l'opération n°11  | Revoir la stratégie de communication du centre social et développer une programmation « jeunes adultes » Axe : Développer et réorienter l'action sociale en adéquation avec l'évolution sociodémographique de la population Enjeu : Organiser la réponse sociale et réaliser des adaptations pour prendre en compte les besoins des nouveaux publics |

Description de l'opération

Cette action est transversale à l'axe 2 du présent plan d'actions et son enjeu « Créer une offre socioculturelle diversifiée et populaire à destination du plus grand nombre ».

Le Centre social municipal souffre d'un déficit d'image « vers les publics cibles » et non d'une structure d'animation à destination du plus grand nombre. D'où le retour des habitants lors du questionnaire qualitatif d'une non pratique des activités car « ce n'est pas pour nous ».

Par ailleurs les diagnostics quantitatif et qualitatif ont mis en exergue la nécessité de développer des actions vers le public jeune adulte. En effet, chaque année ce sont près de 600 personnes qui s'installent sur la commune. Le profil de ces habitants est un profil jeune, actif, personne seule avec un ou plusieurs enfants, dont notamment des adolescents ou jeunes adultes.

Enfin, la Ville de Saint-Flour a mis en place depuis plusieurs années des sessions d'accueil pour les nouveaux arrivants. Ces rencontres prennent la forme d'une invitation envoyée à chaque foyer concerné (communication presse, utilisation de fichiers La Poste) pour une soirée « autour d'un buffet de bienvenu » en présence d'élus. Chaque session a réuni en moyenne près de 30 nouveaux foyers notamment des plus de 55 ans, soit un résultat largement inférieur au public cible. L'objectif est donc de proposer un nouveau format.

Objectifs

- Changer la dénomination du centre social municipal en centre socio-culturel. Ce changement d'appellation sera possible lors du prochain projet avec la CAF du Cantal
- Améliorer la stratégie de communication notamment écrite avec la création d'une plaquette inhérente à la structure
- Développer des actions pour les 18-25 ans
- Proposer un nouveau format de convivialité pour les sessions d'accueil de nouveaux arrivants (supports, session par tranche d'âge, repas-concert...)
- Former le personnel municipal à la fonction accueil
- Renforcer la fonction accueil et animation du centre social

Type de dépense

| Fonctionnement | |
|--|--|
| Maîtrise d'ouvrage / champ d'action | Ville de Saint-Flour / Centre Communal d'Action Sociale |
| Partenariat | Caisse d'Allocations Familiales du Cantal, Office Municipal de la Jeunesse et des Sports, Saint-Flour Communauté, groupe de travail citoyenneté, conseil citoyen l'avis de familles, partenaires éducatifs, partenaires culturels, associatifs et privés... |
| Échéancier | Action pluriannuelle 2021 – 2026 Changement de dénomination : projet social de la structure 2023 Création d'une nouvelle plaquette : 2022 Développer les actions pour les 18-25 ans : à partir de 2022/2023 Proposer un nouveau format pour les sessions d'accueil de nouveaux arrivants : 2022 |
| Coût de l'opération | <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une plaquette de communication : <ul style="list-style-type: none"> ○ Création en interne ou externe : ○ Création de supports d'animations : estimation 5 000 €/an ○ Renforcer la fonction accueil et la fonction animation du centre social municipal : 39 000 €/an supplémentaires sur le budget annexe du centre social (renfort de 1.2 ETP environ). • Proposer un nouveau format pour les sessions d'accueil nouveaux arrivants : estimation 5 000 €/an |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Les modalités d'évaluation | <p>Nombre de foyers nouvellement adhérents, apprécier l'augmentation du nombre d'adhérents par tranche d'âge</p> <p>Evaluer la fréquentation des 18-25 ans selon le nombre de supports/animations mises en place pour eux</p> <p>Apprécier le taux de diffusion et de retour de la plaquette de communication</p> <p>Evaluer le nombre de participants aux sessions d'accueil, notamment le public cible et le nombre de personnes parmi ceux-ci qui ont pris l'adhésion au centre social</p> <p>Augmenter la plage d'accueil du centre social et évaluer la fréquentation sur ces nouveaux horaires</p> |
|-----------------------------------|--|

Intitulé de l'opération n°12



Mise en place d'un centre social « Hors les Murs » par l'intermédiaire d'un véhicule équipé à cet effet

Axe : Favoriser l'attractivité du territoire dans son ensemble par l'action sociale
Enjeu : Favoriser le mieux vivre ensemble dans les quartiers et développer le sentiment de sécurité et d'épanouissement

Description de l'opération

Le diagnostic qualitatif a mis en avant un déficit d'image et de communication de la part du centre social municipal. Par ailleurs, il ressort de cette consultation un ressenti « de morosité » dans les différents quartiers de la commune.

L'action prévoit l'acquisition par le centre social avec le soutien financier de la CAF du Cantal d'un véhicule équipé de matériels d'animations divers dont une structure gonflable pour apporter de l'animation clé en main dans les quartiers mais aussi lors de manifestations.

Ce dispositif sera également propice pour favoriser la consultation et la participation des habitants. De l'information pourra également être confiée à cet utilitaire versatile et mobile.

Ce dispositif participe à la notion de centre social itinérant.

Ces équipements mobiles visent à aller vers les populations les plus isolées, pour développer les liens sociaux et l'accès aux droits, lutter contre la fracture numérique, favoriser l'expression et l'émergence de projets. Grâce à un nouveau véhicule, le centre social de Saint-Flour sera désormais prêt à aller au plus près des habitants et offrir des services de proximité pour tous. En partenariat avec les associations et les partenaires, le centre social proposera des actions qui se déplacent sur le territoire : - des espaces d'accueil et des permanences - des espaces d'accueil et de rencontre intergénérationnels mobiles - des temps de coordination des acteurs sociaux - des espaces d'échanges pour des publics ciblés - des réunions d'informations - de l'animation de quartier clé en mains

Objectifs

- Avoir un outil d'animation clé en main
- Apporter une programmation diversifiée, versatile et rapidement mobilisable (à la minute) dans les quartiers et sur l'espace public
- Favoriser la participation et la consultation des habitants
- Favoriser la lutte contre le non accès aux droits et la fracture numérique

Type de dépense

Investissement

Maîtrise d'ouvrage / champ d'action

Ville de Saint-Flour / Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

| | |
|----------------------------|---|
| Partenariat | Etat, Conseil Départemental, CAF du Cantal, Cantal Habitat, OPHIS du Puy-deDôme, Office Municipal de la Jeunesse et des Sports, partenaires éducatifs, associatifs et privés... |
| Échéancier | Echéance 2021 Acquisition d'un Véhicule d'animation + support d'activités (structure gonflable, mobilier, autres...) |
| Coût de l'opération | Environ 20 000 € TTC |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Les modalités d'évaluation | <p>Nombre d'utilisations/sorties effectuées par le véhicule/an</p> <p>Mesurer la fréquentation et le niveau de satisfaction des usagers dans les quartiers</p> <p>Evaluer le nombre d'usagers non adhérents au centre social et touchés par une animation réalisée par le V'an qui par la suite ont pris l'adhésion à la structure</p> |
|-----------------------------------|--|

PROJET



Les communes

| | |
|----------------------|--|
| Fiche action n°13 | Action portée par les communes |
| | Ingénierie en matière d'offre périscolaire dans le cadre d'une continuité éducative Axe : Des services enfance et jeunesse, pour l'attractivité du territoire |

Description de l'opération

L'éducation d'un enfant s'opère à travers différents rythmes et moments que sont le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Aussi, les collectivités qui interviennent se répartissent leur compétence de la manière suivante :

- L'intercommunalité est compétente sur l'extrascolaire, au titre des ALSH pendant les vacances scolaires,
- les communes sont compétentes sur le temps scolaire et périscolaire.

De plus, différents outils visent à assurer l'articulation entre les différents temps de l'enfant, en particulier entre le temps scolaire et périscolaire, et notamment :

- ✓ Le PEdT : instrument de concertation, il permet de **définir les priorités et les ambitions éducatives pour les enfants du territoire concerné**. Les signataires s'assurent de la cohérence et de la bonne articulation des différents temps de la journée de l'enfant et veillent à ce que la nature des activités proposées et les modalités d'organisation retenues soient adaptées aux besoins des enfants ;
- ✓ Le **Plan mercredi** : un cadre de confiance, il vise à encourager et consolider les projets portés par les collectivités, et améliorer encore la qualité des activités proposées aux enfants le mercredi.

En l'occurrence, ces outils relèvent des communes, au titre de leur compétence. En l'occurrence, sur le territoire de Saint-Flour Communauté, **2 communes organisent des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** : Neuvéglise-Sur-Truyère et Villedieu, accueils reconnus par la CAF du Cantal. Par ailleurs, la **Ville de St Flour fait évoluer son ALSH du mercredi sur toute la journée** et la commune de Neuvéglise-Sur-Truyère travaille aussi à l'ouverture d'un ALSH périscolaire sur le temps du mercredi (cf fiche action n°14).

D'autres accueils périscolaires, non soumis à la réglementation spécifique des accueils collectifs de mineurs, à savoir garderies, espace ludique surveillé sont proposés par les communes mais non identifiés par les partenaires institutionnels.

Ceci étant, ce volet du périscolaire et l'offre de services adjacente est importante et peut impacter le choix de scolarisation des familles en fonction de l'existence ou non d'une offre d'accueil périscolaire.

Ce champ est peut-être à investir pour avoir d'une part une vision globale et connaissance exhaustive de l'offre et, d'autre part au regard des besoins, manques qui pourraient ressortir. Saint-Flour Communauté, dans le cadre du « Service aux communes » pourrait intégrer ce volet.

Objectifs

- Disposer d'une vue d'ensemble en matière d'existant de l'offre périscolaire et extrascolaire
- Proposer une aide aux communes en faveur du développement de l'offre périscolaire, au titre du Service aux communes
- Enrichir l'offre périscolaire, d'un point de vue quantitatif et qualitatif

Type de dépense

Annuel de dépenses en subvention
019-20200000-2022-219-06L00000-271-06
Date de réexamen : 21/12/2022
Date de révision prévisionnelle : 21/12/2022

| | |
|---|---|
| Fonctionnement – prestations de services aux communes | |
| Maîtrise d'ouvrage / champ d'action | Communes et leurs CCAS |
| Partenariat | CAF du Cantal, MSA Auvergne, Education nationale, Saint-Flour Communauté (au titre du Service aux communes) |
| Échéancier | 2022-2026 |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Les modalités d'évaluation | <ul style="list-style-type: none">- Création d'une offre périscolaire qualitative- Taux de participation/fréquentation de cette offre- Sollicitation des communes en faveur de cette thématique dans le cadre du Service aux communes proposé par l'intercommunalité |
|-----------------------------------|--|

PROJET



| | |
|----------------------|--|
| Fiche action n°14 | Action portée par la commune de Neuvéglise-Sur-Truyère |
| | Projet d'ALSH périscolaire les mercredis après-midi à Neuvéglise-Sur-Truyère Axe : Des services enfance et jeunesse, pour l'attractivité du territoire |

Description de l'opération

La commune de Neuvéglise sur Truyère, 1780 habitants, scolarise plus de 100 enfants en écoles maternelle et primaire. Le fonctionnement de l'école est sur une durée de 4 jours et demi et la commune propose des Temps d'Activités Péri Scolaire chaque semaine pour toutes les classes de maternelles et primaire. Les données démographiques actuelles garantissent la stabilité des effectifs dans les années à venir.

Un service d'accueil est déjà proposé par la commune aux élèves: le matin de 7h30 à 9h, le soir de 16 h à 18h30 et sur la pause méridienne de 12h30 à 13h30, en complément du service de cantine. Ces temps d'accueil permettent de sociabiliser les enfants, en les faisant jouer entre eux ou en les faisant participer aux animations proposées par les ATSEM et personnel municipal des écoles. Une aide pour faire leurs devoirs est également possible, durant le créneau du soir.

Les bénéfices que les enfants peuvent tirer de cet accueil encourage la commune à développer ce service, en l'ouvrant le mercredi après-midi, avec un service de cantine supplémentaire (pas de cantine le mercredi actuellement).

La petite enfance et l'éducation sont un projet prioritaire pour ces prochaines années en cohérence avec les besoins de dynamisation du territoire, en ciblant l'accueil de nouvelles familles et en optimisant les services de proximité.

Ce programme sera développé en trois phases :

1. Un projet de restructuration de l'école sur un site unique est en cours de réalisation. Fin des travaux prévus en 2023.
2. Une fois la nouvelle école achevée et la création de nouveaux locaux pour la garderie, il est envisagé de mettre en place un service d'accueil sans hébergement supplémentaire le mercredi après-midi en complément des services de garderie assurés. Actuellement, aucun service de proximité n'assure cet accueil du mercredi après-midi, les familles qui souhaitent en disposer font des choix de scolarité dérogatoire sur Saint Flour.
3. La création d'une micro crèche dans les anciens locaux de l'école maternelle qui seront libérés à l'issue des travaux de la nouvelle école.

Ce projet de développement de l'offre d'accueil des enfants entre dans le programme du « Plan mercredi ». Le dossier est mené en collaboration avec les services de l'Education Nationale, la CAF du Cantal et la MSAI. Ce programme s'inscrit dans les spécificités du projet des ambitions éducatives pour les enfants et les jeunes de Saint Flour Communauté autour des thématiques suivantes :

- L'ouverture à la culture et au patrimoine local
- La sensibilisation aux problématiques de développement durable
- La découverte et pratique d'activités physique et sportive
- L'éducation à la citoyenneté

L'ALSH du mercredi sera complémentaire avec le programme éducatif des TAPS en proposant des thématiques culturelles, créatives et sportives et en s'appuyant sur les réseaux et ressources de proximité dans chacun de ses domaines. Dans ce cadre nous pouvons amener les enfants à découvrir des pratiques culturelles et sportives pouvant renforcer le développement de pratiques identiques chez les parents et participer, ainsi, à la vitalité des clubs et associations.

Accusé de réception en préfecture
N° 2022-0011
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Le projet de restructuration de l'école sur un seul site, en incluant les locaux de la garderie et de la cantine, permettra la mutualisation des espaces spécialisés (salle de psychomotricité, salle de restauration...) et l'optimisation des structures scolaire et périscolaire dans un cadre neuf et modèle en performance énergétique.

Objectifs

Développer le service d'accueil existant, en l'élargissant au mercredi à partir de 12h30. Ce projet

Type de dépense

Fonctionnement et investissement

| | |
|--|--|
| Maîtrise d'ouvrage / champ d'action | Commune de Neuvéglise-Sur-Truyère |
| Partenariat | ETAT, REGION, DEPARTEMENT, CAF, MSA |
| Échéancier | Fin des travaux 2 ^{ème} semestre 2023 |
| Coût de l'opération | 775 497,00€ HT |

Les modalités d'évaluation

Evolution du nombre d'inscriptions des enfants
Satisfaction des familles (via enquête ou autres...)



| | |
|----------------------|--|
| Fiche action n°15 | Action portée par Saint-Flour Communauté |
| | Facilitation de l'accès aux services pour le plus grand nombre Axe : Bien-être et qualité de vie sur le territoire |

Description de l'opération

Le territoire à l'instar d'une situation à l'échelle départementale se caractérise par une population aux revenus modestes et par des publics fragilisés. Aussi, la nouvelle donne en matière de pouvoir d'achat impacte d'autant plus ces publics et d'une manière générale l'ensemble de la population.

Aussi, il importe de soutenir les foyers. Saint-Flour Communauté s'inscrit d'ores et déjà dans cet effort financier auprès de ses habitants et ce à travers tous les services que la collectivité propose, permettant d'appeler une participation au coût du service la plus raisonnable possible. Les usagers ne supportent pas le coût du service.

En effet, le montant appelé aux usagers est déduction faite de la prise en charge financière d'une partie du coût du service par Saint-Flour Communauté et ce pour tous les services, qu'ils soient en matière de mobilité, de petite enfance/enfance-jeunesse, à caractère culturel et sportif...

Plusieurs exemples illustrent cette intervention financière afin de faciliter l'accès des services au plus grand nombre (chiffres 2021) :

- Service de Transport A la Demande :

coût moyen par trajet de 43,53 € pour 6 € appelé à l'utilisateur, soit une participation de la collectivité par trajet de 37,53€

- Portage de repas à domicile (Saint-Flour intramuros) :

coût moyen par repas de 10,77 € pour un coût facturé à l'utilisateur de 6,40 €, soit une participation de la collectivité par repas de 4,37 €

- Adhésion au conservatoire :

coût moyen par élève de 1 399,27 € pour une participation/famille de 252 €, soit une participation de la collectivité par élève de 966 €

- Centre aquatique : coût moyen par visiteur de 23,98 € pour une participation moyenne à l'utilisateur de 3,21€ soit une participation moyenne de la collectivité par visiteur de 20,77 €.

Aussi, cette volonté est réaffirmée dans le cadre de cette CTG et demeure un point d'attention permanent pour les élus de Saint-Flour Communauté.

Objectifs

- Faciliter l'accès aux services pour le plus grand nombre
- Contribuer à l'effort financier envers les habitants par Saint-Flour Communauté

Type de dépense

Fonctionnement

Maîtrise d'ouvrage : Saint-Flour Communauté

Partenariat : CAF du Cantal, MSA Auvergne, partenaires de l'action sociale

Échéancier : 2022-2026

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Les modalités d'évaluation

- Calcul actualisé annuellement du coût du service, de la participation appelée aux usagers et de la participation de l'intercommunalité
- Evolution du coût de la participation aux usagers
- Evolution du nombre d'usagers par service, dans le cadre des bilans d'activités

PROJET

Action présentée par : La Ville de Saint-Flour et son Centre Communal d'Action Sociale

Intitulé de l'opération n°16



Intégrer les personnes dont les revenus se situent juste au-dessus du seuil de pauvreté dans les dispositifs existants

Axe : Développer et réorienter l'action sociale en adéquation avec l'évolution sociodémographique de la population

Enjeu : Organiser la réponse sociale et réaliser des adaptations pour prendre en compte les besoins des nouveaux publics

Description de l'opération

Le diagnostic quantitatif réalisé par le cabinet Compas a mis en avant une plus forte proportion de foyers qui travaillent et dont les revenus se situent juste au-dessus des 1 000 € par mois par unité de consommation que juste en-dessous. Ces publics n'ont pas l'habitude de solliciter l'action sociale.

De plus il s'avère que certains dossiers d'instruction étudiés en commission d'attribution de l'épicerie sociale, et dont les revenus dépassent le seuil d'éligibilité (reste à vivre), se situent malgré tout sous le seuil de pauvreté.

Par ailleurs, la municipalité souhaite considérer la nutrition comme facteur déterminant du développement de l'enfant et de l'adolescent. Cette thématique a également été identifiée dans le cadre du plan d'actions « Ville amie des enfants ». Ainsi, la commune de Saint-Flour souhaite s'engager dans le dispositif « cantine à 1 € » initié par l'état. Depuis le 1^{er} avril 2019, l'État soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Enfin, 30% des enfants usagers des services de garderie avant l'école le matin à partir de 7h00 n'ont pas pris leur petit déjeuner pour diverses raisons. La possibilité de proposer un petit-déjeuner gratuit/collation pour les enfants concernés par la garderie de 7h00 à 8h00 est à l'étude.

Objectifs

- Mise en place de la tarification sociale systématique dans les services du CCAS, voire de la commune en fonction du quotient familial (centre social notamment)
- Expérimentation en cours sur la mise en place du dispositif « Cantine à 1 € » par la commune (favoriser la nutrition des enfants en difficulté) et aménager un espace-temps et offrir une collation/petit-déjeuner le matin dès 7h00 aux enfants concernés
- Revisite du règlement de fonctionnement de l'épicerie sociale et hausse du seuil d'éligibilité

Type de dépense

Fonctionnement

Maîtrise d'ouvrage / champ d'action

Ville de Saint-Flour / Centre Communal d'Action Sociale

| | |
|----------------------------|--|
| Partenariat | Etat (plan de lutte contre la pauvreté/dispositif cantine à 1€), le Conseil Départemental du Cantal, CAF du Cantal Ville de Saint-Flour service affaires scolaires, éducation nationale, associations caritatives, partenaires éducatifs, associatifs et privés... |
| Échéancier | Action pluriannuelle 2021 – 2026 Refonte de la grille tarifaire du centre social municipal : 2020-2021 Mise en place du dispositif cantine à 1€ : septembre 2021 Revisite du règlement de fonctionnement de l'épicerie : 2021 |
| Coût de l'opération | <ul style="list-style-type: none"> • Manque à gagner ou perte de recettes suivant les nouvelles grilles tarifaires votées <ul style="list-style-type: none"> ○ Centre social municipal : entre 5 000 et 10 000 € par an ○ Cantine à 1 € : 15 000 €/an compensés les 3 premières années par une aide de l'Etat au titre du dispositif éponyme • Mise en place d'une collation le matin dans les différentes garderies : 1 500€/an • Formation du personnel et coût de fonctionnement divers |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Les modalités d'évaluation | <p>Calculer la part des usagers dont le quotient familial est le plus faible et son évolution sur la population totale fréquentant les services concernés</p> <p>Evaluer la fréquentation et l'augmentation du service des cantines</p> <p>Evaluer la part des bénéficiaires éligibles à l'épicerie sociale et concernés par la hausse du reste à vivre</p> <p>Mesurer les effets de l'accessibilité aux petits déjeuners pour les plus jeunes dans les garderies scolaires.</p> |
|-----------------------------------|--|



| | |
|----------------------|---|
| Fiche action n°17 | Action collective et partenariale |
| | Soutien à l'animation de la vie sociale et aux dispositifs jeunes Axe : Bien-être et qualité de vie sur le territoire |

Description de l'opération

❖ Animation de la vie sociale

Dans les précédentes contractualisations, Contrat de Cohésion sociale et Convention Territoriale Globale (CTG) 2027-2021, un volet était consacré au développement de l'animation de la vie sociale sur l'ensemble du territoire.

Malgré la crise sanitaire et les fragilités constatées sur le milieu associatif et sur le bénévolat, **les structures ressources, sont toujours mobilisées.** Certes, l'association « Familles rurales de Pierrefort » n'est pas labellisée Espace d'Animation de la Vie Sociale (EAVS) mais des liens ont été activés avec les autres associations et l'agrément peut toujours être atteint, à l'instar des autres EAVS que sont les associations « Entre Bès et Truyère », « Intergénération Caldaguès-Aubrac », « Les enfants en Aubrac » et le Réseau d'Echanges et de Savoirs Réciproques (RERS) de Saint-Flour. Bien entendu, le Centre social municipal de Saint-Flour évolue au côté de ces associations composées de bénévoles participe pleinement à cette vocation d'animation de la vie sociale.

L'objectif demeure d'accompagner au mieux ces structures ressources pour soutenir l'animation de la vie sociale sur le territoire.

Le Centre social est lui-même porteur d'actions développées dans le cadre du projet social de la Ville de Saint-Flour et joue un rôle moteur d'appui aux autres structures.

Il s'agit également de réaffirmer et/ou de pérenniser des services supports ou dispositifs existants, à savoir :

✓ **Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) :** label obtenu par l'OMJS de Saint-Flour, ce PAVA consiste à apporter un accompagnement technique, méthodologique et gratuit aux associations. Cet appui individualisé est multiple (aide au montage de dossiers d'agrément de demande en service civique, demande de subvention, logistique..);

✓ **Dispositif d'aide aux transports jeunesse en faveur des structures EAVS, Centre social, et agréées « Jeunesse et éducation populaire » :** Saint-Flour Communauté apporte son soutien financier aux EAVS, Centre social et à toute structure agréée « Jeunesse et éducation populaire », organisatrices d'activités à destination des enfants, en dehors du temps scolaire. Les dépenses éligibles doivent correspondre à des transports réalisés pour des activités destinées aux enfants, culturelles ou sportives (hors fédération sportive) et sur le département du Cantal. Ce soutien financier intervient à hauteur de 50% du coût total des transports, avec un plafonnement annuel de 3 000 € par structure.

Aussi, adopté chaque année, il est proposé de le pérenniser sur la période de la CTG, ce qui permettrait de donner une meilleure lisibilité et sécurité auprès des associations éligibles.

❖ Dispositifs jeunesse

Différents partenaires oeuvrent en faveur d'une offre globale d'animations jeunesse. Aussi, à l'instar de l'animation de la vie sociale, il importe de réaffirmer et/ou de pérenniser des services supports ou dispositifs existants, à savoir :

✓ **Point Info Jeunesse (PIJ) :** Lieu gratuit d'écoute et d'information, le PIJ est un espace géré par le Centre social municipal. Le PIJ est un lieu d'accueil gratuit, accessible sans rendez-vous et dédié aux jeunes (pré-ados, ados) aux jeunes adultes, aux parents. Il vise à proposer un accompagnement individualisé, en lien avec les organismes qui interviennent auprès des jeunes (OMJS, Habitant jeune, Mission Locale..) en matière d'accès aux droits et ce de manière

Accusé de réception en préfecture
015 202066660 20221219 DEUR2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

transversale (logement, emploi, santé, mobilité, engagement citoyen..) ;

✓ **Offre animations jeunesse et famille** : Saint-Flour Communauté porte une offre d'animations envers un public familial- jeunesse dont elle confie l'organisation à l'OMJS de Saint-Flour. Dans ce cadre, des mini-camps et après-midi à thèmes, stages sportifs et de loisirs ou journées sportives sont proposées. Cette offre est conventionnée sur la période 2021-2023.

✓ **« Pass Activ'Jeunes »** : En complément de ces services et offre, le dispositif du « Pass Activ'Jeunes » (chéquier de réductions) intervient en faveur d'un accès facilité aux activités (coût de 10 € pour 80€ d'avantages). Pour l'édition 2020/2021, 864 exemplaires ont été vendus sur 1200 carnets mis en vente. Le format de ce dispositif a évolué au fil du temps, à l'origine carte CIJ, du nom du Conseil des Jeunes qui en était à l'initiative au démarrage et fait l'objet d'actualisation chaque année.

- Accompagner les structures ressources en matière d'animation de la vie sociale
- Mieux faire connaître les services spécifiques existants (PAVA, PIJ..)
- Pérenniser le dispositif d'aide aux transports en faveur de la jeunesse
- Continuer de s'interroger sur le dispositif « Pass Activ'Jeunes »

Type de dépense

Fonctionnement

Maîtrise d'ouvrage

Action collective et partenariale

Partenariat


Espace d'Animation de la Vie Sociale (EAVS), Centre social et OMJS de Saint-Flour, Saint-Flour Communauté et ses communes membres

Échéancier

2022-2026

Les modalités d'évaluation

- Nombre d'EAVS
- Nombre de jeunes bénéficiaires du PIJ et d'associations pour le PAVA
- Bilan d'activités du dispositifs Pass Activ'Jeunes édition 2022/2023

| | |
|--|---|
| Intitulé de l'opération n°18 | Action présentée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) (Centre social municipal) |
|  | <p>Créer un lieu de vie, propice aux initiatives citoyennes au sein du centre social Axe : Favoriser l'attractivité du territoire dans son ensemble par l'action sociale Enjeu : Créer une offre socioculturelle diversifiée et populaire à destination du plus grand nombre</p> |
| Description de l'opération | |
| <p>Cette action est transversale à l'axe 1 du présent plan d'action et son enjeu « Organiser la réponse sociale et réaliser des adaptations pour prendre en compte les besoins des nouveaux publics ».</p> <p>Le projet d'extension/réhabilitation de la crèche libérerait un espace de près de 250 m² en dessous du centre social avec un volume extérieur de grande qualité (écran de verdure).</p> <p>Or il apparaît un besoin de salles d'animation pour le centre social et notamment un lieu de vie qui pourrait faire office d'espace pour le public jeune adulte, de Social Lab, de café-concert, de lieu de développement culturel, artistique et de prise de parole.</p> <p>Il s'agit d'une démarche collective pour sensibiliser les publics des quartiers de la ville à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et encourager les initiatives des habitants. L'idée est de renforcer les moyens existants grâce à de nouvelles collaborations et partenariats, de nouveaux outils en s'appuyant sur de nouveaux lieux de proximité.</p> <p>L'objectif est à la fois simple et ambitieux : rétablir des lieux publics d'expression où tous les citoyens peuvent se retrouver pour discuter librement, dans un espace polyvalent et modulable.</p> | |
| Objectifs | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Développer une programmation pour les 18-25 ans et les 25-30 ans • Favoriser la rencontre et la prise d'initiative par les habitants • Apporter une programmation diversifiée • Favoriser la découverte et la promotion de talents locaux • Favoriser la prise de parole des usagers • Réhabiliter un lieu existant et polyvalent/modulable pour les habitants | |
| Type de dépense | |
| Investissement | |
| Maîtrise d'ouvrage / champ d'action | CCAS Ville de Saint-Flour |

| | |
|--------------------|---|
| Partenariat | Etat, Europe (programmes européens FEADER, FEDER, Leader...), Région Auvergne Rhône-Alpes, Conseil Départemental du Cantal, Saint-Flour Communauté, Caisse d'Allocations Familiales du Cantal, partenaires associatifs, culturels et privés |
|--------------------|---|

| | | | | | |
|---|--|----------------------------|------------------|------------------|-------------|
| Échéancier | Etude de programmation Montage, finalisation du dossier de subvention Choix du maître d'œuvre Travaux | | | | |
| Coût de l'opération | <ul style="list-style-type: none"> • Etude de programmation • Opération d'aménagement | | | | |
| Plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'Ouvrage | Partenaires | Montants | | | Taux |
| | | 2021-2022 | 2023-2024 | 2025-2026 | |
| | | <u>Chiffrage à définir</u> | | | |
| | Autofinancement | | | | |
| | TOTAL | | | | |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Les modalités d'évaluation | <p>Nombre de foyers nouvellement adhérents, apprécier l'augmentation du nombre d'adhérents par tranche d'âge</p> <p>Evaluer la fréquentation des 18-25 ans selon le nombre de supports/animations mises en place pour eux</p> <p>Apprécier et évaluer la programmation réalisée dans cet espace polyvalent</p> |
|-----------------------------------|--|



Action présentée par :

La Ville de Saint-Flour et son Centre Communal d'Action Sociale (centre social municipal)

Intitulé de l'opération n°19



Créer des espaces formels et informels de participation citoyenne

Axe : Développer et réorienter l'action sociale en adéquation avec l'évolution sociodémographique de la population

Enjeu : Organiser la veille sur la connaissance de la population

Description de l'opération

La participation citoyenne favorise la diversité des voix, c'est-à-dire qu'elle cherche activement à inclure les membres de la communauté de sorte qu'ils puissent exercer une influence sur les décisions d'intérêt pour leur quotidien.

Le but de cette fiche action est de favoriser la participation des habitants à plusieurs niveaux : consultation / concertation – co-construction / action et contrôle citoyen

Plusieurs outils sont à mettre en place tout au long de la démarche :

- Des rencontres citoyennes pour recueillir la parole des habitants sur des thématiques diverses
- La consultation nationale des 6-18 ans au titre du dispositif Ville amie des enfants
- Un conseil citoyen au sein du centre social « L'avis de familles »
- La création de budgets participatifs / appels à projets citoyens / création d'une Junior Association, d'un Social Lab'

Le budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale, généralement à des projets d'investissement. Généralement, on organise le budget participatif en cinq phases et modes de participation :

1. définition des règles du jeu (à travers le montant du budget et le règlement)
2. collecte des idées de projets
3. analyse technique des projets par l'administration locale pour vérifier la faisabilité
4. vote des projets prioritaires
5. mise en œuvre des projets (rédaction du cahier des charges, travaux, inauguration, etc.)

La Junior Association quant à elle est une démarche souple qui permet à tout groupe de jeunes, âgé-e-s de 11 à 18 ans, de mettre en place des projets dans une dynamique associative

Le terme Social LAB est une contraction de « laboratoire » et « d'innovation sociale ». L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs ou usagers. On parlera d'incubateur social.

Objectifs

- Appropriation de la chose publique par les habitants
- Utiliser l'accompagnement financier de la CAF du Cantal au titre du centre social pour faire émerger des initiatives citoyennes
- Favoriser la participation à la décision / contrôle citoyen dans les instances publiques
- Développer des lieux de vie et utiliser l'espace public comme réservoir pour récolter la parole des habitants
- Favoriser « l'aller vers » grâce au Véhicule d'Animation du centre social

Type de dépense

Fonctionnement et investissement

| | |
|--|--|
| Maîtrise d'ouvrage / champ d'action | Ville de Saint-Flour / Centre Communal d'Action Sociale |
| Partenariat | CAF du Cantal, Saint-Flour Communauté, Cantal Habitat, OPHIS du Puy-de-Dôme, Office Municipal de la Jeunesse et des Sports, éducation nationale, groupe de travail citoyenneté, conseil citoyen l'avis de familles, le conseil intercommunal des jeunes, partenaires éducatifs, associatifs et privés... |
| Échéancier | Action pluriannuelle 2021 – 2026 Budget participatif : chaque année à compter de 2022 Legs Lyonnet : réorientation du dispositif à partir de 2022 Consultation nationale : agenda Unicef |
| Coût de l'opération | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement financier de la CAF au titre du fonds de participation des habitants (subvention pluriannuelle de fonctionnement attribuée au centre social) : 5 000 €/an • Création d'un budget participatif municipal : <u>pourcentage alloué du budget investissement</u>, environ 20 000 €/an • Revalorisation et réorientation d'une partie du legs Lyonnet pour des projets citoyens en faveur de la jeunesse studieuse et dynamique : 4 000€/an • Valorisation du temps de travail des animateurs du centre social et communication (consultation nationale, aller-vers...) |

| | |
|-----------------------------------|--|
| Les modalités d'évaluation | <p>Nombre de consultations citoyennes organisées</p> <p>Nombre de jeunes porteurs/nombre de jeunes touchés</p> <p>Part du budget investissement alloué à la consultation (nombre de votes, nombre de projets concernés)</p> <p>Nombre de jeunes consultés au titre de la consultation des 6-18 ans</p> |
|-----------------------------------|--|



| | |
|----------------------|---|
| Fiche action n°20 | Action portée par Saint-Flour Communauté |
| | Engagements de la collectivité en faveur de l'accessibilité alimentaire dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) Axe : Bien-être et qualité de vie sur le territoire |

Description de l'opération

Dans le cadre du précédent projet de territoire et de Contrat de Cohésion Sociale (2017-2021), la thématique de l'alimentation était abordée de manière ciblée, à travers des réflexions autour des évolutions de l'aide alimentaire et du service de portage de repas à domicile.

Aussi, dans un contexte où la volonté de revenir à une alimentation saine, accessible à tou(te)s, ainsi qu'à une agriculture durable pour l'environnement et rémunératrice pour les producteurs semble de plus en plus prépondérante, **Saint-Flour Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT).**

La mise en œuvre de ce projet, débuté en mars 2019, a créé une dynamique collective territoriale des acteurs souhaitant répondre aux problématiques alimentaires par le prisme de différentes thématiques telles que sociale et sanitaire. **Cette approche transversale, a facilité la mise en lumière d'actions déjà existantes comme**

- Le transport à la demande porté par Saint-Flour Communauté, qui est majoritairement utilisé pour réaliser ses courses alimentaires ;
- Le portage de repas auprès des personnes âgées coordonné par Saint-Flour Communauté, qui assure une alimentation saine et équilibrée pour une population à risque en termes de malnutrition ;
- L'animation culturelle auprès des établissements scolaires coordonnée par Saint-Flour Communauté, qui permet une sensibilisation à une alimentation durable ;
- Le maillage de l'aide alimentaire animée par les Restos du Cœur, le Secours Populaire et les équipes Saint-Vincent pour le compte de la Banque Alimentaire qui permet de répondre à une urgence alimentaire pour des personnes en situation de précarité ;
- L'épicerie sociale et solidaire coordonnée par le CCAS de Saint-Flour qui accompagne des personnes en situation de précarité alimentaire ;
- Etc...

Cela a aussi mis en exergue la nécessité de favoriser l'interconnaissance de ce qui se déroule sur le territoire ainsi que de continuer à déployer des actions s'attachant à travailler sur les différents volets de l'accessibilité alimentaire (pratique, économique, psychosocial et culturel).

Objectifs

- Soutenir et renforcer le réseaux des acteurs locaux gravitant autour de la question de l'accessibilité alimentaire afin de faciliter l'interconnaissance et d'améliorer le maillage des actions en cours sur le territoire (groupe de travail, visite et présentation d'actions en cours) ;
- Favoriser la visibilité des actions et acteurs locaux auprès de la population et des élus (formation des agents de la collectivité, communication auprès des maires pour diffusion en mairie...) ;
- S'appuyer sur les travaux scientifiques et de recherche réalisés sur le territoire pour l'évolution des actions en cours et le développement de nouvelles actions (sur la période 2021-2023, Saint-Flour

Procédure de Télétransmission en Préfecture
015-200000000-2022-1219-DEL182022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Communauté est territoire d'étude pour une thèse traitant de la précarité alimentaire en milieu rural) ;

- Accompagner les actions de prévention à destination des publics vulnérables (personnes âgées, enfants...).

Type de dépense

Fonctionnement

Maîtrise d'ouvrage / champ d'action

Saint-Flour Communauté

Partenariat

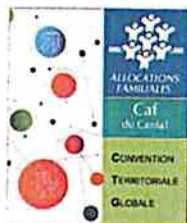
Resto du Cœur, Conseil départemental du Cantal, ADAPEI
Secours Populaire, Banque alimentaire, CCAS de Saint-Flour, Acteurs de la recherche
CADA

Échéancier

2022- 2026

Les modalités d'évaluation

- Création d'un groupe de travail en activité
- Relance du projet confiture de l'amitié
- Nombre de jardins partagés / familiaux
- Maillage des structures de l'aide alimentaire (nombre de bons alimentaires réalisés, nombre et situation géographiques des antennes de distribution des paniers)
- Nombre de familles bénéficiant de l'aide alimentaire
- Nombre d'utilisation du transport à la demande pour aller réaliser ses courses
- Nombre de commerces ambulants
- Nombre de repas porté dans le cadre du dispositif des portages de repas
- Résultat de la thèse autour de la précarité alimentaire



| | |
|-------------------|---|
| | Action portée par Saint-Flour Communauté |
| Fiche action n°21 | Harmonisation du service de portage de repas à domicile à l'usager dans un cadre réglementaire évolutif Axe : Bien-être et qualité de vie sur le territoire |

Description de l'opération

Dans le cadre des précédentes contractualisations : Contrat de Cohésion Sociale et Convention Territoriale Globale (CTG) (2017-2021), une fiche action était d'ores et déjà consacrée à l'évolution du service de portage de repas.

Désormais, la démarche poursuivie s'inscrit en lien avec le Programme Alimentaire Territorial (PAT) engagé par Saint-Flour Communauté et à ce jour, un certain nombre d'avancées sont à l'actif du travail réalisé.

Le point de départ est fixé par la délibération de Saint-Flour Communauté, en date du 18 décembre 2018, qui reconnaît d'intérêt communautaire le service de portage de repas à domicile, afin de garantir à tous les habitants de Saint-Flour Communauté une équité d'accès à ce service.

En effet, à l'échelle du territoire fusionné de Saint-Flour Communauté, cinq offres de services de portage de repas à domicile existent, avec un engagement différencié de la collectivité et une offre de service aux usagers différente selon leur lieu de résidence :

- Secteur Saint-Flour intramuros ;
- Secteur Pays de Saint-Flour/Margeride ;
- Secteur Planèze ;
- Secteur Pierrefort-Neuvéglise ;
- Secteur Caldaguès-Aubrac.

La volonté est, d'une part, de poursuivre et conforter ce service, avec des opérateurs de proximité, et, d'autre part, d'harmoniser le service à l'usager :

- le rythme de livraison,
- la composition du plateau-repas,
- la participation financière des usagers au service (forfait).

En 2019, un 1er point a été harmonisé, à savoir le rythme de livraison. Désormais, le service de portage de repas sur l'ensemble du territoire s'opère en double ou triple livraison.

Il s'agit désormais de **tendre vers une même composition du plateau-repas et une participation identique pour tous les usagers. Il est envisagé d'y parvenir au 1er janvier 2023.**

Une réflexion, menée avec une diététicienne, a permis la rédaction d'un cahier des charges prescrivant un plateau repas-type répondant à « une journée alimentaire » pour le public ciblé par le service.

Cette harmonisation doit également s'inscrire dans une **démarche de développement durable et de respect des lois Egalim et AGEC :**

- en étant attentif à la provenance des produits et à leur qualité : produits bio, sous signe de qualité, locaux et de saison, en lien avec le Programme Alimentaire Territorial (PAT) ;
- en limitant le gaspillage alimentaire ;
- en limitant les pollutions :
 - o optimisation des tournées de livraisons
 - o acquisition d'un véhicule frigorifique électrique (livraisons en centre-ville)

Usé de réception en préfecture
074200066660-20221219-DEI_IB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- tendre vers le remplacement des barquettes plastiques non recyclables par des contenants plus respectueux de l'environnement.

Objectifs

- Harmoniser le service à l'utilisateur
- Garantir une alimentation adaptée aux personnes âgées
- Prolonger le maintien à domicile des personnes âgées
- Contribuer au lien social auprès d'un public fragilisé
- S'inscrire dans une démarche de développement durable

Type de dépense

Fonctionnement et investissement

| | |
|--|--|
| Maîtrise d'ouvrage / champ d'action | Saint-Flour Communauté |
| Partenariat | CCAS de Saint-Flour, Hôpital de Saint-Flour, Hôpital de Murat, EHPAD de Chaudes-Aigues, ADMR de Saint-Flour, Murat et Chaudes-Aigues |
| Échéancier | 2022-2026 |

Les modalités d'évaluation

- Composition du plateau -repas et tarif en vigueur au 1^{er} janvier 2023
- Nombre de bénéficiaires du service de portage de repas par secteurs
- Nombre de repas livrés par secteurs
- Bilans d'activités des services par secteurs
- satisfaction des usagers (enquête ou autres)
- Evolution des modalités du service en matière d'usage de contenants



| | |
|----------------------|---|
| Fiche action n°22 | Action portée par Saint-Flour Communauté |
| | En partenariat avec le Contrat Local de Santé, accompagner et soutenir les structures agissant dans les champs de la prévention, de la santé des séniors et de la santé précarité Axe : Bien-être et qualité de vie sur le territoire |

Description de l'opération

Dans le cadre du précédent projet de territoire et Contrat de Cohésion Sociale (2017-2021), la solidarité et l'autonomie des personnes ont été des points de vigilance importants qui se sont traduits par un certain nombre d'initiatives.

Force est de constater que le contexte de crises sanitaires, de préoccupations relatives au pouvoir d'achat conforte l'enjeu de lutte contre toutes les inégalités sociales et territoriales, et notamment en matière d'accès aux soins et à la santé. Cela touche d'autant plus les populations vulnérables, précaires et/ou isolées. En l'occurrence, le territoire est particulièrement concerné au regard d'une population âgée importante et vieillissante, avec un taux de pauvreté au-dessus des moyennes nationales et régionales.

Le premier Contrat Local de Santé 2018/2022 a permis de jeter les bases de plusieurs projets, qui sont aujourd'hui en phase de concrétisation. Le pôle de Santé Publique de l'hôpital de Saint-Flour termine sa restructuration, avec comme fer de lance la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) et le Centre Gratuit d'Informations, de Dépistage et de Diagnostic (CEGIDD). Le groupement hospitalier de territoire du Cantal a également développé plusieurs équipes mobiles, dont l'équipe Santé Précarité avec une antenne basée à Saint-Flour.

Ceci étant, plusieurs structures souhaitent par ailleurs développer la médiation en santé, pour lutter contre les ruptures de parcours de santé et améliorer l'accès aux soins pour les personnes qui en sont très éloignées.

Concernant plus spécifiquement les séniors, plusieurs structures coexistent et agissent sur différents domaines (prévention santé séniors et de la lutte contre la perte d'autonomie, activité physique adaptée, alimentation, adaptation des logements etc.) Les dynamiques partenariales sont bien en place, se coordonnent de plus en plus. Elles méritent encore plus, parfois, de lisibilité et de clarté pour les usagers.

Concernant l'éducation à la santé et la prévention, il s'agira d'abord d'améliorer la cohérence territoriale des actions portées par des structures de prévention en leur permettant de mieux s'appuyer sur le maillage local d'acteurs et d'associations.

Ensuite, il sera nécessaire d'améliorer la connaissance et la lisibilité des acteurs du champs de la santé des séniors, mais aussi de la santé précarité pour faciliter l'accès aux soins pour les personnes vulnérables, fragiles, isolées ou éloignées de la santé.

En ce sens, des outils peuvent être réfléchis comme par exemple : guichet unique d'information, outils de communication, en lien avec les France Services et autres structures d'accueil.

Objectifs

- Soutenir et renforcer le réseau des acteurs locaux dans le champ de la santé des séniors et de la santé précarité, afin de faciliter l'interconnaissance et d'améliorer le maillage des actions développées sur le territoire ;
- Développer, de manière collégiale, des outils permettant d'améliorer la lisibilité pour la population du territoire, des acteurs comme des actions de proximité (guichet unique d'information, outil de communication, formation des agents MSAP, page dédiée site Saint-Flour Co...);
- Renforcer la place des MSAP comme structure de proximité auprès des acteurs locaux et départementaux de l'accès aux soins et à la santé ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

- Soutenir le développement des actions de préventions à destination de publics vulnérables, notamment celle portées par des acteurs locaux (ingénierie de projet, recherche de subvention etc.).

Type de dépense

Fonctionnement et investissement

| | |
|--|---|
| Maîtrise d'ouvrage / champ d'action | Saint-Flour Communauté |
| Partenariat | Mutualité Française, MSA, ARSEPT, Plateforme d'accompagnement et de répit du Cantal, Centre social de St Flour, OMJS, CCAS, CH de saint-Flour, associations seniors.. |
| Échéancier | Durée du Contrat Locale de Santé (CLS) |

Les modalités d'évaluation

- Nombre et tye de partenaires impliqués
- Nombre et type d'outils développés
- Nombre et type d'actions réalisées, taux de participation et maillage territorial
- Nombre et type de structures accompagnées et qualification de l'accompagnement



| | |
|----------------------|--|
| Fiche action n°23 | Action collective et partenariale – Habitat jeunes, Saint-Flour Communauté et communes |
| | Faciliter l'accès au logement et « habiter mieux » Axe : Bien-être et qualité de vie sur le territoire |

Description de l'opération

Dans le cadre des précédentes contractualisations : Contrat de Cohésion Sociale et Convention Territoriale Globale (2017-2021), la question du logement faisait partie intégrante des enjeux et était déclinée sous la forme de 2 fiches actions en fonction des publics cibles, les jeunes et les seniors.

Ainsi, une étude de définitions des besoins en matière de services et de logement seniors a été conduite en 2018 et a notamment guidé le projet communal d'habitat seniors qui est en cours à Valuéjols.

Le Comité pour le Logement Autonome des Jeunes, (CLAJ), porteur de la fiche action dédié à l'habitat jeune à quant à lui restructuré en faveur de l'association Habitat jeunes qui poursuit l'engagement et constitue un interlocuteur et porteur de projet au bénéfice de l'habitat pour les jeunes. Elle dispose d'un parc de 20 logements, en diffus sur la Ville de Saint-Flour et utilise le principe de la sous-location et du bail adapté pour faciliter l'accès au logement. Celui-ci est aussi associé à un accompagnement du jeune en faveur de son autonomie.

Parallèlement, Saint-Flour Communauté porte des opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé, par des aides financières actées jusque fin 2023: Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revitalisation Urbaine (OPAH-RU) et programme d'Intérêt Général (PIG) Territorial Habitat.

L'intercommunalité apporte également un soutien au titre de fonds de concours dans le cadre de la réhabilitation de logements communaux et est partenaire d'autres dispositifs habitat, à savoir du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH), Cantal Rénov' Energie qui permet d'apporter des conseils, orientations sur la rénovation énergétique au profit de la maîtrise de l'énergie et du Bricobus Solidaire : outil itinérant et d'accompagnement des personnes en situation de précarité pour les guider dans leurs travaux d'auto-réhabilitation.

Aussi, les besoins d'une offre de logements et adapté aux publics cibles que sont les seniors et les jeunes demeurent d'actualité sur le territoire. Il est aussi remis en évidence l'importance du parc de logements vacants au regard de cette nécessité du développement d'une offre d'habitat.

Il s'agit également d'inscrire ces constats et réflexions dans un contexte de transition énergétique, où la notion de précarité énergétique devient primordiale dans les perspectives actuelles.

Il importe donc de porter cette vigilance de transition énergétique en filigrane des pistes d'actions envisagées, à savoir :

✓ Poursuite des opérations d'amélioration de l'habitat privé : une étude d'évaluation des programmes en cours va être lancée d'ici la fin de l'année 2022 et permettra de mener une réflexion sur les dispositifs qui pourraient être mis en place à compter de 2024 ;

✓ Etendre le parc diffus de logements pour les jeunes

Le fonctionnement de l'association Habitat Jeunes Cantal, avec son parc de logement diffus sur la Ville de Saint-Flour pourrait être questionné sur l'opportunité de son développement sur Saint-Flour et au sein des poles de proximité du territoire,

Accusé de réception en préfecture
N°2022-00000-02
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

soit en réponse à des demandes isolées, par exemple pour des apprentis voulant exercer dans une entreprise locale, soit à des spécificités locales, comme à Chaudes-Aigues avec le regroupement d'établissement employeurs tels que CALEDEN, l'établissement Serge VIEIRA...

✓ **Créer une offre d'habitat collectif « jeunes », à Saint-Flour**

Il pourrait s'agir d'un foyer intégrant des espaces et services communs (cuisine, laverie, salle d'animation ...) et qui pourrait s'imaginer accessible aussi aux jeunes logés dans le parc diffus. Cette offre répondrait à la fois au besoin d'une offre d'habitat et faciliterait les conditions d'habiter pour des jeunes installés.

Elle contribuerait au recrutement d'entreprises mais aussi du tissu associatif ou de jeunes engagés sur le territoire en service civique.

✓ **S'ouvrir à de nouvelles formes du « mode habiter », comme « l'habitat partagé »**

De nouvelles façons d'habiter émergent, comme par exemple l'habitat partagé ou habitat intergénérationnel, avec le principe qu'une personne âgée propose à la location une chambre à son domicile, souvent pour des jeunes en situation de recherche d'un 1^{er} logement. La personne âgée bénéficie ainsi d'un revenu complémentaire et surtout d'un lien social quotidien. Cela est d'autant plus opportun sur le territoire que les maisons sont bien souvent surdimensionnées quant à leur occupation.

Ce type de démarches mériterait d'être lancé sur le territoire mais la question demeure de l'impulsion et de l'accompagnement pour mettre en rapport les publics et aider à l'encadrement du contrat.

Objectifs

- ✓ Remettre sur le marché un habitat qualitatif ;
- ✓ Proposer une offre de logements adaptée aux jeunes afin de leur permettre de poursuivre leur projet professionnel ;
- ✓ Favoriser l'accueil de populations jeunes en mobilité sociale, professionnelle et soutenir le tissu économique local
- ✓ Favoriser la mixité sociale et rompre l'isolement de personnes vivant seules

Type de dépense

Fonctionnement et investissement

| | |
|--|---|
| Maîtrise d'ouvrage / champ d'action | Habitat jeunes, Saint-Flour Communauté et communes |
| Partenariat | Habitat jeunes, Office Public de l'Habitat du Cantal (Logisens), ensemble des acteurs de l'action sociale (Mission Locale, UDAF, ...), CAF du Cantal, MSA Auvergne, Département du Cantal, Saint-Flour Communauté et communes |
| Échéancier | 2022-2026 |

Les modalités d'évaluation

- Bilan des opérations d'amélioration de l'habitat
- Nombre de places et de logements créés
- Nombre de jeunes bénéficiaires



| | |
|----------------------|---|
| Fiche action n°24 | Action collective et partenariale |
| | Poursuite de l'aide à la mobilité, notamment via des mobilités solidaires Axe : Bien-être et qualité de vie sur le territoire |

Description de l'opération

Dans le cadre des précédentes contractualisations, Contrat de Cohésion Sociale et Convention Territoriale Globale (CTG) 2017-2021, la mobilité figurait comme l'un des 2 axes transversaux, considérant les problématiques liées mobilité à la fois récurrentes dans toutes les thématiques et déterminantes en termes d'inclusion sociale, en particulier en milieu rural.

Aussi, des réflexions inscrites dans ces contractualisations sont désormais opérationnelles et font l'objet de nouvelles réflexions, à savoir :

➤ **L'offre de Transport A la Demande (T.A.D.) « Mouv'pass »**

Le service de « Mouv' pass » a fait l'objet d'un déploiement sur l'ensemble du territoire au 1^{er} janvier 2019, avec une offre de 24 trajets /an /usager au prix de 6€ le trajet. En 2021, le service dénombre 287 utilisateurs, avec 1980 réservations. Ce service est en porte à porte. Ce dispositif se trouve aujourd'hui à l'interface entre les services de transport à la demande, les mobilités partagées et les mobilités solidaires.

Aussi, dans le cadre du conventionnement avec la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité compétence en matière de mobilité, il est mis en perspective une adaptation du service visant à allier porte à porte et la mise en place de lignes virtuelles qui favoriseraient le groupage et l'intermodalité. Ces lignes virtuelles desserviraient le pôle urbain – Ville de Saint-Flour et les pôles de proximité qui accueillent services de santé, commerces..

➤ **L'aide au permis de conduire :**

Un dispositif pour les jeunes en situation d'insertion professionnelle, accompagnés par la Mission Locale des Hautes Terres a été expérimenté en 2019 puis reconduit. Il permet une aide cumulée de 400 €, 200 € par sa commune de résidence et une bonification de 200 € de Saint-Flour Communauté. Une dizaine de jeunes ont pu ainsi bénéficier de ce coup de pouce et leur permettre de finaliser leur démarche et obtenir le permis de conduire.

Aussi, ce dispositif est d'ores et déjà pérennisé par Saint-Flour Communauté dans le cadre de cette nouvelle CTG, avec 27 communes adhérentes au dispositif, sur la période 2022-2026.

➤ **La location de véhicules, dans le cadre d'un garage solidaire**

Il avait été projeté un dispositif de réparation de véhicules. Aussi, cette réflexion a trouvé écho à l'échelle départementale avec l'initiative de l'association Aurore qui s'est portée volontaire pour créer, avec le Secours Catholique et l'AFAPCA, un garage solidaire. Ouvert en juillet 2021, il s'adresse aux publics en difficultés et est à vocation multiple : la vente de véhicules d'occasion, l'entretien et la réparation de véhicules personnels et la location de véhicules avec des points relais dans tout le département. En l'occurrence, le Centre social de Saint-Flour est un point relais, depuis mai 2022. Il est ainsi possible de disposer d'un véhicule à titre temporaire. Le dispositif, récent, mérite d'être connu et enclenché.

Par ailleurs, un dispositif de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) a été déployé par Saint-Flour Communauté à des fins touristiques et pour les habitants. La pratique du vélo à assistance électrique correspond à la fois à une mobilité douce, dans le cadre de la transition énergétique et à un mode de déplacement économe s'il vient en substitution de l'usage d'un véhicule motorisé.

Aussi, la location de vélos auprès de publics en difficultés est une piste d'action qui pourrait être réfléchi en lien avec le garage solidaire (cf. précédemment) et ce parc de VAE.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

En complémentarité de ces initiatives, les réflexions portent aussi sur les mobilités solidaires qui avaient été évoquées dans le cadre des précédentes contractualisations sous le titre « Développement du covoiturage, par le lien social » et qui pourraient être développées sous différents aspects.

La Loi d'Orientation des Mobilités prévoit que « la mobilité solidaire ou encore inclusive soit avant tout une approche qui invite à penser la mobilité sous l'angle des usages et non plus uniquement des déplacements. Toutes les solutions de mobilité doivent donc être envisagées pour répondre aux besoins de chacun et avant tout aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Il s'agit de pouvoir redonner de l'autonomie à chacun, en permettant à tous « d'avoir accès » à la mobilité. Elle est, aussi, une opportunité pour déployer les projets des territoires, travailler au désenclavement et favoriser l'égalité des chances. »

La mobilité solidaire peut ainsi s'entreprendre à travers trois prismes :

- Faire évoluer l'offre existante de transport et mobilité pour la rendre plus inclusive et accessible ;
- Organiser ou contribuer à la mise en place de solutions de mobilité spécifiques adaptées aux besoins de certains publics ;
- Accompagner les publics.

Suite à la promulgation de cette loi, Saint-Flour Communauté a souhaité agir en tant que délégataire de la compétence via un conventionnement pluriannuel avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le développement des services de « mobilités solidaires » doit s'inscrire dans la stratégie régionale.

Pour la période 2022-2027, il est envisagé de poursuivre les dispositifs et services mentionnés ci-dessus et de se saisir de ce « bloc de compétence » afin de mieux identifier les difficultés de mobilité sur le territoire tout en favorisant les coopérations avec les acteurs de la sphère sociale, de l'insertion, de la formation et de l'emploi.

Plusieurs pistes de réflexions méritent d'être approfondies :

✓ **Sensibilisation et accompagnement des usagers** : des événements, sous différents formats pourront être proposés et s'effectuer via l'organisation d'événements dans les différents équipements communautaires, notamment les Maisons « France Services » gérées par la Communauté de Communes.

- ✓ **Création de partenariats ou coopérations avec des associations et organismes privés** du territoire communautaire et/ou départemental afin de déployer des **services de transports d'utilité sociale**, des services itinérants, des solutions à destination des jeunes en cours de formation professionnelle. Par délégation de la Région, Saint-Flour Communauté pourra organiser, contribuer ou soutenir les initiatives privées en matière d'organisation et de développement des mobilités solidaires, notamment via un rôle d'animateur/coordonnateur ou encore via la mise à disposition de moyens humains et techniques, permettant de déployer ces solutions.

Saint-Flour Communauté, étant par ailleurs lauréate d'un appel à projet dédié aux développements des mobilités actives pourra orienter une partie des actions de mobilités solidaires vers la pratique cyclable et la marche.

Enfin, Saint-Flour Communauté veillera à ce que ces futurs services s'intègrent au sein d'un bouquet de solutions global à l'échelle communautaire mais aussi du futur bassin de mobilité.

Objectifs

- Redonner de l'autonomie à chacun, en permettant à tous « d'avoir accès » à la mobilité
- Organiser ou contribuer à la mise en place de solutions de mobilité spécifiques adaptées aux besoins de certains publics
- Accompagner les publics en faveur de mobilités solidaires
- Favoriser et optimiser les solutions de transports alternatifs aux modes individuels (voiture)

Type de dépense

Fonctionnement et investissement

| | |
|----------------|--|
| Champ d'action | Action collective et partenariale, Saint-Flour Communauté |
| Partenariat | Région Auvergne Rhône-Alpes, Conseil départemental du Cantal, Saint-Flour Communauté et ses communes membres, CCAS, centre social de la Ville de Saint-Flour, association AURORE, AFAPCA |
| Échéancier | 2022-2026 |

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Les modalités d'évaluation

- Nombre d'utilisateurs du TAD
- Nombre de jeunes bénéficiaires de l'aide au permis de conduire
- Nombre de locations de vélos à assistance électrique auprès des habitants
- Recensement de l'organisation et/ou de la participation à des événements « mobilité »
- Recensement de nouvelles initiatives engagées et/ou accompagnées : covoiturage..

PROJET



| | |
|-------------------|--|
| Fiche action n°25 | Action portée par Saint-Flour Communauté |
| | Accès aux droits et inclusion numérique : proximité et dimension « humaine » de l'accompagnement en France Services et au sein des équipements d'accueil aux publics Axe : Bien-être et qualité de vie sur le territoire |

Description de l'opération

Dans le cadre du précédent projet de territoire et Contrat de Cohésion Sociale (2017-2021), une fiche action était consacrée à atteindre un accueil inconditionnel en Maisons des Services, jusqu'alors au nombre de deux, à Chaudes-Aigues et Pierrefort. La **proximité des services aux habitants demeure l'une des priorités portées par Saint-Flour Communauté et ce avec une nouvelle donne :**

✚ **Maillage territorial et proximité des services :** en complémentarité de l'offre de services du pôle urbain de Saint-Flour, avec notamment le Centre social, la Maison des services sociaux, un maillage des France Services est désormais déployé sur les pôles de proximité que sont Chaudes-Aigues, Neuvéglise-Sur-Truyère, Pierrefort et Ruynes-en-Margeride, afin de garantir cette proximité et équité de services aux habitants, sur l'ensemble du territoire. Ces équipements structurants sont dotés d'outils et d'espaces adaptés : bureaux confidentiel et de permanences, salle informatique, systèmes de visio-accueil et de visio-conférence, bureaux de télétravail..De plus, le bus France Services du Département du Cantal intervient sur les pôles de Valuéjols et de Saint-Urcize.

✚ **Qualité d'accueil :** ces quatre Maisons des Services bénéficient tous de l'homologation « France Services. De plus, Saint-Flour Communauté est signataire du **Pacte Territorial du Premier Accueil Social Inconditionnel de Proximité (PASIP)** porté par le Département du Cantal et associant un certain nombre de partenaires en faveur notamment de la coordination des acteurs et de l'interconnaissance des différents professionnels du premier accueil.

Ceci étant, force est de constater que le contexte de numérisation de la société et le développement de plateformes téléphoniques excluent une partie de la population de l'accès aux services publics et à toutes autres démarches de la vie quotidienne.

C'est dans ce contexte que la **dimension « humaine » de l'accompagnement et l'inclusion numérique prennent tout leur sens et doivent être soutenus :**

✓ **Un accueil « à visage humain » :** au sein de chaque France Services et des structures d'accueil au public évoluent des agents d'accueil, démontrant des capacités d'accueil et de médiation, voire de médiation sociale tout en maîtrisant des procédures administratives, de 1^{er} niveau. Il s'agit donc de postes polyvalents, aux compétences multiples.

Aussi, la perspective doit être d'une part de veiller à une formation continue, actualisée au regard de l'évolution des procédures et données, d'autre part à une reconnaissance de leurs métiers, devenus essentiels.

✓ **Un appui au numérique :** l'enjeu est véritablement d'aider les habitants, dans leur usage quotidien, à la pratique du numérique face aux démarches en ligne, qui se multiplient. Aussi, Saint-Flour Communauté a engagé un conseiller numérique dédié à cette mission. Ce dernier propose, de manière gratuite, un appui soit en individuel, soit en collectif (ateliers thématiques) et ce au sein des France Services mais aussi du Centre social et en Maison de Pays, en ville basse, à Saint-Flour ou au plus près des habitants, sur leur commune.

Aussi, il convient de pouvoir pérenniser cette mission avec notamment une poursuite du soutien financier de l'Etat et ainsi pouvoir envisager de développer d'autres modalités d'interventions possibles, auprès de publics spécifiques par exemple.

Objectifs

- Permettre un accompagnement « à visage humain » dans le recours aux démarches administratives
- Faciliter le parcours de l'accès aux droits pour les habitants
- Renforcer la complémentarité des intervenants auprès des publics, pour une réponse adaptée à l'usager
- Aider les habitants à l'usage du numérique dans leur pratique quotidienne
- Amener les usagers à gagner en autonomie dans leurs démarches administratives

Type de dépense

Fonctionnement

Maîtrise d'ouvrage / champ d'action

Saint-Flour Communauté et Ville de St Flour

Partenariat

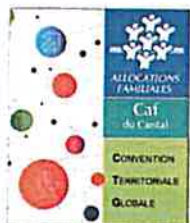
Services de l'Etat : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), Préfecture, ..
Département du Cantal, opérateurs et partenaires de l'action sociale

Échéancier

2022-2026

Les modalités d'évaluation

- Nombre d'actes d'accueil en France Services et dans les structures d'accueil au public
- Nombre d'usagers accompagnés par le conseiller numérique, en individuel et en collectif
- Recensement des animations en faveur d'un accès aux droits facilité
- Nombre de partenariats au titre des France Services en complément des 9 opérateurs nationaux



| | |
|----------------------|--|
| Fiche action n°26 | Action portée par Saint-Flour Communauté |
| | Coordination de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026 Axe : Bien-être et qualité de vie sur le territoire |

Description de l'opération

L'arrivée à échéance du Contrat de Cohésion Sociale et de la Convention Territoriale Globale (CTG) déployés sur la période 2017-2021, et la fin anticipée nécessaire du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui marquera fin de ce type de dispositif au 1^{er} janvier 2021 donnent l'occasion au territoire de **s'inscrire dans une nouvelle et unique contractualisation avec la CAF du Cantal, en faveur d'un projet social et familial sur la période 2022-2026. Il s'agit ainsi de travailler et adopter une 2nde CTG sur la période 2022-2026.**

Cette contractualisation permettra de décliner les **différentes actions en matière de politique sociale, familiale et d'animation de la vie sociale sur le territoire**, et ce en concertation étroite avec les différents acteurs de l'action sociale.

Dans le cadre de l'élaboration de cette CTG, plusieurs sujets ont été mis en exergue et sont mis en perspective. Parmi ceux prioritaires, il ressort :

- **La politique développée en faveur des familles**, à la fois sous l'angle des modes de garde petite-enfance avec le développement de structures d'accueil des 0-3 ans et de l'offre enfance-jeunesse, avec notamment la préoccupation pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de satisfaire au taux d'encadrement,
- **L'accès facilité aux services, d'une d'un point de vue financier** eu égard au contexte du pouvoir d'achat des foyers, avec la poursuite d'une logique de participation au coût des services par l'intercommunalité, et d'autre part **d'un point de vue de logistique**, en terme de mobilité, de maillage territorial des France Services, d'inclusion numérique..
- **Des aides en faveur de conditions de vie favorables** au bien-vivre, que ce soit en terme d'alimentation, de santé, de logement et de lien social.

Ces sujets ont été formalisés sous 25 fiches actions inscrites à la présente Convention Territoriale Globale ;

Il importe aussi de préciser que :

- le dispositif Grandir en Milieu Rural (GMR) conduit par la MSA Auvergne a été réfléchi parallèlement et en cohérence avec l'élaboration de cette CTG, eu égard aux thématiques traitées et à la période concernée 2022-2025. Ce dispositif fera l'objet d'une contractualisation spécifique entre la MSA Auvergne, Saint-Flour Communauté, ses communes membres et autres gestionnaires, porteurs de projets ;
- cette CTG comporte un certain nombre de projets portés par les communes. Un point d'attention sera posé en matière de coordination en ce sens.

Au regard de la mise en œuvre de cette contractualisation CTG, une mission de coordination, d'animation et de suivi de l'ensemble de ces travaux est nécessaire. Elle mobilisera de ressources humaines internes à Saint-Flour Communauté qui seront tournées vers l'ensemble des partenaires impliqués par ces démarches et bien entendu en lien étroit avec la CAF du Cantal. Cette mission se révèle fondamentale et indispensable pour mener à bien toutes les actions projetées.

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20221219-DELIB2022-271-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Objectifs

- Coordonner et animer la CTG et les actions inscrites
- Fédérer les partenaires autour de la politique sociale et familiale sur l'ensemble du territoire
- Accompagner les partenaires en faveur de la mise en œuvre des actions inscrites

Type de dépense

Fonctionnement

Maîtrise d'ouvrage / champ d'action

Saint-Flour Communauté

Partenariat

CAF du Cantal ,MSA Auvergne, signataires de la CTG – GMR et tous porteurs de projets, partenaires de l'action sociale, les communes membres de Saint-Flour Communauté

Échéancier

2022-2026

Les modalités d'évaluation

- Adoption de la CTG par Saint-Flour Communauté et ses communes membres porteurs de projet et signataires
- Temps dédiés à la coordination, animation et suivi de la CTG

Annexe 4

Modalités de fonctionnement des comités de pilotage et technique

L'animation de la Convention Territoriale Globale est assurée conjointement par la CAF du Cantal et Saint-Flour Communauté.

Elle est organisée autour de deux instances, un Comité de pilotage et un Comité technique.

Pour précision, le dispositif de la MSA Auvergne, à savoir « Grandir en Milieu Rural » est conduit par ces mêmes instances.

Le Comité de pilotage est composé des membres suivants :

- La Présidence et la Direction de la CAF du Cantal
- La Présidence de Saint-Flour Communauté ou son/sa représentant(e)
- Les deux Vices-présidences chargées respectivement « des services à la population » et « des sports et de la jeunesse » ou son/sa représentant(e)
- Le représentant désigné de la Commission « politique éducative et sociale » ou son/sa représentant(e)
- le Maire de Saint-Flour, ou son/sa représentant(e)
- le Maire de Neuvéglise-Sur-Truyère, ou son/sa représentant(e)
- le Maire de Talizat, ou son/sa représentant(e)
- le Maire de Villedieu, ou son/sa représentant(e)

Au titre du dispositif MSA « Grandir en Milieu Rural » est associée également au Comité de pilotage :

- la Présidence de la MSA Auvergne

Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour faire un point d'étape des actions en cours ou réalisées, et modifier ou préciser les fiches-actions.

Il se réunira en fin de période contractuelle pour poser les questions évaluatives et procéder à l'évaluation de la CTG en fonction des critères et indicateurs retenus en annexe 5.

Le Comité technique est composé des membres suivants :

- La conseillère de territoire CAF et des responsables des services Caf concernés par les thématiques abordées
- Les agents chargés de la coordination de la CTG au sein de Saint-Flour Communauté et de la Ville de Saint-Flour,
- L'ensemble des élus-membres de la Commission intercommunale « Politique éducative et sociale »

Au titre du dispositif MSA « Grandir en Milieu Rural » est associé également au Comité de pilotage :

- la référente enfance jeunesse famille de la MSA Auvergne

Ce comité technique sera renforcé des partenaires de l'action sociale (intervenants institutionnels, associatifs ou autres) en fonction des thématiques de travail.

Il se réunira en fonction des besoins d'action repérés dans les fiches

Annexe 5

Evaluation de la CTG 2022- 2026

Son objectif est de mettre en lumière la plus-value de la CTG comme nouvel outil des politiques familiales et de répondre à diverses questions résultant des problématiques mises en exergue par le diagnostic partagé. Elle rendra compte du suivi des résultats durant la durée de la contractualisation et de l'évaluation des impacts.

Elle sera réalisée par le comité de pilotage en lien avec le comité technique chargé de mettre en œuvre les outils d'évaluation avec critères et indicateurs.

En quoi la CTG a permis à Saint-Flour Communauté de répondre aux besoins dans le domaine de la petite enfance et jeunesse ?

Critère 1 : L'évolution de l'offre petite enfance sur le territoire

- Indicateur 1 : Nombre de nouvelles structures et de nouveaux modes d'accueils développés.
- Indicateur 2 : Nombre de places développées, évolution du nombre d'enfants
- Indicateur 3 : Nombre de nouvelles assistant(e)s maternel(le)s sur la période.
- Indicateur 4 : Nombre d'actions de sensibilisation mises en œuvre en faveur de la promotion et du métier

Critère 2 : Consolidation et évolution de l'offre de services jeunesse

- Indicateur 1 : Nombre de nouveaux dispositifs et accueils développés en matière de soutien à la parentalité et scolarité, et en périscolaire
- *Indicateur 2 : Semaines d'ouverture des ALSH extrascolaires à la signature de la CTG, évolution et dispositifs développés à l'issue de la CTG*
- Indicateur 3 : Nombres d'actes en ALSH extrascolaires réalisés à la signature de la CTG et évolution à l'issue de la CTG
- Indicateur 4 : Offre et publics « jeune adulte » touchés, à la signature de la CTG et évolution à l'issue de la CTG

Critère 3 : Coordination et organisation des services

- *Indicateur 1 : Instance(s) ou intervenant(s) dédiés à la coordination de projets et aux structures existantes (petite enfance, ALSH..) à la signature de la CTG, évolution et modalité de structuration à l'issue de la CTG*
- Indicateur 2 : Offre et sollicitations de prestations de services aux communes à la signature de la CTG et évolution à l'issue de la CTG, dans le cadre du Service aux communes porté par Saint-Flour Communauté

En quoi la CTG a permis à Saint-Flour Communauté de faciliter l'accès aux services et aux droits pour ses habitants et l'implication de la population à la vie du territoire ?

Critère 1 : L'offre de services et de dispositifs

- Indicateur 1 : Nombre de services et de dispositifs existants en matière de mobilités, à la signature de la CTG, évolution et modalités de structuration à l'issue de la CTG
- Indicateur 2 : Développement de l'offre de logement à destination des jeunes. (Nombre de places ouvertes, nombre de jeunes en ayant profité).
- Indicateur 3 : Modalités du service de portage de repas à domicile à l'utilisateur, au moment de la signature de la CTG et son évolution ainsi que les modalités d'adaptation du service au niveau réglementaire (contenant réutilisables..)
- Indicateur 4 : Nombre d'actes d'accueil en France Services et auprès du conseiller numérique à la signature de la CTG, évolution et modalités de structuration à l'issue de la CTG

Critère 2 : L'implication et la contribution des habitants

- Indicateur 1 : Nombre de structures labellisées Equipements de l'Animation de la Vie Sociale (EAVS) existantes à la signature de la CTG, évolution et modalités de structuration à l'issue de la CTG
- Indicateur 2 : Nombre d'actions développées en faveur de la participation citoyenne, nombre et diversité des publics impliqués.